ORDONNANCES SVR LA COMPOSITION DES MEDICAMENS, QVE LES Apothicaires doiuent dispenser en leurs boutiques:

REFORMEES ET ILLVSTREES,

PAR

NICOLAS ABRAHAM, SIEVR
DE LA FRAMBOISIERE,
Conseiller & Medecin ordinaire
du Roy.



A PARIS,
Chez Rolin THIERRY, & Eustache FOVCAVLT,
ruë S. Iaques au Soleil d'or, & à la Coquille.
M. D. CIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



N. AB. FRAMBESARII

IN ANTIDOTARIVM A SE *reformatum & illustratum* *Præfatio*, AD *Augustißimum Franciæ Senatum.*



I quis fortè miretur, P. C. cur meæ in Antidotario excolendo lucubrationis argumentum amplitudini vestræ nunc primùm exponere instituam, vbi consilij mei causam cognouerit, admirari postea desinet, & id quod facio (vt spero) probabit. Cum superioribus bellorũ ciuilium tempestatibus, varias Galliæ ciuitates peragrarẽ, animaduerti multas medicamentorum compositiones ad ægros curandos vtilissimas in Officinis desiderari, plures verò superuacuas

præparari, ac Pharmacopœos certam à Doctoribus pharmacôn descriptionẽ sibi traditam negantes, & quem potissimum authorẽ sequi debeant ignorantes, suo quosq; arbitrio medicamenta modò ad huius, modò ad illius Dispensatorij (vt vocant) longè diuersissimi exemplum componere. Vnde Medici qui ea præscribunt suo dedecori & ægrotãtium detrimento sæpissimè decepti, maiorem vel minorem vim habere experiuntur. Quod vel in frequentissima Parisiorum vrbe palam fieri ad Reipub. perniciem, simulac fideliter à celeberrima Medicorum facultate relatum vobis est, dum fœlicibus Regis Christianissimi auspicijs, in academia Parisiensi instauranda egregiam nauaretis operam, æquissimo Senatusconsulto sanxistis,* vt Antidotarium à designatis Medicis reformaretur, idq; vnum deinceps omnibus Pharmacopolis proponeretur, in conficiendis medicamentis imitandum, relictis vulgaribus Antidotorum farraginarijs. Sed cum hoc negotium ab ijs quibus nominatim est demãdatum, tandiu prorogatum viderem; vt illorum laborem subleuarem, vel animum ad sua munia accuratiùs exequẽda stimularem, ego flagrãti

*die 12. Septẽb. anno 1598.

benè de Repub. merendi desiderio ductus, ac amicorum suasione impulsus, hanc prouinciam quãuis arduam suscepi. Imprimis igitur è probatis authoribus optimas quasque compositiones, ad omnes morbos, eorúmq; causas & symptomata profliganda necessarias adhibito iudicio selegi, cæteris inutilibus prætermissis; distortas ac deprauatas summa diligentia correxi atque restitui; ex affectuum differentijs antidotorum genera distinxi, definito ad amussim numero; Pharmaca ex affectis distributa, in suam quæque classem methodo digessi; simplicia ex quibus constãt sigillatim examinaui; æstimatis accuratè facultatibus nonnulla detraxi, alia adieci, ad confectionem vel efficaciorem, vel tutiorem, vel suauiorem reddendam. In pharmacôn descriptionibus, majori quantitate ingredientia (veterum quorundam exemplo) præposui, ab ijs ad cætera, quorum minor dosis est, gradatim perrexi; vt si quæ fortassis errata, in mensura vel pondere, typographorum incuria contingant, faciliùs deprehendantur. Quam ob causam institutæ medicamentorum compositiones in Apothecis habendæ sint, & cur singula eas in-

grediantur simplicia, quia solius Medici est cognoscere, Latino ac nonnunquam Græco idiomate explicaui. Præparandi verò rationem, quæ propriè ad Seplasiarios linguæ Latinæ vt plurimũ ignaros spectat, Gallicè declaraui. Adde quod si eam Latinè descripsissem, totum opus contra mentem meam in vernaculum sermonem à nescio quo conuersum iri præuidebam. Sic enim Latina Syluij, vt & Iouberti atque Cordi Pharmacopœa, inscio authore, Gallica facta est. Porrò de medicamentis à me præscriptis atque proscriptis Medici à vobis præfecti iudicium faciant. Illorum cẽsuram subire non recuso, imò exopto. Si quid displicet, priuatim moneant, vel publicè castigent & meliora proferant. Proxima editione consilijs & animaduersionibus eorum adjutus vel excitatus, curabo vt omnia in lucem emendatiora prodeant. Interea hæc qualiacunque sint à nobis exarata boni consulant. Verum ad humani generis salutem vos vehementer etiam atque etiam supplex rogo, P. C. vt hoc opusculum vnà cum authore in fidem clientelámque vestram receptum, à sycophantarum calumnijs vindicetis, ac purpura ve-

ſtra ſartum tectúmque ab omni periculo conſeruetis. Quod ſi præſtiteritis, non vnũ veſtra æquitate Frambeſarium, ſed omnes mortales qui antidotis ab eo promulgatis deperditam ſanitatem vnquam recuperaturi ſunt, in perpetuum vobis deuincietis. Valete.

AD CENSOREM.

Cùm tua non edas carpis mea Pharmaca, Cenſor,
Carpere vel noli noſtra, vel ede tua.
Candidus imperti meliora, vel vtere noſtris,
Aut alios noſtro mitte labore frui.

A MONSIEVR DE LA FRAMBOISIERE
Conſeiller & Medecin ordinaire du Roy, ſur ſes Ordonnances Medicinales.

SONNET.

SI Homere iadis en l'art Peonien
Vanta d'vn Machaon la diuine ſcience,
Si la Grece admira la rare ſapience
Et de ſon Hippocrate & de ſon Galien;

France te peut vanter, FRAMBOISIERE, *pour ſien,*
Puis que tes beaux eſcrits ont fait telle alliance
Et de la theorie & de l'experience,
Que tu ne vas cedant à pas vn ancien.

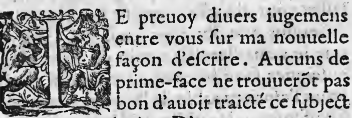
Apres auoir monſtré dedans tes autres liures
Les tyrans de noz corps, en ceſtuy tu nous liures
Des armes pour domter leurs violens efforts.

Parmi ce champ d'honneur ta vertu ſe deſcœuure,
Oſant mettre la main tout premier à ceſt œuure,
Qui a mis l'eſpouuante aux courages plus forts.

N. BERGIER.



AVX APOTHICAIRES DE FRANCE.



E preuoy diuers iugemens entre vous ſur ma nouuelle façon d'eſcrire. Aucuns de prime-face ne trouuerõt pas bon d'auoir traicté ce ſubject en langage vulgaire. D'autres au contraire euſſent volontiers veu ce mien labeur tout en François. I'apperçois bien la cauſe de voſtre different. Ceux qui ſont verſez és lãgues Latine, Greque & Arabique, craignẽt que ie ne deſcouure le jargon de leur cabale; & les autres qui n'y entendent rien ſeroient bien-aiſes d'apprẽdre ſans peine les ſecrets de voſtre eſtat. Si les premiers veulent diligẽment conſiderer mon ſtyle, peut eſtre changeront-ils d'aduis. Car encore que mon diſcours ſoit François, ie n'ay pas profané pourtant les myſteres de l'art, ne voulant point imiter le traducteur de Syluius, qui a rendu ſa Pharmacopée entiere-

ment populaire, contre l'intention de l'autheur: ny le Paraphraseur qui s'est ingeré de diuulguer en son ramage des choses qu'il n'appartient qu'aux Medecins de sçauoir. Mais, dirõt les autres, pourquoy faites vous difficulté de rendre toute vostre œuure intelligible à chacun? A quel propos y entrelassez vous des termes qui ne peuuent estre entendus que des gens sçauans? Pour ce que ie trauaillerois en vain de les vouloir enseigner familierement à ceux qui n'ont point l'esprit capable de les comprendre; & si i'offenserois le public, de dõner au peuple l'intelligence des receptes, en l'vsage desquelles il se pourroit tromper, faute de sçauoir les diorismes requis pour en bien vser. Au surplus pour vostre soulagement i'ay retrenché vn tas de compositions superfluës, en la dispense desquelles il vous falloit ordinairement faire vne grande despense, sans necessité. Si vous estes aussi curieux d'obseruer, que i'ay esté de vous declarer ces Ordonnances, l'on verra d'oresnauant en voz boutiques tous les medicamens vtiles rengez par ordre, & la confusion bannie pour iamais.

A Monsieur de la Framboisiere,

ODE.

STROPH. I.

Il faut que ie te chante vne Ode,
Docte FRAMBOISIERE, *à la mode*
De noz Poëtes studieux,
Et que ie m'efforce d'ensuiure
Au frontispice de ton liure
Leurs traicts les plus laborieux.
Autrement ie crains que ma Muse
D'ingratitude ne m'accuse,
Si de tes penibles trauaux
Je n'aide à porter les loüanges
Parmy les nations estranges,
Où desia tes escrits plus beaux
Ont fait bruire la renommée
De ta FRAMBOISIERE *estimée.*

ANTISTROPH.

Tant de Dieux que l'antique histoire
Nous met chasque iour en memoire
Ont iadis comme nous esté:
Mais par bien-faire à tout le monde
Ils ont, quittans la terre immonde,
Grimpé à l'immortalité.
Et le peuple en recognoissance
Des biens que par leur assistance
Jl auoit parauant receu,
Poussé d'vne deuote flamme

Il a vers eux dressé son ame,
Et s'est adonné peu à peu
A leur rendre des sacrifices,
Vœux, & autres diuins seruices.

EPOD.

De là vient que Iupiter,
Hercule, Mars, Mercure,
Ont sceu le ciel heriter
Ayans eu des hommes cure,
Ainsi Pollux & Castor
Parmy nous viuent encor:
Ainsi du fils de Latone
Le nom parmy nous resone;
Et sans fin resonera
Tant que du ciel la machine
Et sa lumiere diuine
Sur les humains reluira.

STROPH. 2.

En toy il faut croire de mesme,
FRAMBOISIERE, *que la mort blesme*
Ne triumphera de tes os.
Vne chose si precieuse
N'est point de la Parque hideuse
L'iniuste & funeste depos.
Car les biens que de toy les hommes
Reçoiuent au siecle où nous sommes
Meritent bien certainement
Que ta laborieuse vie
Soit d'immortalité suiuie,
Et que logé au Firmament
Vn chacun cy apres te rende
Vne deuotieuse offrande.

ANTISTROPH.

Et comme auant la cognoissance
De cest art dont l'experience
Resiste aux assauts de la mort,
On burinoit en lettre Attique
Es tableaux du temple Delphique
Les remedes contre l'effort
Des maux qui tousiours nous assaillent
Et sans repos noz corps trauaillent :
Ainsi quand aduiendra vn iour
Qu'au ciel qui ce grand monde emmure
Tu auras choisi ta demeure,
Quittant ce terrestre sejour,
Ton renom volant à grand' erre
Et par le ciel & par la terre,

EPOD.

Chacun lors s'efforcera
De te faire vn edifice,
Où deuot le peuple ira
Pour te rendre sacrifice:
Et du long du temple sainct
On verra par tout empreint
Vn traict de chasque ORDONNANCE
Que tu donnes à la FRANCE,
A ce que d'oresnauant
La tourbe Paeonienne
Plus asseurée deuienne
En son art tes pas suiuant.

Par MARC LESCARBOT
Veruinois, Adu.

LISTE

Des Compositions que les Apothicaires doiuent ordinairement dispenser.

TENEZ des Medicamens composez en voz boutiques, les vns pour prendre interieurement, les autres pour appliquer exterieurement.

Preparez entre les internes,

I. DES CONSERVES.
II. DES SYROPS.
III. DES OPIATES.
IIII. DES TABLETTES.
V. DES PILVLES.
VI. DES TROCHISCS.

Entre les externes,

I. DES HVILES.
II. DES ONGVENTS.
III. DES EMPLASTRES.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PAR grace & Priuilege du Roy, il est permis à Rolin Thierry & Eustache Foucault Imprimeurs & Libraires en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter vn liure, intitulé; *Ordonnances sur la composition des Medicamens, que les Apothicaires doiuent dispenser en leurs boutiques: Reformées & illustrées, par Nic. Abraham sieur de la Framboisiere, Conseiller & Medecin ordinaire du Roy.* Et defenses sont faictes à tous Imprimeurs & Libraires, & autres de quelque estat, qualité, ou condition qu'ils soient, d'imprimer, faire imprimer, ou exposer en vente ledit liure sans le consentement dudit Thierry & Foucault, & ce durant le temps de neuf ans, à peine de confiscation desdits exemplaires, & de tous despens, dommages & interests: comme plus amplement est porté par les lettres patentes données à Paris le 4. Iuillet 1603.

Par le Conseil,

DE LAVETZ.

ORDONNANCES

ORDONNANCES
SVR
LA COMPOSITION
DES CONSERVES.

REFORMEES ET
ILLVSTREES

PAR
LE SIEVR DE LA
FRAMBOISIERE.



A LA ROYNE.

MADAME,

Pendant que tout le Monde se resiouyt, du prospere succés de vostre heureux aduenement à la Couronne de France; sur l'esperance que chacun a conceuë, d'en receuoir en particulier quelque faueur: ces Conserues se voyans à la teste de l'armée des Medicamens, marcher pour la conseruation de voz subjects, contre les ennemis de Nature, toutes à descouuert, en habit François; supplient tres-humblement vostre grandeur, au nom de MEDICIS, *que vous portez, de les prendre en vostre protection, pour estre sous vostre authorité conseruées de la dent des mesdisans: lesquels n'oseront seulement*

gronder, quand ils recognoiſtront voſtre Majeſté, fauoriſer le Medecin qui les a ordonnées. Ce faiſant vous luy donnerez courage, de trauailler touſiours de plus en plus, au proffit du public, & l'obligerez encore d'auantage de demeurer perpetuellement,

MADAME,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſubject & ſeruiteur
LA FRAMBOISIERE.



LISTE

Des Conſerues, que les Apothicaires doiuent diſpenſer en leurs boutiques.



TENEZ ordinairement des Conſerues attenuatiues & deterſiues, auec des confortatiues & alteratiues. Souz le nom des Conſerues, ie comprends icy toutes Confitures non ſeulement de fleurs, mais auſſi de racines, tiges, fueilles & fruicts, ſoit liquides ou ſeches, ou de moyenne cõſiſtence, faites auec ſuccre ou miel, pour conſeruer longuemẽt la vertu des ſimples, & les rẽdre plus agreables au gouſt.

Entre les Conſerues attenuatiues & deterſiues, ayez

1. Celles de fleurs de betoine, de roſmarin, de ſtœchas, & de piuoine, *ad cerebri, neruorúmque frigidos affectus*.

Auec celle de fleurs de glayeux, *ad inueterata pulmonum vitia blandè expectoranda.*

Celle de fleurs de cichorée, *ad hepatis ob-*

ſtructiones expediendas.

Et celle dè geneſt, *ad renum obſtructiones aperiendas.*

2. Du vray acorus confit, *ad reliquias frigidorum affectuum cerebri neruorúmque diſſipandas.*

Auec du gingembre confit, *ad ventriculi cruditates, craſſam pulmonum pituitam attenuandam, tenuémque concoquendam.*

Et des racines d'aulnée confites, *ad craſſos humores è thorace educendos.*

3. Des cardes d'artichaud confites, *ad infarctos pulmones expediendos, Venerémque excitandam.*

4. Des cheueux de Venus confits, *ad pulmonem lenta pituita expurgandum.*

Auec des fueilles de ſcolopẽdre confites, *ad lienem extenuandum & obſtructione liberandum.*

5. Des amandes confites, *ad pectoris, iecoris, lienis, renúmq; obſtructiones ſoluendas.*

Auec de l'anis confit, *ad diſcutiendos flatus.*

Entre les confortatiues & alteratiues, preparez

1. Celle de roſes, *ad ventriculum firmandum, diſtillationes arcendas & ſanguinis eruptiones compeſcendas.*

Auec celle de pauot rouge, *ad fluxionem refrigerando & astringẽdo sistendam, principio pleuritidis.*

Celles de violettes & de buglose, *ad cor refrigerandum & exhilarandum.*

Et celle de saulge, *ad cerebrum & ventriculum leni astrictione corroborandum, ac peculiariter neruos firmandos, torpentémque appetentiam excitandam.*

2. Des racines de symphyton confites, *ad cruentam excreationem sedandam.*

Auec celles de satyrion, & en son defaut, de cynosorchis, *ad seminis prouentum faciendum, libidinem excitandam conceptionémque iuuandam.*

3. Des tiges de laictuë confites, *ad calidorum humorum acrimoniam demulcendam, sitímque leniendam.*

4. Des fueilles d'ozeille confites, *ad æstuantem bilem frenandam, ac inexhaustam febricitantium sitim compescendam.*

Auec celles d'absynthe, *ad stomachum roborandum, nauseam arcendam, lumbricósque pellendos.*

5. Des myrabolans confits, auec des muscades & des noix communes confites, *ad ventriculi concoctionem iuuandam, ap-*

petentiam inuitandã, robúrq; accersendum.

6. Des confitures de coings, *ad ventriculum roborandum, aluíque fluorem reprimendum.*

7. Des agriotes confites, *ad bilis reliquias obtundendas, æstuantem ventriculum refrigerandum, cibíque fastidia discutienda.*

Auec des cornoailles confites, *ad stomachi dissolutiones cohibendas, aluíque profluuia sistenda.*

8. Des confitures d'aigrés, de berberis & de ribes, *ad sitim & bilis ardorem extinguendum, dissolutúmq; ventriculum astringendo corroborandum.*

9. Des confitures d'abricots & de pesches, *ad stomachum muniendum, cardialgiámque præcauendam.*

10. De l'escorce de citron confite, *ad cor aliásque principes partes muniendas, & à venenis vindicandas, crudorúmque concoctionem iuuandam.*

Auec de la semence de coriandre confite, *ad ventriculum roborandum, eiúsque exhalationes à capitis ascensu prohibendas.*



LES ORDONNANCES DE LA FRAMBOISIERE,

Sur la preparation des Conſerues attenuatiues & deterſiues.

ORDONNANCE I.

Des Conſerues de fleurs de betoine, de roſmarin, de ſtœchas, de piuoine, de glayeux, de cichorée & de geneſt.



POVR faire la Conſerue de betoine, prenez ſes fleurs toutes fraiches, & les pilez comme il appartient, en vn mortier de marbre. Meſlez-y apres deux fois autant de ſuccre fin, auparauant battu, & les incorporez treſbien enſemble. Puis les mettez dans vn pot de terre verni, bouché de parchemin, que vous tiendrez trente ou quarante iours au Soleil, en les

remuant trois ou quatre fois la sepmaine, afin que sa chaleur les cuise de toutes parts.

Faites de mesme façon les Conserues de fleurs de rosmarin, de stœchas, de piuoine, de glayeux, de cichorée & de geneſt.

ORDONNANCE II.

Des Conserues de racines d'acorus, de gingembre & d'aulnée.

LES racines du vray acorus & de gingembre doiuent eſtre confites toutes-vertes, au lieu meſme, où elles naiſſent. Pour fournir voz boutiques, acheptez-en des Marchands qui nous les font apporter de Leuant.

Pour faire la Conſerue d'*enula campana*, tirez ſes racines à l'entrée de l'Automne, la Lune eſtant pleine. Apres les auoir bien raclées & lauées, vous les lairez tremper quelques iours en eau claire, que vous rechangerez pluſieurs fois, pour diminuer leur amertume. Puis vous les ferez cuire en autre eau, iuſques à ce qu'elles ſoient tendres. Quand elles ſeront aſſez cuites, vous les couperez en long, ou en roüelles,

& les tiendrez deux ou trois iours à l'ombre, estenduës entre deux linges, afin que leur humidité superfluë s'exhale. Finalement auec du succre clarifié, vous les confirez au liquide, & de là au sec, si bon vous semble.

ORDONNANCE III.

De la Conserue de cardes d'artichaud.

PRENEZ les tiges d'artichaud, qui ont esté enterrées, & par ce moyen blanchies & adoucies. Apres les auoir pelées, faites les boüillir en eau tãt qu'elles soient attendries. Puis estant sechées entre deux linges, vous les laisserez cuire autant qu'il sera besoin, auec du miel blanc escumé. Car il est plus propre que le succre, pour l'effect, auquel ceste confiture est destinée. Au demeurant gardez curieusement ces cardes auec leur syrop dans des pots de terre vitrée, bien bouchés, pour s'en seruir à la necessité.

L'on confit aussi par plaisir les artichaux mesmes au succre. Pour se faire, conuient les prendre ieunes & tendres, deuant qu'ils

ſoient deuenus grands, pour eſtre capables de ſi gentille confiture, belle ſur pluſieurs autres & de plaiſante repreſentation, quā̃d faite au ſec, il ſemble voir l'artichaud ſortir fraichemẽt du iardin, auec ſes ailerõs pointus & entiers, & ſa naifue couleur verte, telle ſe la cõſeruãt iuſques à la fin. Les cueillãt l'on leur laiſſera deux doigts de la queuë, afin de les manier ayſémẽt, & ſans delayer, de peur de la fleſtriſſeure, directement du iardin, (apres toutefois les auoir laués auec de l'eau fraiche) ſerõt iettés au ſel, & d'iceluy ſortis au bout de dix ou douze iours, nõ deuant, pour les deſſaler. Puis le paſſage fait, ſeront arrangés dans la terrine, afin d'y receuoir le ſyrop preparé, tout boüillant; & de meſme l'employant dans autres dix ou douze iours, ſe trouueront preſts à eſtre ſechés, receuant leur dernier ſuccre.

ORDONNANCE IIII.

Des Conſerues de cheueux de Venus, & de ceterach.

POVR faire la cõſerue d'adianton, prenez ſes fueilles bien eſpluchées, & les

pilez exactement au mortier de marbre. Puis y adiouſtez deux fois autant de ſuccre pulueriſé. Et les tenez apres, quelque tẽps au Soleil, dans vn pot de terre verni, couuert de parchemin. Si vous n'aymez mieux (comme font aucuns) cuire le ſuccre auec la decoction du *capillus Veneris*, en forme d'electuaire mol, & mettre apres l'herbe curieuſement battuë dedans, pour conſeruer par ce moyen ſa vertu long-temps.

Vous ferez la conſerue de ſcolopendre, de meſme façon.

ORDONNANCE V.

Des confitures d'amandes & d'anis.

VOVS confirez les amandes vertes auec leur eſcorce, au ſyrop de caſſonade, ou de miel : & les ſeches deſpoüillées de leur eſcorce, & pelées, au ſuccre ; en forme de dragée, liſſée ou perlée, comme bon vous ſemblera. Pour confir les amandes vertes, eſtans fraichement cueillies de l'arbre, non endurcies, ains encores fort tendres, vous leur oſterez ſeulement la bourre griſe qui couure le vert, en les eſchaudant dans la

lexiue de cendres de chesne; puis ouurirez le passage, en les boüillant dans l'eau claire; & au partir de là, les secherez entre deux linges, & sans leur donner loisir de se refroidir, les larderez auec de la canelle de long en long; & apres les auoir mises en vne terrine vitrée, verserez du syrop par dessus, par la continuation de dix iours, en le reboüillant à chaque fois. Pour confir les amandes seches, apres les auoir posées dans vne bassine sur le feu de charbõ, vous ietterez auec vne cuilliere vn petit de succre cuit en syrop, dessus; puis les frotterez fort auec la main. Incontinent qu'il sera seché, vous les rechargerez de nouueau, & continuërez cela iusques à tant quelles en soient suffisamment couuertes, en les remuant continuellement, afin de les lisser comme il appartient.

Quand vous les voudrez rendre perlées, si tost que la crouste sera assez épesse & polie, vous attacherez au dessus vn vaisseau, percé au fond, dans lequel y aura du succre fondu, vn peu plus cuit que l'autre, qui coulera petit à petit comme vn fil, dans la bassine où elles seront, laquelle il faudra ce pendant tousiours mouuoir & demener

ça & là. Et pour ce faire plus ayſément, vous la pendrez au plancher par les anſes auec vne corde, qui baiſſe & hauſſe, tantoſt d'vn coſté, tantoſt de l'autre.

Vous confirez l'anis de meſme façon.

Sur la preparation des conſerues confortatiues & alteratiues.

ORDONNANCE I.

Des conſerues de roſes, de pauot rouge, de violettes, de bugloſſe & de ſaulge.

TENEZ deux ſortes de conſerue de roſes, l'vne de conſiſtence molle, & l'autre ſolide.

Pour preparer celle-la, prenez des roſes rouges fraiches, qui ne ſoiẽt pas encore du tout eſpannies. Apres leur auoir couppé les ongles auec des ciſeaux, pilez les curieuſement en vn mortier de marbre, auec deux fois autant de ſuccre. Puis les gardez dans vn pot de verre, ou de terre verni, bien couuert à-tout du parchemin, que vous expoſerez au Soleil vn mois ou ſix ſepmaines, en les remuant ſouuent auec vne ſpatule.

Pour composer celle-cy, prenez vne once de roses de Prouins, seches, bien mondées de leurs ongles; pulverisez les subtilement, & les arrousez de verjus d'aigrés, ou de suc de limons, enuiron vne demie once. Puis les meslez parmi vne liure de succre dissout auparauant en eau rose, & cuit en electuaire solide. Quand vostre conserue sera quasi refroidie, mettez-la par morceaux sur du papier blanc, & la serrez apres dans des pots de verre, ou des boittes de sapin, ou autre vaisseau conuenable, pour s'en seruir au besoin.

Outre cela, vous ferez le succre rosat en tablettes, auec du succre dissout en pareille quantité d'eau rose, que vous lairez cuire en forme d'electuaire solide, puis l'estendrez sur vn marbre, pour le mettre en tablettes. Vray est qu'il seroit plus excellēt, si au lieu de l'eau de roses blanches, vous preniez la decoction des roses rouges seches, pour dissoudre le succre. Car ce succre rosat rouge, est plus corroboratif que le blanc.

Faites les cōserues de fleurs de pauot rouge, de violettes, de buglosse & de saulge, de mesme façon que celle de roses recentes.

ORDON-

ORDONNANCE II.

Des conſerues de ſymphyton, de ſatyrion, & de cynoſorchis.

POVR preparer la conſerue de ſymphyton, arrachez ſes racines, ſur la fin de l'Eſté, en la plenure de la Lune. Quãd vous les aurez bien nettoyées, faites les cuire en eau claire, iuſques à ce qu'elles ſoient tendres. Puis les couppez en roüelles. Eſtẽdez les apres ſur vn linge blanc, & les couurez d'vn autre. Laiſſez-les là deux ou trois iours pour exhaler leur humidité ſuperfluë. Cela fait, agencez-les dans vn pot de terre verni, & verſez deſſus du ſuccre clarifié, cuit en forme de ſyrop, tant que les racines en ſoient toutes couuertes. Et ſoyez ſoigneux autant de fois qu'il ſera beſoin, de recuire le ſyrop, qui ſe deſcuit ordinairemẽt, à cauſe de l'humidité qu'elles iettent. Autremẽt il ſe moiſiroit incontinent.

Pour faire la cõſerue de ſatyriõ, & en ſon defaut de cynoſorchis, cueillez ſes racines en la prime-vere, au plein de la Lune. Mais ne prenez que les groſſes de cynoſorchis.

(Car les petites ne valent rien) Estans bien lauées, mettez-les boüillir en eau nette, autant qu'il faut pour les attendrir. Puis les exposez quelque temps à l'air, entre deux linges blancs, pour dessecher vne partie de leur humidité aqueuse. Vous ferez apres vn syrop de leur decoction clarifiée, auec pareille quantité de succre fin, pour les cuire toutes entieres dedans, iusques à ce que le reste de leur humidité superfluë soit consumée, afin qu'elles se puissent longuemẽt garder sans corruption. Quand elles seront refroidies, vous les logerez auec leur syrop dans des pots de terre vernis, couuerts de parchemin.

ORDONNANCE III.

De la conserue de laictuë.

PRENEZ les troncs de laictuës, qui sont encore ieunes & tendres, deuant qu'elles produisent leurs fleurs & semẽces. Nettoyez-les si bien, qu'on les voye transluire, les regardant à la clarté du Soleil. Puis les faites boüillir en eau claire, iusques à ce qu'ils soient fort tẽdres. Au partir de là, es-

ſuyez-les auec vn linge blanc,& les mettez cuire dans vn ſyrop que vous ferez exprés de leur decoction, clarifiée, auec egale portion de caſſonade blanche. Laiſſez-les apres dans vne terrine vitrée confir auec leur ſyrop, en le reboüillant, à meſure qui ſe deſcuit. Au bout de dix iours, vous les tirerez du liquide, pour les confir au ſec, auec ſuccre fin, cuit en electuaire ſolide. Aucuns les paſſent auparauant par le ſel: puis deſſalés, les expoſent au ſyrop. Et ſortis de là, les acheminent au ſec. Ceſte confiture, pour ſon delicieux gouſt, eſt couſtumierement appellée Gorge-d'ange.

ORDONNANCE IIII.

Des conſerues d'ozeille, & d'aluyne.

POVR confir l'ozeille, pilez treſbien ſes fueilles en vn mortier de marbre, auec vn pilon de bois. Tirez le ſuc qui en ſort à part, & le faites cuire auec du ſuccre en electuaire, dans lequel vous mettrez l'herbe pilée, & meſlerez tout enſemble en la baſſine, auparauant que la retirer du feu. Et ayãt ſerrez ceſte conſerue dans vn pot de terre

verni, vous l'exposerez au Soleil, pour quelques iours, afin de consumer par ce moyen l'humeur superfluë.

Pour faire la conserue d'absynthe, prenez les fueilles d'absynthe Pontic. Apres auoir osté les branches & les queuës, pilez-les comme il appartient, dans vn mortier de pierre: puis y adioustez trois fois autant de succre battu. Broyez-les derechef tant que le tout soit bien incorporé, & les serrez en fin dãs vn pot de terre vitrée, pour vous en seruir au besoin.

ORDONNANCE V.

Des confitures de myrabolans, & de noix muscades & communes.

SVR tous fruicts estrangers, pouruoyez-vous de myrabolans confits tous verds au lieu de leur naissance, & de noix muscades aussi fraichement confites au pays mesme où elles croissent.

Pour confir les noix communes, prenez-en de toutes vertes, telle quãtité qu'il vous plaira. Apres les auoir pelées, percez-les en trois ou quatre endroits, auec vn fuseau,

& les laiſſez tremper en eau claire neuf ou dix iours, en la changeant trois ou quatre fois chacun. Puis les faites cuire en eau fraiche, iuſques à ce qu'elles ſoient tendres. Au partir de là eſſuyées auec vn linge blanc, les larderez auec de la canelle, en long & en trauers. Ainſi lardées les mettrez auec vn ſyrop fait auec ſuccre, ou miel, pour les cuire encore parmi, iuſques à ce que leur humidité ſoit cõſumée, afin qu'elles ſe puiſſent longuement garder dedans, ſans ſe gaſter. Si vous n'aymez mieux (comme font aucuns) les loger dix iours durans dans vne terrine vitrée, pour y eſtre confites auec le ſyrop, ſans les cuire enſemble, en verſant ſeulement par deſſus le ſyrop, recuit autant de fois qu'il ſe deſcuira par leur humidité. Si vous deſirez que les noix ne ſoient pas noires, il ne faut que les peler au commencement iuſques au blanc, leur oſtant tout le vert, & incontinẽt apres ſans les percer, ny tremper aucunement, les cuire & confir. Ainſi ſeront touſiours blanches.

ORDONNANCE VI.

Des confitures de coings.

VOVS confirez les coings de trois façons, en quartiers, en cotignac & en gelée. Pour les confir en quartiers, vous en choisirez des beaux, gros, odorãs & meurs, les couperez en quatre pieces, les pelerez & nettoyerez curieusement de leur semence & membrane interne; & les ferez cuire apres dans vne bassine, auec autant de succre fin, en suffisante quantité d'eau, sur le feu clair, iusques à la perfection du syrop, ostant tousiours l'escume qui nage dessus, auec vne cuilliere. Puis vous les agencerez sans les rompre dans des pots de verre, y versant ce qu'il faudra de syrop pour les couurir. Si vous n'aymez mieux (comme aucuns trouuent meilleur) apres leur auoir fait le passage dans l'eau boüillante, & lardé les pieces en plusieurs parts auec des tronçons de canelle, les loger dans vne terrine vitrée pour dix iours, afin d'y receuoir, pendant ce temps, le syrop preparé auec l'eau, où ils auront boüilli. Mais ie vous ad-

uiſe que les coings naturellement ſ'affermiſſent à la chaleur du ſyrop, & pourtant que les quatre derniers iours de la cõfiture, vous mettiez le ſyrop froid ſur les coings, depeur d'endurcir importunémẽt le fruict, par la continuation du chaud.

Pour faire le cotignac, vous prendrez des coings qui ſoient vn peu plus verds, que pour confir en quartiers. Apres les auoir bien nettoyés dedans & dehors, vous les ferez cuire en eau, ſans les remuer beaucoup, iuſques à ce qu'ils deuiennent tendres: ou bien (cõme aucuns trouuent meilleur) eſtans pelés les mettrez boüillir tous entiers, ſans les ouurir, dans l'eau claire, tant qu'ils creuent d'eux-meſmes, ſe reduiſans en paſte; puis les paſſerez par le tamis; Finalement les acheuerez de cuire dans la baſſine, auec du ſuccre preallablemẽt cuit en conſiſtence de ſyrop. Sur la fin de la cuite, vous y ietterez dedans quelque peu de canelle pulueriſée. Le cotignac ſera cuit en perfection, quand il ne tiendra plus ny à la baſſine, ny à la ſpatule. Alors vous l'oſterez promptement du feu, & le logerez dans des boites de ſapin, ou des vaſes de verre, que vous expoſerez à l'air, pour trois

ou quatre iours. Et bien que le cotignac ſoit plus plaiſant, y mettant à la maniere accouſtumée, pareille quantité de ſuccre que de coings; toutefois pour le rendre plus efficacieux, vous y mettrez deux fois autant de coings que de ſuccre.

Vous ferez auſſi du cotignac laxatif, y adiouſtant lors qu'il eſt cuit, demie once de ſcammonée, & vne dragme de canelle en poudre, ſur chacune liure, pour en ordonner à ceux qui refuſent toutes autres ſortes de medicamens purgatifs.

La gelée de coings n'eſt pas ſi aſtringente que le cotignac, mais elle eſt plus plaiſante au gouſt & à la veuë. Pour la preparer, hachez les coings en menuës pieces, ſans peler, ny eſgrener (comme aucuns ont accouſtumé de faire) iettez-les au partir du couſteau, dans vne grande quantité d'eau nette; & les faites boüillir ſur feu clair, ſi longuement qu'ils viennent comme en paſte. Puis les exprimez fort auec vne toile neufue. Et apres auoir meſlé à ceſte decoction du ſuccre en poudre, le tiers du poids d'icelle, peu plus ou moins, laiſſez cuire tout enſemble dans la baſſine ſur les charbons allumés, en oſtant touſiours l'eſ-

cume qui nage par dessus. Et de coup à coup regardez l'estat de sa cuite, pour prẽdre aduis du poinct de la sortir du feu. Ce sera sur vn marbre, ou bien vne assiete, qu'en ferez les espreuues, y iettant dessus quelques gouttes de la matiere, laquelle s'y gelant à mesure de son refroidissement, manifestera d'estre assez cuite. Alors logerez la gelée dans des boites de sapin, ou des vases de verre.

ORDONNANCE VII.

Des confitures d'agriotes, de cornoailles, & de framboises.

POVR confir les agriotes, vous composerez premierement vn syrop auec vne liure de ius de cerises aigres & autant de succre fin. Quand il sera parfaitement cuit, vous mettrez dedans deux liures d'agriotes (dont les queuës soient à demy coupées) & les ferez boüillir tout doucement à petit feu, en les escumant tousiours, iusques à ce qu'elles commencent à se creuer. Ce que voyans, les sortirez du feu. Estans refroidies, les logerez dans des pots de ver-

re, y verſant deſſus l'Agriotat, leſquels fermés auec du parchemin, ſeront expoſés cinq ou ſix iours au Soleil, pour recuire par ſa chaleur le ſyrop, qui par l'humidité du fruict, ſe ſera deſcuit.

Vous confirez les cornoailles de meſme façon que les ceriſes, dans le ſuccre infus au propre ius de ce fruict, duquel ſans autre humeur ſe fait le ſyrop, appellé Corniat, ainſi que celuy des agriotes Agriotat.

L'on confit ordinairement les framboiſes à vne ſeule venuë, à la maniere des agriotes; bien qu'on les puiſſe encore confir à pluſieurs fois, ainſi que les autres confitures.

ORDONNANCE VIII.

Des confitures d'aigrés, de berberis & de ribes.

FAITES premierement vn ſyrop au ſuccre auec eau claire. Sur la fin de ſa cuite, iettez-y des raiſins verds bien choiſis, que vous lairez cuire dedans; Cuits les retirerez incontinent du feu, depeur de les creuer à la longue. Vous mettrez apres les aigrés confits dans des pots de verre, & ver-

ferez dessus de leur syrop tant qu'ils en soient tous couuerts. Estans refroidis seront bien fermés auec du parchemin, & gardés pour la necessité.

Vous confirez l'espine vinette, & les groiselles d'outre-mer, de mesme façon que les raisins verds.

ORDONNANCE IX.

Des confitures d'abricots, de pesches, de poires & de prunes.

VOVS confirez les abricots non du tout meurs, ains vn peu verdelets, en les faisant cuire tous entiers, quand ils seront pelés, dans le succre, à vne seule venuë, à la maniere des cerises: ou apres leur auoir osté le noyau, les applatissant en rõd, comme prunes de Brignoles; ou bien sans les peler, ny ouurir, en les iettant tous entiers sans les froisser, dans l'eau boüillante, afin de faire le passage, puis les arrengeant dans vne terrine vitrée, pour y receuoir par plusieurs iours le syrop. Ayans sejourné vn mois confits au liquide, vous les pourrez mettre au sec, receuans leur dernier suc-

cre, qui leur donnera lustre requis à tant precieuse confiture.

Vous confirez les pesches ainsi que les abricots, choisissans des especes qui ont la chair plus ferme & plus dure, pour mieux resister à la violence du succre. Au surplus de ces fruicts, principalement des pesches, vous en pourrez faire des pastes tres-exquises, à la façon de Genes. Les pesches pelées, mises en pieces, deschargées de leur noyau, seront cuites sur feu de charbon, dans l'eau claire, & sans attendre qu'elle soit du tout consumée en exhalaison, l'on les passera par le tamis. Apres seront remises dans le poëslon, y adioustant du succre fin en poudre, la moitié du poids du fruict & de l'eau resté parmi, pour là s'acheuer de cuire; remuant tousiours la paste auec vne spatule de bois, iusques à ce qu'elle soit assez cuite. Ce que cognoistrez quand elle cessera de faire escume. Lors la retirerez du feu, la mettant dans des vases à large ouuerture, lesquels couuerts d'vn linge, vous tiendrez au Soleil, autant qu'il sera requis pour l'acheuer d'affermir.

L'on confit les poires precieuses, & les prunes Perdigones, Imperiales, Royales &

autres exquiſes, comme les abricots & les peſches. L'on les peut pareillement conuertir en paſte à la maniere ſuſdite, ſans autre particuliere obſeruation, qu'en donnant tant plus de ſuccre aux fruicts, que plus ils ſeront humides.

ORDONNANCE X.

Des confitures de citrons, limons, orenges, melons, concombres, poncilles, courges & coriandre.

VOVS confirez les eſcorces de citrons, miſes par trenches, ſelon la longueur du fruict, en les faiſant premierement tremper & boüillir dans vne lexiue de cendres de cheſne moderément forte, iuſques à ce qu'elles ſoient deuenuës tendres; puis dans l'eau pure, pour les deſcharger de l'odeur de la lexiue; Et apres les auoir ſechées entre deux linges, & quant & quant arrengées dans vne terrine vitrée, verſant du ſyrop preparé auec caſſonade blanche, tout boüillant deſſus, en le reboüillant ſix ou ſept iours continuels, deux fois chacun; & ce temps-là paſſé, les tirant du liquide, pour les acheuer de confir par le ſec; en les la-

uant au preallable dans l'eau chaude, afin de leur oster le syrop gluant attaché à leur superficie ; Finalement esgouttées & sechées, les iettant à poinct nommé dans le succre cuit à perfection, pour en estre incrustées, comme d'vn exquis vernis.

L'on confit les escorces de limons & d'orenges de mesme façon. Quand ces fruicts sont encores petits, l'on les confit tous entiers au liquide, & en fin au sec, apres les auoir salés, puis dessalés. L'on en fait autant des melons & des concombres. Ayant osté l'escorce des poncilles & des courges, l'on en confit pareillement la chair, coupée en pieces, aussi longues que le fruict, larges de deux doigts & espesses d'vn pouce ; en les salant & dessalant, puis les imbibant petit à petit de syrop dans la terrine vitrée, & en fin les incrustant de succre sec. A cause que les courges sont appellées en Espagnol Carbasses, l'on a donné nom Carbassat à leur confiture.

Quant à la semence de coriandre, apres l'auoir bien nettoyée, vous la ferez tremper en vinaigre, enuiron huict heures, sans feu ; & au partir de là, frire & secher au feu. Puis vous la confirez auec du succre clari-

fié, ainſi que l'anis, en forme de dragée liſſée, & perlée apres, ſi vous voulez. Deuãt mettre fin à ce liure, ie vous veux rendre

RAISON

Du retrenchement des conſerues ſuperfluës.

VOus n'auez que faire de confir la racine de noſtre Acorus. Car n'eſtant aucunement aromatique, comme celle qui vient des Indes, elle ne ſert de rien aux maladies froides du cerueau & des nerfs; comme Syluius, Cronemburgius & autres pluſieurs doctes Medecins ont obſerué.

Tenant l'electuaire diajreos, & les fleurs d'iris confites; l'on ſe paſſera bien d'en confir encore les racines.

I'ay ſupprimé les racines d'Eryngium, qu'on a accouſtumé de tenir cõfites au lieu du Secacul Indic, *ad Venerem excitandam*; pour ce qu'il ne ſe trouuera pas dans Dioſcoride, ny Galien, que l'Eryngium ayt ceſte vertu, laquelle toutefois les Arabes ont recogneuë au Secacul, ainſi que remarque Matthiole ſur le chapitre 21. du 3. liure de Dioſcoride.

Preparant le ſyrop de fleurs de peſchier,

il n'eſt pas beſoin d'en garder la conſerue.

Il ſuffit d'auoir le ſyrop de pas d'aſne, ſans confir encore ſes fueilles à part, comme veulent aucuns.

Me contentans d'ordonner les conſerues des medicamens neceſſaires, pour la preſeruation & guariſon des maladies; & de monſtrer tout d'vn train la maniere de faire les confitures des meilleurs fruicts, pour l'vſage des ſains: i'ay expreſſémẽt retrenché celles qui m'ont ſemblé ſuperfluës.

ORDONNANCES
SVR
LA COMPOSITION
DES SYROPS.

REFORMEES ET
ILLVSTREES

PAR

LE SIEVR DE LA
FRAMBOISIERE.



A MADAME LA DVCHESSE DE GVISE.

MADAME,

En attendant que ie vous face paroistre, en vn plus haut subiect, la singuliere affection, que ie porte à vostre seruice; pour m'acquitter du deuoir auquel ie suis de nature & de droit obligé, ie vous apporte vn present, lequel ie vous supplie tres-humblement ne point desdaigner pour sa petitesse. Car encore qu'il soit de petite monstre, si est-il toutefois de grande importance pour vostre santé. C'est la plus delicieuse Ambrosie de ma boutique, & la plus salu-

taire qu'homme de ma profeßion vous puiſſe offrir: laquelle ne peut eſtre jugée indigne de voſtre grandeur, venant de la part de celuy qui vous fait l'hommage qu'il vous doit, rendant publiquement teſmoignage qu'il a eſté, eſt & ſera pour iamais,

MADAME,

Voſtre tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-fidele, Seruiteur, Vaſſal & Medecin,
LA FRAMBOISIERE.



LISTE

Des Syrops, que les Apothicaires doiuent ordinairement diſpenſer.

TENEZ touſiours en voz boutiques des ſyrops laxatifs, des aperitifs, des confortatifs & alteratifs.

Entre les ſyrops laxatifs, preparez

1. Le ſyrop de roſes palles, *ad bilioſos feroſosque humores è primis viſceribus nullo labore detrahendos.*
2. Le ſyrop violat, *non ad refrigerandum modò, verumetiam ad bilem aquáſque ducendas.*
3. Le ſyrop de fleurs de peſchier, *cùm ad bilem, aquáſque euocandas, tùm ad lumbricos puerorum enecandos.*
4. Le ſyrop de pommes de Sapor, *ad melancholiam expellendam, tetróſque eius vapores infringendos.*
5. Le ſyrop de fumeterre de Meſué, *ad bilem vtrámque vſtam, ſalſámque pituitam*

clementer purgandam.

Entre les syrops aperitifs, dispensez

1. Le syrop de stœchas, *ad luxuriantem in cerebro pituitam, paralyseos, epilepsiæ, conuulsionis, tremoris, aliorúmque frigidorum affectuum procreatricem, insidendam, extenuandam, dissipandam.*
2. Le syrop capillaire, *ad pectoris præsertim, renum, lienísque obstructiones soluendas, crassos ac lentos humores illarum authores leniter incidendo & detergendo.*
3. Le syrop de pas d'asne, *ad thoracem & pulmonem crassa, lentáque pituita blandè expurgandum, ac propterea sputum attenuando detergendóque concoquendum, faciliúsque reddendum.*
4. Le syrop d'hyssope, *ad thoracis pulmonúmque vitia cùm leniendo, tùm incidendo, attenuando, detergendóque validè expurganda, sputúmq; idcircò strenuè promouendum.*
5. Le syrop aceteux de Mesué, *ad omnes humores præparandos, eorum putredinem coërcendam, obstructas vias expediendas, vrinas sudorésque ciendos.*
6. Le syrop des cinq racines, *ad crassam lentámque pituitam extenuandam & de-*

tergendam, ac iecoris omniúmque viſcerum obſtructiones ſoluendas, fœdos virginum colores expurgandos, vrináſque ciendas.

7. Le ſyrop Bizantin de Meſué, *ad icterum à iecoris lieníſque obſtructionibus ortum curandum, diuturnarúmque febrium reliquias expurgandas.*

8. Le ſyrop de cichorée, *ad iecoris, lienis, renum, aliarúmque partium infarctus ſoluendos, detergendo & aperiendo; viſcera omnia præter naturam excalfacta contemperanda, & leni aſtrictione corroboranda, bilémque ad purgationem præparandam.*

9. Le ſyrop de guimaulue de Fernel, *ad craſſam & lentam pituitam renes obſtruentem, purulentámque eorum ſaniem, & arenulas clementer expurgandas, necnon & vrinæ ardorem demulcendum.*

10. Le ſyrop d'armoiſe, *ad ſuppreſſos aut parcius fluentes menſes potenter mouendos, vteríq; ſuffocationes ac ſubuerſiones ſedandas.*

Entre les ſyrops confortatifs & alteratifs, ayez

1. Le ſyrop de roſes ſeches, *ad calidos cerebri affectus temperandos, ſomnum conciliandum, catarrhum tenuem cohibendum,*

ventriculum roborandum, fluentem aluum confirmandam, sitímque extinguendam.

2. Le syrop de pauot de Mesué, *ad capitis ardores, vigilias, molestam tußim & destillationes quæ fauces guttúrque exasperant compescendas.*
3. Le syrop de jujubes de Mesué, *ad tenues humores in pectus defluentes incrassandos, sputum liquidius spissandum, raucitatem, tussim & arteriæ asperitatem leniendam, omnésque thoracis affectus demulcendos.*
4. Le syrop de limons, *ad stomachi, cordis, aliarúmque principum partium robur tuendum, nauseam, lipothymiam, & syncopem arcendam, bilis feruorem corporísq; æstum, ac sitim restinguendum, ardentium febrium putredinem, pestilentiúmque malignitatem cohibendam.*
5. Le syrop de grenades, *ad ventriculum & viscera magis corroboranda, vomitiones & animi defectiones sedandas.*
6. Le syrop de ribes, *ad ventriculum & cor astringendo roborandum, amborúmque feruorem & inde natam sitim refrigerando extinguendum.*
7. La miue de coings, *ad ventriculum & hepar astringendi vi corroborandum, appe-*

tentiam excitandam, vomitum aluíque fluorem reprimendum.

8. Le syrop de menthe de Mesué, *ad ventriculum à causa frigida imbecillum, vel dissolutum, suo calore blando, leníque astrictione corroborandum, concoctionem iuuandam, singultum sedandum, nauseam lienteriámque compescendam.*

9. Le syrop d'absynthe, *ad ventriculi reliquias vel expurgandas vel absumendas, iecur infarctu liberandum, ac omnia concoctionis instrumenta corroboranda.*

10. Le syrop myrtin, *ad ventriculum & viscera corrobanda, vetus alui profluuium, omnem sanguinis eruptionem, cerebríque destillationem sistendam.*

Mettez au reng des syrops,

1. Le miel rosat, *ad pituitam detergendam purgationíque præparandam, ac concoctricem ventriculi facultatem roborandam.*

2. Le miel violat, *ad abstergendum, refrigerandum, & lubricandum.*

3. Le miel anthosat, *ad discutiendum & corroborandum.*

4. Le miel skillitic, *ad incidendum & extenuandum.*

5. Le miel paſſulat, *ad detergendum & leniendum.*

6. Le miel mercurial, *pro enematis, ad irritandam expultricem inteſtinorũ facultatem.*

Rengez en meſme ordre les Robs

Diacaryon, *ad Cynanchem, catarrhúmque tenuem à capite in fauces atque pulmones irruẽtem.*

Et diamoron, *ad acres deſtillationes, inflammationes ac depaſcentia oris vlcera.*

Adiouſtez au bout,

Le loch ſanum de Meſué, *ad aſthma, ſpirandi difficultatem, tußímque veterem.* Auec celuy de poulmon de renard, *ad phthiſin.*



LES ORDONNANCES DE LA FRAMBOISIERE,

Sur la diſpenſation des Syrops laxatifs.

ORDONNANCE I.

Du ſyrop de roſes palles.

♃. Infuſionis roſarum pallidarum nouies iteratæ, albuminibus expurgatæ ℔.v.
Sacchari albiſſimi ℔. iiij.
Coquantur in ſyrupum.

Declaration de la matiere.

LE ſyrop roſat que Meſué fait de deux infuſions ſeulemẽt qu'il appelle *Mucharum roſarum*, n'eſt pas laxatif, comme eſt celuy de neuf infuſions, duquel nous vſons aujourd'huy. Aucuns y adjouſtẽt du rheubarbe auec de la canelle, *ad cholagogam vim augendam*; quelquefois de l'agaric trochiſqué, *ad pituitam*

educendam; vne autre-fois du ſenné auec de l'anis, *ad melancholiam purgandam*. Mais je trouue meilleur de n'y mettre pas vn de ces Cathartics iuſques a tāt qu'on ſ'en voudra ſeruir; me contentans de faire entrer en ſa compoſition l'eau de l'infuſion des roſes incarnates, *pro baſi*; auec le ſuccre, *ad vires eius incolumes diu conſeruandas*. Il n'eſt pas beſoin de ſ'arreſter d'auantage à la matiere, parlons maintenant de

LA FAÇON.

Prenez vne bōne quantité de roſes incarnates effueillées, & les laiſſez infuſer en eau boüillante, dans vn pot de terre verni bien couuert l'eſpace de douze heures, faites les chauffer apres ſur le feu, puis les exprimez auec vne toile neufue, & les jettez-là. Cela fait mettez encore autant de roſes nouuelles tremper dedās la colature toute chaude. Eſtans refroidies reſchauffez-les, & les preſſurez comme auparauant, & reïterez ceſte beſongne iuſques à neuf fois. Clarifiez en fin ceſte eau rouge auec blancs d'œufs, & la coulez par le blanchet. Adiouſtez quāt & quant le ſuccre fin, pour le cuire tout doucement enſemble, en conſiſtēce de ſyrop.

ORDONNANCE II.

Du ſyrop violat.

℞. Infuſionis violarum nouies iteratæ per albumina clarificatæ ℔. v.
Sacchari albiſſimi ℔. iiij.
Coquantur ad ſyrupi conſiſtentiam.

Declaration.

IAÇOIT que Meſué face ſeulement le ſyrop violat d'vne infuſion double (qu'il appelle *Mucharum violarum.*) pour raffraichir la trop grande chaleur & eſtancher la ſoif en temperant l'ardeur de la bile; toutefois pour amollir & laſcher le ventre, vous le ferez de neuf infuſions de violettes recentes, en la meſme façon que le roſat. Mais gardez vous biẽ de les exprimer trop fort de peur d'attirer quelque viſcoſité & acrimonie faſcheuſe qui eſt en la partie herbuë. Quand vous voudrez faire voſtre ſyrop bien violet, adiouſtez-y enuiron deux onces de ſuc de violettes triées, ſi toſt que vous aurez oſté le poëſlon de deſſus le feu: ou bien mõdez deux onces de violettes de leur partie herbuë, comme ſi vous en vou-

liez faire de la conserue; pilez les en vn mortier de marbre, & les mettez apres sur vne estamine neufue, puis versez le syrop tout chaud deux ou trois fois par dessus. Par ce moyen il retiendra la couleur & l'odeur des violettes, pourueu que ne le fassiez boüillir de là en auant. Mais pource que l'humidité des violettes descuit le syrop, il vous le faut tenir en lieu chaud, où elle se puisse peu à peu euaporer. Autremẽt il ne seroit pas de longue garde.

ORDONNANCE III.

Du syrop de fleurs de peschier.

♃. Infusionis florum Persici recentium, octies vel nouies iteratæ ℔. v.
Sacchari albissimi ℔. iiij.
Coquantur in syrupum.

La maniere de le preparer.

METTEZ tremper deux liures de fleurs de peschier, fraichement cueillies, en six liures d'eau chaude, dans vn pot de terre verni, douze heures durans. Puis les faites bouïllir vn boüillon sur le feu. Apres les auoir exprimées, comme il appartient,

iettez les au loing, & en infusez des nouuelles en leur place. Quand vous les aurez ainsi rechangées iusques à huict ou neuf fois, clarifiez la colature, & la laissez cuire doucement auec le succre fin en consistence de syrop.

ORDONNANCE IIII.

Du syrop de pommes, de Sapor, selon Mesué.

℞. Succorũ pomorum fragrantium ℔. iij.
Buglossi &
Borraginis depuratorũ, ana ℔. ij.
Folliculorum sennæ mundatorum ℥. iiij.
Seminis anisi ℥ ß. quod ab authore prætermissum est.
Croci ʒ. ij.
Cum sacchari albi ℔. iij. fiat syrupus.

Declaration des ingrediens.

CE syrop attribué à Sapor Roy des Perses, pour auoir esté composé de luy, ou pour luy; reçoit du suc de pommes odorãtes, *pro basi, à qua nomen sumpsit*; des sucs de buglosse, & bourrache, *ad cardiacam basis*

vim augendam, ac nimiam melancholiæ ſiccitatem contemperandam; du ſenné, *ad eam blandè purgandam*; de l'anis (que j'y ay adjouſté) *ad flatus diſcutiendos, ac craſſos lentóſq; humores incidendos*; du ſafran, *cùm ad tetros melancholiæ vapores digerendos, tùm ad vitalem cordis facultatem roborandam*; & du ſucre, *ad cætera non modò diu cõſeruanda, ſed & efficaciora, ſuauioráque reddenda.* Ie penſe auoir atteint le but des ingrediens, i'ay enuie de touſcher encore

La maniere de les preparer.

LAISSEZ infuſer le ſenné auec l'anis cõcaſſé, l'eſpace de 24. heures, dans les ſucs purifiés au Soleil ou ſur le feu. Puis leur donnez vn boüillon ou deux, & les coulez deux ou trois fois au trauers du blanchet, ſi vous n'aymez mieux clarifier la colature auec aubins d'œufs. Faites cuire apres l'expreſſiõ auec le ſuccre iuſques a ce qu'il ayt forme de ſyrop. Pendant qu'il cuira mettez tremper dedans, le ſaffran lié en vn linge, & frottez ſouuent le noët, afin que ſa vertu y ſoit transferée.

ORDONNANCE V.

Du syrop de fumeterre, de Mesué.

℞. Succi fumariæ depurati,
Sacchari albi, ana ℔. iij.
Prunorum,
Passularum enucleatarum, ana ℔. ß.
Myrobalanorum citrinarum,
Cepularum, ana ℥ ij ß.
Tamarindorum,
Cassiæ fistularis, ana ℥ ij.
Absynthij,
Cassuthæ,
Florum buglossi
Borraginis
Violarum, ana ℥ j.
Polypodij,
Epithymi, ana ʒ vij.
Anisi, quod est ab authore prætermissum.
Rosarum,
Glycyrrhizæ, ana ʒ iiij.
Aquæ fontanæ ad ea decoquenda ℔. x.
Fiat syrupus.

Declaration des ingrediens.

CE syrop reçoit du suc de fumeterre, *pro basi, à qua nominis originem duxit*; des myrabolans, du polypode, de l'epithyme, de la casse, des tamarins & des prunes, *ad Catharticam basis vim augendam*; des raisins secs, *ad sanguinis impuritatem detergendam*; de la reglisse, *ad acria recrementa lenienda*; de l'anis (que j'y ay expressément adjousté) *ad dissipandos flatus cùm ex humorum vitio, tùm ex medicamentis dulcibus suscitatos*; de l'absynthe & des roses, *ad ventriculum & hepar corroborandum*; des fleurs de buglosse, de bourrache, & de violettes, *ad cordis tædia discutiẽda*; de la cuscute, *ad lienem obstructione liberandum*; & du succre, *ad actionem aliorum meliorem reddendam, facultatémque diu conseruandam.* Apres auoir deschiffré la vertu des ingrediẽs, ie veux tout d'vne suitte esclaircir

La façon de les preparer.

FAITES boüillir premierement le polypode cõcassé dans deux liures d'eau: Estant à demy cuict, adioustez-y la reglisse raclée & contuse, les prunes separées de leurs os, les raisins mondés de leurs pepins, les se-

mences d'anis & de cuſcute, & l'abſynthe; & ſur la fin l'epithyme, les roſes & les fleurs cordiales. Mettez apres infuſer les myrabolans, & diſſoudre la caſſe & les tamarins, chacun à part, en vne partie de la decoction : Coulez le reſte par le blanchet, & le laiſſez cuire tout doucement auec le ſuc de fumeterre purifié, & le ſuccre, en conſiſtence de ſyrop. Deuant oſter le poëſlon de deſſus le feu, meſlez-y les tamarins paſſés par le tamis, conſequemment la mouëlle de caſſe mondée, finalement l'expreſſion des myrabolans. I'ay curieuſement reformé la maniere de preparer ceſte compoſition de Meſué, qui met indiſcretemẽt boüillir du premier coup tous les ingrediẽs enſemble, faiſant par ce moyen perdre la vertu à ceux qui n'endurent pas ſi longue coction que les autres, contre les regles de l'art, qu'il a deſcrit luy-meſme.

Sur la diſpenſation des ſyrops aperitifs.

ORDONNANCE I.

Du ſyrop de ſtœchade.

℞. Stœchadis Arabicæ,
Paſſularum mundatarum, ana ℥ iiij.

Saluiæ,
Betonicæ, ana ℥ ij.
Thymi,
Origani,
Calaminthes,
Radicis elenij pro pyrethro, ana ℥ j.
Florum rorismarini,
Seminum rutæ,
Pæoniæ
Fœniculi,
Anisi, ana ℥ ß.

Fiat decoctio in aquæ fontanæ ℔. x. ad dimidias. Colatura cum mellis ℔. v. denuò coquatur in syrupum, qui condiatur

Cinamomi,
Calami aromatici,
Spicæ nardi,
Gingiberis,
Piperis nigri & longi, ana ʒ ij. quæ raro linteo illigata in syrupū sint appēsa.

Declaration des ingrediens.

POVR approprier ce syrop aux maladies froides du cerueau & des nerfs, à quoy Mesué l'a destiné; auec le stœchas, qui est plustost hepatic, ou splenic, que cephalic, j'y ay fais entrer, apres Fernel, de la saulge

& de la betoine, *pro basi*; & outre le thym, l'origan, le calament & l'anis, y ay adiousté des fleurs de rosmarin & des semences de ruë, de piuoine, & de fenoüil, *ad incidentem, attenuantem & discutientem basis vim augendam*; & au lieu du pyrethre, qui est par trop chaud, ay mis par l'aduis de Rondelet, de l'aulnée, auec les raisins secs & le miel, *ad lentem pituitam detergendam*; & pour l'aromatizer, *ad meliorem illorum omnium actionem reddendam, visceráque corroboranda*, me suis cõtenté de prendre de la canelle, de la canne odorante, du nard, du gingembre, du poiure noir & du long, sans y mettre du saffran, pour ce qu'il cause doleur de teste, par le moyen des vapeurs qu'il enuoye au cerueau. Voila les motifs qui m'ont induit à la reformation du corps de ce syrop, il ne reste plus qu'à declarer

La preparation.

FAITES premierement bouïllir la racine d'aulnée auec les herbes & les semences dans dix liures d'eau. Adjoustez-y vn peu apres les raisins mondés de leurs pepins, & les fleurs de stœchas & de rosmarin. Quand l'eau sera consumée iusques à la moitié,

coulez la decoction, & la clarifiez : Puis la laissez cuire doucemēt auec le miel auparauant escumé, en consistence de syrop. Estant presque cuit, mettez tremper dedans, la canelle, la canne aromatique, le nard, le gingembre, le poiure noir & le long, liés tous ensemble en vn petit linge cler, & exprimez souuent le noët, afin que leur vertu y soit entierement transferée.

ORDONNANCE II.

Du syrop capillorum veneris.

℞. Capillarium omnium ana M. j.
Glycyrrhizæ rasæ ℥ ij.

Infunde per 24. horas in aqua calida. Postea bulliant aliquantulum. Expressum clarificatum cum sacchari albi ℔. iiij. coquatur in syrupum.

Declaration des ingrediens.

LEs Modernes distinguent cinq sortes de Capillaires, *Adiantum, quod capillum veneris propriè nominant; Trichomanes, quod Polytrichon vocant; Dryopteris, quæ nonnullis Filicula nuncupatur; Saluia vita Seplasiarijs dicta, quibusdam Ruta muraria, alijs Saxifraga;*

& Scolopendrium, quod & Asplenium, vulgò Ceterach appellatur. Or jaçoit que Mesué ne fasse entrer icy que la premiere espece, *pro basi*; i'ay toutefois adiousté les autres, *ad aperiendi vim intendendam*; auec la reglisse qu'il y met, *ad leniendum*; & le succre, *ad actionem singulorum meliorem reddendam, facultatémque diutiùs conseruandam*. Voila l'efficace des simples, il ne faut plus qu'expliquer

La maniere de les preparer.

METTEZ premieremẽt tremper les herbes bien nettoyées & coupées par pieces, auec la reglisse raclée & concassée, en quatre liures d'eau chaude. Au bout de 24. heures, faites les boüillir legierement, à raison que les Capillaires ne peuuent endurer longue decoction. Clarifiez apres la colature, & la laissez cuire tout doucement auec le succre en consistenee de syrop.

ORDONNANCE. III.

Du syrop de tussilagine.

♃. Tussilaginis recentis M. vj.
Adianti M. ij.
Hyssopi arefacti M. j.
Glycyrrhizæ ℥ ij.

Macerentur ſimul 24. horis in aquæ pluuiæ vel fontanæ. ℔. iiij. Poſtea leuiter coquantur. Expreſſo clarificato adde ſacchari albi ℔.iij.

Fiat ſyrupus.

Declaration des ingrediens.

CE ſyrop, ſelon la deſcription des Modernes, reçoit du pas d'aſne, appellé des Grecs Bechion, des Latins Tuſſilago, *pro baſi, à qua nomen mutuatur*; des cheueux de Venus & de l'hyſſope, *ad attenuantem & incidentem baſis vim augendam*; de la regliſſe, *ad arteriæ aſperitatem leniendam*; & du ſuccre, *ad meliorem ſingulorum actionem reddendam, facultatémque diutiùs conſeruandam.* Voila la recepte des ſimples deſpeſchée, expedions maintenant

La maniere de les mixtionner.

LAISSEZ premierement infuſer 24. heures durans, en quatre liures d'eau chaude, le bechion, l'adiantõ & l'hyſſope, nettoyez & coupez, auec la regliſſe raclée & concaſſée. Puis les mettez boüillir legeremẽt, pource qu'ils n'endurent pas longue decoction. Clarifiez apres la colature, & la faites cuire auec le ſuccre, en ſyrop.

ORDONNANCE IIII.

Du syrop de Hyssopo.

℞. Hyssopi mediocriter sicci,
Passularum purgatarum, ana ℥ xij.
Radicum apij,
Fœniculi,
Glycyrrhizæ, ana ℥ x.
Adianti albi,
Calaminthes,
Prassij, ana ℥ vj.
Hordei integri. ℥ iiij.
Seminum maluæ,
Bombacis, vice cydoniorum,
Cnici, loco tragacanthæ,
Iridis, ana ℥ iij.
Zizypha,
Myxa, ana xxx.
Ficus siccas,
Dactylos pingues, ana x.

Coquātur in aqua sufficienti. Expressum cūm penidiorum alborum ℔. ij. vel potius cum mellis & sacchari ana ℔. j. percoquatur in syrupum.

Declaration des ingrediens.

MESVE' fait entrer en ce syrop premierement de l'hyssope, *pro basi*; Puis des

racines d'ache & de fenouil, & de l'adianton; auce du calament que i'y adiouste, *ad incidentem, extenuātem & aperientem basis vim augendam*; En apres de l'orge, des raisins secs, des figues seches; auec de l'iris, du marrubin & de la moüelle de carthame, que i'y mets au lieu de la gomme diagragant, *ad detergendi facultatem intendendam*; Consequemment de la reglisse, des juiubes, des sebestes, des dattes, des semences de maulue & de coings; mais en la place de celle-cy j'en substituë de coton, *ad leniendū*; Finalement des penides blanches, toutefois pour-ce qu'elles rendent le syrop trop espés & visqueux, je trouue meilleur d'y mettre du succre blanc, & du miel escumé, *ad actionem singulorum meliorem reddendam, saporis suauitatem comparandam, viresque diu conseruandas*. Apres auoir declaré l'energie des ingrediens, je m'en vay monstrer tout d'vn chemin,

La maniere de les preparer.

FAITES premierement boüillir l'orge quelque espace de tēps en six liures d'eau. Adioustez-y apres les racines d'ache & de fenoüil nettoyées de leur cœur, & concas-

ſées, enſemble celles d'iris coupées en roüelles: Puis les fruicts mondés, les ſemences preparées, la regliſſe raclée & contuſe, le marrubin & le calament: Finalement l'hyſſope & l'adianton. Quand la decoction ſera à demy refroidie, paſſez-là; & laiſſez cuire tout doucement la colature clarifiée, auec des penides blãches, ou pluſtoſt auec du ſuccre fin, & du miel eſcumé, en conſiſtence de ſyrop.

ORDONNANCE V.

Du ſyrop aceteux, de Meſué.

℞. Sacchari albi ℔. v.

Aquæ fontanæ ℔. iiij.

Coquantur ad dimidias ſemper deſpumãdo. Tunc affunde

Aceti vini albi ℔. iij.

Percoquantur in ſyrupum.

Declaration de la matiere.

CE ſyrop reçoit par fondement le vinaigre, *ad incidendum, & attenuandum*; le ſuccre, *ad detergendum, baſiſque vim diutius cõſeruandam*; & l'eau, *ad aceti acrimoniam temperandam*. Voila l'expoſition de la matiere, il ne reſte plus qu'à declarer

LA FORME.

FAITES premierement boüillir quatre liures d'eau de fontaine, auec cinq liures de ſuccre fin, en vn vaiſſeau de terre verni, ſur les charbons allumés, de peur de la fumée, iuſques à la coſomption de la moitié, en oſtant touſiours l'eſcume qui nage par deſſus. Adiouſtez-y apres peu à peu trois liures de bon vinaigre blanc, que vous lairez cuire enſemble, en cõſiſtence de ſyrop. Si l'on veut faire ce ſyrop plus foible, il n'y faut mettre que deux liures de vinaigre. Et ſi l'on a enuie de le rendre plus fort, il y en faut mettre quatre liures, comme aduerti Meſué.

ORDONNANCE VI.

Du ſyrop de quinque radicibus.

℞. Radicum apij,
Petroſelini,
Fœniculi,
Aſparagi,
Ruſci, ana ℥ iij.

Coquantur in hydromelitis diluti ℔. vj. ad tertiæ partis conſumptionem. Expreſſum clarificatum cum

Sacchari albi ℔. iij.

percoquatur in ſyrupum.

Declaration des ingrediens.

CE ſyrop reçoit les cinq racines aperitiues, *pro baſi, à qua ſortitur appellationem*; & le ſuccre, *ad deterſionem, nedum ad ſaporis gratiam, diuturnámque cuſtodiam.* Ie fay cuire les racines en hydromel, *ad detergendi facultatem augẽdam.* L'autheur y adjouſte du vinaigre, *ad aperientem radicum vim intendendam*; mais je l'ay expreſſement oſté, tant pour ce que ce ſyrop eſt propre à beaucoup d'affections, auſquelles le vinaigre eſt nuiſible, que pour ce qu'on y pourra ayſemẽt meſler du ſyrop aceteux, quand il ſera beſoin d'aigreur pour aiguiſer la baſe de ceſtuy-cy. Voila pourquoy i'ay corrigé la recepte des ingrediens: pourſuyuons maintenant

La maniere de les preparer.

FAITES premierement boüillir les racines mondées de leur cœur, & concaſſées, en ſix liures d'hydromel aqueux, tant qu'il y en ait deux conſommées. Paſſez apres la decoctiõ. Puis laiſſez cuire la colature clarifiée auec le ſuccre, en conſiſtence de ſyrop.

ORDONNANCE VII.

Du syrop Bizantin, de Mesué.

♃. Succorum intybi,
Apij, ana ℔.ij.
Lupuli &
Buglossi, ana ℔. j.
Coquẽdo purgentur dũ inclarescãt, & cum
Sacchari albi ℔. iij.
Fiat syrupus.

Declaration de la matiere.

LE syrop de Bizance, selon Mesué, reçoit des ius d'endiue, d'ache, de houblon & de buglosse, *ad hepatis lieniſque obstructiones expediendas, incidendo & detergendo*; auec du succre, *cùm ad detergendi facultatem augendam, tùm ad saporis suauitatem comparãdam, viréſque succorum diu conseruandas.* Pour le regard de

LA FAÇON,

FAITES premierement bouïllir les sucs tant qu'ils soient clarifiés. Puis les mettez cuire auec le succre, à petit feu en consistence de syrop. L'on y adiouste quelquefois la moitié autant de vinaigre, comme il y a de sucs purifiés, auec des roses, du nard, de la reglisse, & des semences d'ache, de fe-

noüil, & d'anis. Mais ie trouue meilleur de preparer le syrop simple, sans y mesler ny vinaigre, ny autres drogues. Car l'õ y pourra tousiours adiouster quand l'on voudra le syrop aceteux, celuy de radicibus ou autre qu'on verra estre conuenable.

ORDONNANCE VIII.
Du syrop de Cichorio.

℞. Cichorij totius,
Dentis leonis,
Endiuiæ,
Seriolæ, ana M. ij.
Hordei integri,
Radicum oxalydis, vice apij,
Graminis, loco fœniculi,
Asparagi, ana ℥ ij.
Cicerbitæ,
Lactucæ satiuæ & agrestis,
Lichenis,
Fumariæ,
Lupulorum, ana M. j.
Capillarium omnium,
Baccarum halicacabi,
Seminis cassuthæ,
Glycyrrhizæ, ana ʒ vj.

Coquantur omnia in ℔. x. aquæ, ad tertiæ partis consumptionem. In expresso iure dissolue

Sacchari albi ℔. vj.

Percoquantur in syrupum.

Declaration des ingrediens.

ENTRE plusieurs descriptions qui se trouuent du syrop de Cichorée, il n'y en a point qui soit auiourd'huy plus en vsage, que celle de Nicolas Florentin; & toutesfois elle est reprouuée de Cronemburgius, Fuchsius, Syluius, Plantius, & autres doctes Medecins de nostre temps, non tant pour la barbarie, ambiguité & obscurité des noms, que pour la confusion des medicamens chauds parmi les froids. C'est pourquoy ie me suis employé à la reformer. I'ay fay entrer en ceste composition les quatre especes de cichorée, *pro basi, à qua nominis originem duxit*; en lieu des racines d'ache & de fenoüil, qui sont chaudes, i'ay mis, apres Fernel, les racines d'ozeille & de gramen, auec celles d'asperge, le laicterõ, la laictuë, l'hepatique, la fumeterre, le houblon, les capillaires, les alkekenges, la cuscute & l'orge entier, *non modò ad incidentem & detergentem,*

tergentem, verumetiam ad refrigerantem & corroborantem basis vim augendam. I'ay retenu la regliſſe, *ad leniendum*; auec le ſuccre, *ad actionem ſingulorum meliorem reddendam, quorundam ingratum ſaporem tegendum, omniúmque facultatem diu conſeruandam.* L'autheur adiouſte ſur chaque liure de ſuccre vne demie once de rheubarbe, auec quatre ſcrupules de nard Indic. Aucũs doublent, les autres quadruplent le poids de rheubarbe. Mais ie trouue meilleur de n'y en point mettre du tout, *quod hic ſyrupus ad aperiendos meatus recluſos, non ad purgandum comparetur, quódque purgatrix rhabarbari vis & coctione & diutina aſſeruatione vaneſcat.* Quand le Medecin voudra deſoppiler & purger enſemble, il y pourra meſler alors telle quantité de rheubarbe, que bon luy ſemblera. Voilà les cauſes qui m'ont induit à la correctiõ des ingrediens. Il faut enſeigner maintenant

La maniere de les preparer.

FAITES premierement bouillir l'orge en dix liures d'eau. Eſtant à demy cuit, adiouſtez-y les racines de cichorée, d'ozeille, de gramen, d'aſperge, mondées & concaſ-

ſées : Puis la regliſſe raclée & contuſe, les bayes d'alkekenge, la ſemence de cuſcute, les fueilles de cichorée, & toutes les autres herbes, hormis les eſpeces d'adianton, que vous mettrez toutes les dernieres. Quand la tierce partie de l'eau ſera conſommée, paſſez la decoction. Et laiſſez cuire la colature clarifiée auec le ſuccre, en conſiſtence de ſyrop.

ORDONNANCE IX.

Du ſyrop de althæa, *de Fernel.*

℞. Radicum althææ ℥ ij.
Cicerum rubrorum ℥ j.
Radicum graminis &
Aſparagi,
Glycyrrhizæ mundatæ
Paſſarũ vuarũ expurgatarũ, ana ℥ß.
Cymarum althææ,
Maluæ,
Helxines,
Pimpinellæ,
Plantaginis,
Adianti vtriúſque, ana M. j.
Quatuor ſeminum frigidorum maiorum & Minorum, ana ʒ iij.

Coquantur in aquæ ℔. vj. dum quatuor supersint. Cum Sacchari albi ℔. iiij. Fiat syrupus.

Declaration des ingrediens.

FERNEL fait entrer icy les racines & sommités de Guimaulue, *pro basi*; la maulue, la parietaire, la reglisse, les raisins secs, & les ciches rouges, *ad relaxantem, lenientem & detergentem basis vim augendam*; Les racines de gramẽ & d'asperge, les cheueux de Venus, & la pimpernelle, *ad renes infarctu liberandos, incidendo & extenuando*; Le plantain auec les semences froides, grãdes & petites, *cùm ad ea meliùs præstanda, tùm ad demulcendam vrinæ acrimoniam*; & le succre, *ad actionem omnium meliorem reddendam, facultatémque diu conseruandam*. Voila l'vsage des ingrediens, il ne reste plus qu'à mõstrer

La maniere de les preparer.

FAITES bouillir en six liures d'eau premierement les racines de guimaulue, de gramen, & d'asperge, nettoyées & concassées. Adioustez-y apres les sommités de guimaulue & de maulue, la parietaire, la pimpernelle, le plantain, les poix ciches, les

raiſins mondés de leurs pepins, la regliſſe raclée & contuſe: Puis l'adianton blanc & noir, auec les ſemences froides tant grandes que petites. Quand la tierce partie de l'eau ſera conſommée, paſſez la decoction, & laiſſez cuire doucement la colature clarifiée auec le ſuccre, en cōſiſtence de ſyrop.

ORDONNANCE X.

*Du ſyrop d'*Artemiſia*, ſelon Fernel.*

℞. Artemiſiæ M. ij.
Pulegij,
Origani,
Calaminthes,
Nepitæ,
Meliſſophylli,
Sabinæ,
Sampſuci,
Hyſſopi,
Praſſij,
Chamædryos,
Chamæpytios,
Hyperici,
Parthenij,
Betonicæ, ana M. j.
Radicum iridis noſtratis,
Helenij,

Rubiæ,
Pæoniæ,
Libiftici,
Fœniculi, ana ℥ ß.
Seminum anifi,
Petrofelini,
Fœniculi,
Ocimi,
Dauci,
Rutæ,
Nigellæ, ana ʒ iij.
Contufa macerentur horis 24. in hydromelitis ℔. viij.
Coquantur ad ℔. v. & cum
Sacchari ℔. v.
percoquantur in fyrupum, conditum
Cinamomi ℥ j. &
Spicæ ʒ iij.

Declaration des ingrediens.

CE fyrop compofé premierement par Matthieu de Gradibus, & du depuis reformé par Fernel, reçoit en premier lieu l'armoife, *pro bafi, à qua nomen fumpfit*; En apres les autres herbes, les racines & les femences, *ad incidentem, attenuantem & aperientem bafis vim augendam*; Puis l'hydromel

& le ſuccre, *partim ad detergendum, partim ad medicamentorum amaritudinem leniendam, facultatémque diu conſeruandam*. Finalement la canelle & le nard Indic, *cùm ad meliorem aliorum actionem reddendam, tùm ad corroboranda viſcera*. Voila pourquoy ces ſimples ſont icy mis, Quand à

La maniere de les mixtionner.

L'AVTHEVR ordonne de mettre tremper enſemble en huit liures d'hydromel, 24. heures durans, toutes les racines, herbes & ſemences, bien mondées & concaſſées; Puis de les faire boüillir iuſques à la conſomption du tiers ou enuiron; & de laiſſer cuire apres la colature clarifiée auec le ſuccre, en conſiſtence de ſyrop. Et quand il ſera cuit, de l'aromatizer auec la canelle & le nard. Mais je trouue meilleur de mettre premierement infuſer les racines à part en vne partie de l'hydromel: huict heures apres les ſemences en vne autre partie: & autres huict heures apres les herbes dans le reſte d'iceluy. Puis au bout de 24. heures faire boüillir les racines; & eſtans à demy cuites y adjouſter les ſemences, & quelque temps apres les herbes.

Sur la dispensation des syrops confortatifs & alteratifs.

ORDONNANCE I.

Du syrop de roses seches.

℞. Rosarum rubrarum arefactarum ℔. j. Macera horis 24. in aquæ tepidæ ℔. iiij. postea coque ad tertię partis cōsumptionē. Expressum clarificatū cū sacchari albi ℔.ij. percoquatur in syrupum.

Declaration de la matiere & de la forme.

LEs Modernes ont inuenté ce syrop de roses rouges seches, *ad imbecilliores calidioréſque corporis partes corroborandas ac contemperandas*; auec du succre, *ad rosarum acerbitatem leniendam, facultatémque diu conseruandam*. Aucuns sont d'aduis de le faire auec trois infusions de roses. Mais il suffit de les mettre tremper vn iour entier en eau tiede, & les faire boüillir le lendemain iusques à la consomption du tiers, & de laisser cuire apres la colature clarifiée auec le succre, en consistence de syrop. Depeur qu'il ne s'aigrisse par la chaleur d'Esté, il

n'en faudra point preparer grande quantité. Car puis qu'on garde des roses seches toute l'année, l'on le pourra dispenser toutes & quantesfois, qu'on en aura besoin.

ORDONNANCE II.

Du syrop de pauot, de Mesué.

℞. Capitum papaueris albi & nigri, cum seminibus, ana ℥ lx.
Macerentur horis 24. in aquæ Cælestis ℔. iiij.
Postea coquantur donec tabescant. Expressum clarificatum cum
Sacchari albi, &
Penidiorum, ana ℔. ß.
percoquatur in syrupi consistentiam.

Declaration de la matiere.

MESVE' à dressé la composition de ce syrop à l'imitation du Diacodion de Galien. Il y met des testes de pauot blanc & noir, *pro basi*; auec du succre & des penides, *non tam ad leniendum & detergendum, quàm ad incrassantem basis vim augendam, & conseruandam*. Pour le regard de

LA FAÇON.

PRENEZ des teſtes de pauot blanc & noir, de moyenne groſſeur, & à demy ſeches, & les mettez tremper auec leur ſemence, en eau de pluye, l'eſpace d'vn iour naturel, ſur les cẽdres chaudes. Puis les faites boüillir iuſques à tant qu'elles ſoient toutes fleſtries. Laiſſez cuire apres la colature clarifiée auec le ſuccre & les penides, en conſiſtence de ſyrop.

ORDONNANCE III.

Du ſyrop de Iujubes, de Meſué.

℞. Zizypha lx. n.
Myxaria xx. n.
Hordej mundati à cortice exteriore,
Glycyrrhizæ,
Adianti albi, ana ℥ j.
Florum violarum,
Seminum maluæ, ana ʒ v.
Cydoniorum,
Papaueris albi,
Melonis,
Lactucæ,
Tragacanthæ, ana ʒ iij.

Coquantur in aquæ fontanæ ℔. v. ad medias, & cum

Sacchari albissimi ℔. ij.

percoquantur in syrupum.

Declaration des ingrediens.

MESVE' fait entrer icy les iujubes, *pro basi*; la gomme diagragant d'orge mondé, les semences de coings, de pauot, de laictuë & de maulue, les fleurs de violettes & la reglisse, auec les sebestes que i'y ay adiousté, *ad incrassantem & lenientem basis vim augendam*. Il y met encore l'adianton & la semence de melon, *ad detergendum aliquantulum*; auec le succre, *ad actionem omniũ meliorem reddendam, facultatémque diu conseruandam.* Voila la fin des ingrediens. Il ne reste plus qu'à esclaircir

La maniere de les preparer.

FAITES premierement cuire l'orge mondé en cinq liures d'eaux. Adioustez-y quelque temps apres les iujubes & sebestes; puis la reglisse raclée & contuse, & les semences de laictuë & de pauot, auec celles de maulue & de coings & la gomme diagragant liées en vn linge cler; Et sur la fin les che-

ueux de Venus, les fleurs de violettes & la ſemence de melon. Quand vous aurez paſſé la decoction, clarifiez la colature auec aubins d'œufs, & la laiſſez cuire doucement auec le ſuccre fin, en conſiſtence de ſyrop. Aucuns mettent au prime le noüet apres la clarification, & le laiſſent tremper toute l'année dans le ſyrop. Mais il n'en eſt pas ſi beau, ny ſi agreable. Car il paroiſt touſiours trouble, & trop viſqueux.

ORDONNANCE IIII.
Du ſyrop de Limons.

♃. Succi limonum expurgati & colo laneo ſponte ſua tranſmiſſi ℔. vij.
Sacchari albi ℔. v.
Lentè coquantur in ſyrupum.

Daclaration.

D'AVTANT que les limons & les citrons ſont de meſme eſpece, nature & faculté, & que ceux-là ſont plus aiſés à recouurer que ceux-cy; nous vſons ordinairemẽt du ſyrop de limons, au lieu de celuy que Meſué d'eſcrit *de acetoſitate citri.* Pour le preparer, vous prendrez le ſuc de limons

purifié au Soleil, ou si la saison ne le permet, clarifié sur le feu auec aubins d'œufs, & coulé par le blanchet, ou par le feutre, sans expression, & le ferez cuire doucemẽt dans vn vaisseau de terre verni, auec le succre fin, en consistence conuenable. Iaçoit que Mesué fasse autrement son syrop *de succo citri acido*.

ORDONNANCE V.

Du syrop de grenades.

℞. Succi granatorum acidorum ℔. v.
Sacchari albi ℔. iij.
Coquantur in syrupum.

Declaration.

CE syrop reçoit du ius de grenades aigres, *ad refrigerandum & astringendum potiùs quàm incidendum*; auec du succre fin, *ad aciditatem succi suauiorem reddendam, facultatémque diu conseruandam*. Pour le preparer, faites fondre le succre, au suc de grenades purifié, & les laissez doucement cuire ensemble, dans vn pot de terre verni, en consistence cõuenable. Si *ad attenuandum simul & corroborandum*, l'on veut mesler du syrop aceteux parmi cestuy-cy, l'on fera prom-

ptement l'Oxysaccharum, que Myrepsus descrit en ceste sorte, au ch. 21. sect. 37.

℞. Succi mali Punici acidi ℥ viij.
Aceti ℥ iiij.
Sacchari albi ℔. j.
Coquantur in syrupi consistentiam.

ORDONNANCE VI.
Du syrop de Ribes.

℞. Succi ribes ℔. iiij.
Sacchari optimi ℔. ij.
Coquantur in syrupum.

Declaration.

CE syrop reçoit du ius de groiselles d'outre-mer, ***ad refrigerandũ & astringendum;*** auec le succre blanc, ***ad saporem succi iucundiorem reddendum, facultatémque diu conseruandam.*** Pour le preparer, faites destremper le succre au ius de ribes purifié, & les laissez cuire ensemble, iusques à vne espesseur conuenable.

ORDONNANCE VII.
De la Miue de coings.

℞. Succi cydoniorum defæcati ℔. vj.

Coquatur prunis lentis ad medias, sensim expumando, deinde affunde

Vini veteris optimi,
Sacchari albi, ana ℔. iij.

Denuò coquantur dum mellis consistentia cressescant. Condiantur

Cinamomi ℥ ij.
Caryophyllorum &
Zinziberis, ana ℈ ij.

Declaration des ingrediens.

POVR fondement de ce syrop coustumierement appellé Miue, à l'imitation de Fernel, i'ay mis le jus de coings, *ad astringendum*; auec du vin genereux, de la canelle, des gyrofles & du gingembre, *ad refrigerantem basis vim corrigendam, corroborantémq; intendendam*; & du succre blanc, *ad saporis gratiam augendam, actionem omnium meliorem reddendam, facultatémque diu conseruandam.* Voila pourquoy nous auons fais entrer icy ces simples en composition. Il faut encore esclaircir

La maniere de les mesler.

FAITES cuire doucement sur les charbons le suc de coings purifié, iusques à ce qu'il

n'en demeure plus que la moitié, en l'escumant tousiours. Adjoustez-y apres le vin & le succre, & les laissez derechef cuire ensemble en consistence de miel. Puis les aromatizez auec la canelle, le gyrofles & le gingembre, grossierement pilés & liés en vn linge cler, que vous mettrez sur la fin tremper dedans.

ORDONNANCE VIII.

Du syrop de Menthe, de Mesué.

℞. Succi cydoniorum dulcium & acidodulcium,
Succi granatorum dulcium, acidorum & acidodulcium, ana ℔. j. ß.
In quibus horas 24. macera
Menthæ siccæ ℔. j. ß.
Rosarum rubrarum ℥ ij.
Coque igni lento ad medias. Cum
Sacchari ℔. ij.
Fiat syrupus, conditus
Galliæ moschatæ ʒ ij.

Declaration des ingrediens.

CE syrop reçoit de la menthe, *pro basi, à qua nomen sumpsit*; auec des roses rouges & des sucs de coings & de grenades, *ad*

astringentem basis vim augendam; du succre, *ad saporis gratiam, diuturnámque custodiam*; & des pastilles de Gallia moschata, *ad exhaustos spiritus odoris suauitate recreandos*. Apres la vertu des ingrediens, s'ensuit

La maniere de les preparer.

LAISSEZ premierement tremper 24. heures durant la menthe seche auec les roses rouges, aux jus de coings & de grenades, dans vn pot de terre verni, sur les cendres chaudes. Puis les faites cuire à petit feu, iusques à la consomption de la moitié. Et apres auoir passé la decoction, mettez cuire derechef la colature clarifiée auec le succre, en consistence de syrop, que vous aromatiserez auec les trochiscs de Gallia grossierement pilez & liez en vn linge cler, pendant tousiours dedans.

ORDONNANCE IX.

Du syrop d'Absynthe, de Mesué.

♃. Absynthij Romani ℔. ß.
Rosarum rubrarum ℥ ij.
Spicæ nardi ʒ iij.
Contusa macerentur horis 24. in
Vini albi, veteris ac odori,

Succi

Succi cydoniorum, ana ℔. ij. ß.
Coquantur igne lento ad medias. Expressum clarificatum cum
Sacchari albi ℔. ij.
percoquatur in syrupi crassitudinem.

Declaration des ingrediens.

MESVE' fait entrer en la composition de ce syrop, l'absynthe Romain, *pro basi, à qua illi nomen est inditum*; auec des roses rouges, du nard Indic, du vin blanc aromatic, & du ius de coings, *ad basis vim cum aperientem, tùm astringentem augendam*; & du succre, *ad eius amaritudinem leniendam, facultatem detergendi intendendam, omniúmque vires diu conseruandas.* Voila dequoy seruent icy ces simples. Il ne faut plus qu'interpreter

La maniere de les preparer.

HACHEZ menu l'aluyne seche, les roses rouges & le nard Indic, & les laissez infuser l'espace de 24. heures, au suc de coings & au vin blanc, dans vn pot de terre verni, sur les cendres chaudes. Puis les faites cuire à petit feu, iusques à ce que la moitié soit cõsumée. Mettez cuire apres l'expression clarifiée auec le succre, en consistence de syrop.

ORDONNANCE X.

Du syrop Myrtin.

♃. Baccarum myrti ℥ iiij.
Mespylorum,
Sorborum, ana ℥ iij.
Rosarum rubrarum,
Balaustiorum,
Oxyacanthæ,
Rhois,
Santali albi, ana ℥ ij.

Contusa omnia coquātur in aquæ fontanæ ℔. viij. dum tres supersint. Expresso adde
Succi cydoniorum,
Succi granatorum acidorum, ana ℔. ij.
Saccari ℔. v.

Percoquantur in syrupum.

Declaration des ingrediens.

I'AY fay entrer en la composition de ce syrop, des myrtilles en bonne quantité, *pro basi, à qua nomen sumpsit*; des nesfles, des cormes, des roses rouges, des balaustes, du berberis, du sumac, du santal blanc, & des sucs de coings & de grenades aigres, *ad astringentem basis vim augendam*; & du succre,

ad styptICÔn pharmacôn acerbitatem leniendã, facultatémq; conseruandam. Voila l'efficace des ingrediens,il faut interpreter maintenant

La maniere de les preparer.

CONCASSEZ premierement le bois, consequemment les fruicts & les fleurs, & les faites cuire tous ensemble en huict liures d'eau , iusques à ce qu'il n'en reste quasi plus que la tierce partie. Meslez apres les sucs auec l'expression, & les clarifiez auec le succre. Puis les laissez cuire doucement dans vn vaisseau de terre verni, en consistence de syrop.

Sur la composition des Miels, des Robs, & des Lochs.

ORDONNANCE I.

Du miel rosat.

♃. Mellis optimi expumati ℔. iij.
Rosarum rubrarum recentium ℔.j.
Fiat mel rosatum,quod vsus tempore igni liquatum coletur.

La maniere de le preparer.

CONCASSEZ premierement les roses au mortier auec vn pilon de bois, & les

mettez dans vn grand pot de terre verni, estroit d'emboucheure. Puis y versez trois fois autant de miel escumé, tout chaud. Exposez apres le vaisseau au Soleil, l'espace de quinze iours, ou enuiron. Quand vous en voudrez vser, prenez-en vne portion, & y adioustez vn peu d'hydromel vineux, ou de ius de roses, pour le dissoudre. Et ayant faict vn boüillon sur le feu, le coulez.

ORDONNANCE II.

Du miel violat.

Paretur mel violatum ex mellis ℔. iij. ac florum violarum recentium ℔. j.

La maniere de le preparer.

APRES auoir cõcassé les fleurs de violettes en vn mortier de marbre, meslez-les auec le miel, dans vn pot de terre verni, que vous exposerez au Soleil quinze iours durans. Quand vous en aurez affaire, destrempez-en vne portiõ en eau, laquelle ayant tant soit peu boüilly sur le feu, vous coulerez.

ORDONNANCE III.

Du miel enthosat.

Fiat mel anthosatum ex mellis partibus tribus, ac florum rorismarini recentium parte vna.

La maniere de le preparer.

PILEZ legerement les fleurs de romarin & les couurez de miel, dans vn vaisseau de terre verni, lequel vous exposerez au Soleil, enuiron quinze jours. Auparauant que vous en seruir, faites-en destremper en vin, telle quantité que bon vous semblera, & le laissez quelque peu boüillir, puis le coulez.

ORDONNANCE IIII.

Du miel skillitic.

℞. Mellis optimi partes tres.
Scillæ præparatæ partem vnam.
Fiat mel skilliticum.

La maniere de le preparer.

METTEZ les skilles preparées auec trois fois autant de miel escumé dans vn pot de

terre verni, que vous exposerez plusieurs fois au Soleil, ou tiendrez en lieu chaud. Au reste gardez-vous bien d'oster les skilles du miel, iusques à ce que vous en voudrez vser. Alors y adjoustant vn peu de vin, vous les ferez cuire auec leur miel, & les exprimerez; ou bien y meslant du vinaigre, en ferez l'oximel skillitic.

ORDONNANCE V.

Du miel passulat.

℞. Mellis optimi ℔. iij.
Vuarum passarum ℔. ij.
Fiat mel vuatum.

La maniere de le preparer.

LAISSEZ premierement tremper 24. heures durans, deux liures de raisins de Damas, mõdés de leurs pepins, en six liures d'eau chaude. Puis les faites cuire, iusques à ce que la moitié soit consumée. Mettez cuire apres l'expression auec trois liures de miel escumé, en forme de syrop.

ORDONNANCE VI.

Du miel mercurial.

℞. Mellis ℔. iij.

Succi mercurialis ℔. ij.

Coquantur ad ſyrupi conſiſtentiam.

La maniere de le preparer.

PVRIFIEZ premierement le miel, auec le ſuc de Mercuriale, que les Grecs appellent Linozoſtis. Puis les faites cuire enſemble à petit feu, en forme de ſyrop.

ORDONNANCE VII.

Du diacaryon, de Galien.

℞. Succi nucum juglandium viridium ℔. iiij.

Mellis optimi ℔. ij.

Coquantur in ſyrupi craſſitudinem.

La maniere de le preparer.

TIREZ au mois de Iuin vne ſuffiſante quantité de ſuc de l'eſcorce verde des noix. Eſtant depuré, faites le cuire ſur le feu auec le miel eſcumé, iuſques à ce qu'il ait l'eſpeſſeur de ſyrop.

ORDONNANCE VIII.

Du diamoron, de Nicolas.

℞. Succi mororum rubi ℔. j.

Succi mororum domeſticorum,

Mellis optimi expumati, ana ℔. ß.
Sapæ ℥ iij.
Coquantur in mellis consistentiam.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR fait entrer icy le suc des meures de ronce, *pro basi*; Celuy des meures domestiques, *ad astringentem basis vim augendam*; Le miel & le resiné, *non modò ad succorum acerbitatem leniendam, facultatémque conseruandam, verumetiam ad digerendũ.* C'est pourquoy il ne faut pas suiure l'aduis de Bauderon, qui conseille d'oster le vin cuit. Car il n'est pas moins propre que le miel, pour adoucir & digerer la matiere qui est arrestée en la gorge; Et si conuient bien auec les sucs styptics, qui seruent de repercuter celle qui fluë encore. Apres auoir declaré la vertu des ingrediens, je veux tout d'vn train enseigner

La maniere de les preparer.

CHOISISSEZ des meures qui ne soient point parfaitement meures, ains qui tiennent encore de la verdure. Prenez-en deux fois autant de sauuages que de domestiques, & en tirez vne bonne quantité de jus. Mettez le boüillir sur le feu, iusques à ce

que la tierce partie soit consumée. Puis le laissez rasseoir. Faites-en cuire apres vne liure & demie du plus cler, auec le miel blanc escumé, en forme de syrop; & y adjoustez le vin cuit, quand la bassine sera hors du feu.

ORDONNANCE IX.

Du Loch sanum, de Mesué.

℞. Vuarum passarum ab acinis purgatarũ,
Ficuum aridarum,
Dactylorum pinguium, ana ℥ ij.
Zizypha,
Myxaria, ana xxx. n.
Seminum fœnigræci ℨ v.
Lini,
Anisi,
Fœniculi,
Foliorum calaminthæ,
Hissopi,
Adianti,
Radicis iridis,
Glycyrrhizæ,
Cinamomi, ana ℥ ß.
Coque omnia in aquæ ℔. iiij. ad medias. Colatum percoque cum

Penidiorum ℔. ij.
ad mellis crassitudinem. Tunc adde
Nucleorum pineorum ℥ v.
Amygdalarum mundatarum,
Gummi Arabici,
Tragacanthæ,
Amyli,
Glycyrrhizæ, ana ℥ iij.
Iridis ℥ ij.
Fiat eclegma.

Declaration des ingrediens.

MESVE' est autheur de cest eclegme. Il y fait entrer de la canelle, de l'iris, du calament, de l'hyssope, des cheueux de Venus, des semences de fenoüil, d'anis & de lin, des raisins secs, des figues seches, des amandes, des pignons & des penides, *ad crassos & lentos thoracis humores educendos, extenuando & detergendo*; auec des gommes diagragant & Arabique, de l'amydon, des dactes, des jujubes, des sebestes, du fenegrec & de la reglisse, *ad tenues acrésque humores è cerebro in pulmonem effrenatiùs irrumpentes coërcendos reprimendósque incrassando & leniendo*. Voila l'intention des ingrediens, il ne reste plus qu'à monstrer

La maniere de les preparer.

FAITES premierement cuire en quatre liures d'eau la racine d'iris cõcassée. Estant à demy cuite, mettez-y les semences, vn peu apres les fruicts, auec la reglisse raclée, puis le calamẽt, l'hyssope & l'adiantõ, & sur la fin la canelle. Quand vous aurez clarifiée l'expression auec aubins d'œufs, laissez-là cuire doucement auec les penides, en consistence de syrop. La bassine estant ostée du feu, meslez-y les pignons, les amandes, les gõmes Arabique & diagragant, l'amydõ, la reglisse & l'iris, subtilemẽt puluerisés, en remuant & battant tout ensemble auec vn pilon de bois, jusques à ce qu'il soit blanc.

ORDONNANCE X.

Du Loch de pulmone vulpis, *de Mesué*.

℞. Pulmonis vulpis siccati,
Succi glycyrrhizæ,
Capilli veneris,
Seminum anisi &
Fœniculi, ana partes æquales.
Cum melle passulato fiat eclegma.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR pour fondement de cest eclegme, y met du poulmon de renard, *ad agglutinanda tabidorum vlcera, roborandámque pulmonum substantiam*; du suc de reglisse, *ad exasperatas eorum vias leniendas, acrimoniam saniei obtundendam, tenuémque pituitam efferatiùs irruentem lentore suo refrenandam*; des cheueux de Venus, & des semences d'anis & de fenoüil, *ad crassa lentáque recrementa, extenuãdo & incidendo expectoranda*; auec du succre, au lieu duquel i'ay substitué du miel passulat, *ad sordes validiùs detergendas*. Voila la raison des ingrediens, entendez maintenant

La maniere de les preparer.

FAITES premierement prouision d'vn ieune renard, nouuellemẽt prins à la chasse. Ostez-luy les poulmons de la poictrine, & les lauez dans du vin blanc tiede, tant qu'ils soient bien nets. Puis les mettez secher au four, & les couurez de fueilles d'absynthe seches. Et apres en auoir pulueriséé subtilement telle quantité que bon vous semblera, auec autant de suc de reglisse, d'anis, de fenoüil & d'adianton, lais-

ſez cuire tout enſemble auec du miel paſſulat, en conſiſtence de loch. Apres la deſcriptiõ des ſyrops neceſſaires, ie vous veux declarer

De la ſuppreßion des ſyrops ſuperflus.

Ie n'ay point couché ſur l'eſtat des ſyrops Cathartics, celuy d'Epithyme que deſcrit Meſué, pource qu'il reſemble ſi fort en compoſition & en vertu, au ſyrop de fumeterre, que tenant ceſtuy-cy, l'on ſe paſſera ayſément de ceſtuy-là. Attendu qu'il n'eſt pas plus plaiſant ny au gouſt, ny à la couleur.

Ie n'ay point voulu rendre le ſyrop de cichorée purgatif, pour les raiſons declarées en leur lieu.

I'ay retranché le ſyrop de regliſſe de Meſué, pour ce qu'il ne ſ'en faut que l'eau roſe & les penides, que tous les ſimples deſquels il eſt compoſé, n'entrent au ſyrop de pas d'aſne, auquel toutefois il cede autant en vertu, que la baſe de ceſtuy-cy à d'efficace. Preparant le ſyrop d'hyſſope ſelon mon ordonnance, l'on ſe paſſera bien de diſpenſer le ſyorp *de praßio*, d'autant que pour rendre ceſtuy-là plus efficacieux, i'y

ay adiousté les principaux simples que Mesué fait entrer en cestuy-cy.

L'on n'a que faire aussi de tenir le syrop de calament, ny celuy de thym, que descrit Mesué. Car outre ce que nostre syrop d'hyssope peut suppleer leur defaut, on les peut faire en tout temps, auec les herbes seches, qu'on a accoustumé de garder.

Ie n'ay point ordonné le syrop aceteux composé, pour ce qu'il ne faut que mesler du syrop de racines, parmi l'aceteux simple, pour rendre cestuy-cy composé, qui aura mesme vertu que cestuy-là, comme aduertit Plantius.

Ie n'ay point descrit aussi l'oxymel de Galien, non seulement pour ce qu'en le preparant en consistence de syrop, il n'est different de l'aceteux qu'à cause du miel qu'il reçoit en lieu du succre; mais aussi pour ce qu'il deuient auec le temps extrememement desagreable, tant pour son espesseur, prouenant de la longue coction, que pour son aigreur que nostre miel ne peut adoucir, comme faict le succre. Car en quelque decoction qu'on le puisse dissoudre, l'on ne le rendra iamais si plaisant, que le syrop aceteux. C'est pourquoy ie suis d'auis

toutes & quantesfois qu'on en voudra vser, de le composer sur le champ en forme de iulep, afin qu'estant bien cler, il soit plus delectable & proffitable.

L'on pourra pareillement au besoin composer à toutes heures l'oxymel skillitic, auec du miel skillitic & du vinaigre commun : ou bien auec du vinaigre skillitic & du miel cõmun; sans qu'il soit besoin d'accroistre le nõbre des syrops, de cestuy-cy.

Tenãt le syrop *de quinque radicibus*, il n'est pas besoin d'auoir celuy *de duabus radicibus*; veu que cestuy-là est plus efficacieux que cestuy-cy.

Ie ne conseille pas de preparer le syrop de Bizance composé, *quod simplicis vim peruertat, nimiúmque habeat aceti, vt inquit Plantius.*

Composant le syrop de cichorée selon nostre ordonnance, l'on se passera bien de celuy d'endiue simple, & du composé descrit par Gentilis de Fulgineo, ensemble de celuy de scolopendre.

Ayant le syrop de guimaulue, auec le capillaire, l'aceteux & celuy de racines, l'on n'a que faire du syrop de betoine de Textor.

Bien que le syrop de raifort que descrit

Fernel, ſoit excellent pour comminuer le calcul, & vuider le ſable des graueleux: l'on ſe pourra toutefois contenter de la decoction des ingrediens, prinſe au beſoin auec le ſyrop de guimaulue.

Tenant le ſyrop de pauot, on ſe peut biẽ paſſer du diacodion de Galien, & du ſyrop de nenuphar. Ie me ſuis contenté du ſyrop de pauot ſimple. Car ſi on le veut rendre composé, il n'y faut que meſler du ſyrop de iujubes parmi.

I'ay omis le ſyrop de violettes composé, pour ce qu'il approche, tant en compoſition, qu'en vertu à celuy de iujubes, auquel toutefois il eſt inferieur.

I'ay laiſſé le ſyrop *de corticibus citri*, que Meſué deſcrit, *ad firmandum ſtomachum, & oris gratiam commendandam*, non ſeulement pour ce qu'on le peut faire promptement à toute heure qu'il ſera beſoin, mais auſſi pour ce qu'il eſt plus plaiſant & plus profſitable, quand il eſt fraichement preparé en forme de julep.

Il n'eſt pas beſoin de tenir l'oxyſachar de Myrepſus, d'autant que pour le faire, il ne faut que meſler du ſyrop aceteux, auec celuy de grenades aigres.

L'on

L'on se passera bien du simple syrop de coings, & la miue aromatique de Mesué, tenant celle que i'ay ordonné apres Fernel, laquelle tient le milieu entre les deux.

Au lieu du syrop d'Eupatoire que descrit Mesué, l'on pourra mesler du syrop d'absynthe parmi celuy de cichorée, & y adjouster du rheubarbe auec du mastic & du nard, quand la necessité le requerra.

Quand aux simples syrops de sucs de buglosse, d'ozeille, de verjus & autres refrigeratifs qu'on peut promptemẽt preparer au besoin, ie ne suis point d'aduis de les tenir aux boutiques, pour ce qu'estans nouueaux faits, ils ont plus de vertu, & sont plus agreable au goust. Ioint qu'en tenant les conserues, l'on se peut bien passer des syrops.

I'ay abrogé le miel Anacardin, tant pour ce que nous manquõs d'anarcades recens, pour le preparer; que pour ce qu'il n'est pas autrement necessaire.

Ie n'ay point mis sur le roolle le rob de berberis, à cause qu'il a mesme vertu que celuy de ribes, que i'ay descri parmy les syrops confortatifs. Toutefois pour ce qu'il

eſt agreable au palais, ſi les Apothicaires le veulent preparer, ils n'ont qu'à prendre quatre liures de ſuc d'eſpine vinette, & les faire cuire auec deux liures de ſuccre, en conſiſtence de ſyrop.

Retenant ſeulemẽt deux ſortes de lochs, i'ay ſupprimé tous les autres deſcrits par les anciens, leſquels ne ſont plus en vſage, à raiſon qu'auec le temps ils ſe ranciſſent & deuiennent mal-plaiſans. C'eſt pourquoy on les compoſe auiourd'huy ſur le champ, de penides, de pilules blanches, de ſuccre candi, de ſuc de regliſſe, de l'electuaire diagragant, diajris, ou autre ſemblable, auec quelque ſyrop pectoral.

ORDONNANCES
SVR
LA COMPOSITION DES ELECTVAIRES EN OPIATES.

REFORMEES ET ILLVSTREES

PAR

LE SIEVR DE LA FRAMBOISIERE.



A MONSEIGNEVR DE SAINCT DENYS EN FRANCE.

MONSEIGNEVR,

Desirant vous rendre le tres-humble seruice, que ie vous ay voüé dés vostre tendre ieunesse; ie vous viens presenter des arres, pour asseurance de ma loyale volonté, à l'acquit de mon deuoir en vostre endroit. Apres m'auoir employé pour le public, à reformer & esclaircir les compositions des Medicamens; entre toutes les autres, i'ay choisi celles des Electuaires, comme les plus

ſouueraines, pour les conſacrer à la grandeur de voſtre nom, afin de vous teſmoigner par ceſte dedicace que ie ſuis,

MONSEIGNEVR,

Voſtre tres-humble Seruiteur,
LA FRAMBOISIERE.

LISTE

Des Electuaires en Opiates, que les Apothicaires doiuent dispenser.

AYEZ tousiours en voz boutiques deux sortes d'Electuaires, des mols & des solides, ceux-là en forme d'Opiates, & ceux-cy en tablettes.

Tenez-en ordinairement des laxatifs, auec des corroboratifs & alteratifs, de consistence molle.

Dispensez entre les laxatifs,

1. Le Catholicũ, de Nicolas, *ad omnes æquabiliter humores blandè vacuandos.*
2. Le Diaprunon simple & composé, de Nicolas, *ad bilem purgandam.*
3. Le Diaphœnicon, de Mesué, *ad pituitam cum bile educendam.*
4. La confection Hamech, de Mesué, *ad atram flauámque bilem cum pituitâ salsâ euocandam.*
5. La Benedicte, de Nicolas, *ad pituitosos humores crassos atque etiam serosos, arthritidis, nephritidísque authores ab articulis renibúsque proliciendos.*
6. La Diacassia, *ad aluum leniter subducen-*

dam, bilísque feruorem contemperandum.

7. La hiere picre, de Galien, *ad repurgandam bilem, pituitámque ventriculo intestinis, venísque mesaraicis impactam.*

8. La hiere diacolocynthidos, de Pacchius, *ad crassos lentósque humores ex quibúsque corporis partibus euacuandos, variósque morbos inde natos curandos.*

Entre les confortatifs & alteratifs.

1. Le Mithridat, de Damocrates, *ad omnes frigidos affectus iuuandos, principes partes corroborandas, corpúsque ab exitialibus venenis, & à pestilenti contagione tuendum.*

2. La Theriaque d'Andromachus, *cùm ad hæc omnia præstanda, tùm ad virulentarum bestiarum ictus.*

3. Le Philonium Romain, de Myrepsus, *ad somnum accersendum, destillationem sistendam, ac acerbissimos dolores Colicos, Nephriticos, atque Pleuriticos consopiendos.*

4. La confection de baccis lauri, de Rhasis, *ad discutiendos flatus, sedandósque dolores Colicos inde natos.*

5. La confection Alkermes, de Mesué, *ad resarciendas vires exolutas, domandam melancholiam, animum lætitia perfundendum, cordísque tædia depellenda.*



LES ORDONNANCES DE LA FRAMBOISIERE,

Sur la dispensation des Electuaires laxatifs, de consistence molle.

ORDONNANCE I.

Du Catholicum, de Nicolas.

℞. Polypodij querni,
Folliculorũ sennę mũdatorũ, ana ℥ iiij.
Rhabarbari electi ℥ iij.
Cassiæ fistulæ purgatæ,
Tamarindorum, ana ℥ ij.
Violarum,
Anisi ana ℥ j.
Fœniculi ʒ vj.
Cinamomi,
Glycyrrhizæ rasæ,
Penidiorum,
Sacchari candefacti,
Seminum iiij. frigidorum major. ex-

purgat. ana ℥ ij.
Cum ſacchari albi ℔. ij. fiat electarium.

Declaration des ingrediens.

LE Catholicum reçoit du rheubarbe, *pro baſi cholagogâ*; de la caſſe, des tamarins & des violettes, *ad actionem eius augendam, ac caliditatem ſiccitatémque corrigendam*; du ſenné & du polypode, *pro baſi melanogogâ & phlegmagogâ*; de la canelle, *ad terreum rhabarbarum ſuâ eſſentiæ tenuitate intrò deducendum*; de l'anis, *ad ſennæ flatus diſſipandos*; du fenoüil, *ad excrementoſam polypodij humiditatem nauſeabundam emendandam*; des quatre ſemēces froides maieures, *ad ſoluendas obſtructiones catharticorum attractionem impedientes*; de la regliſſe, des penides, & du ſuccre candi, *ad pharmacôn vim mitigandam, & diutiùs in corpore retinendam*; & du ſuccre blanc, *ad electarium conſeruandum, minúſque ingratum reddendum*. I'ay trouué bon de tripler la doſe ordinaire du rheubarbe, pour en mettre les deux tiers en infuſion, *ad facultatem eius purgatricem alioqui debilem intendendam*; & de laiſſer l'autre en poudre, *ad viſcerum robur*; Et m'a ſemblé expedient de doubler

celle du ſenné, pour en faire infuſer vne partie, & pulueriſer l'autre, *ad melanogogæ virtutis incrementum*. Apres vous auoir rendu la raiſon des ingrediens, ie vous veux maintenant monſtrer

La maniere de les preparer.

CONCASSEZ trois onces de polypode, & les faites boüillir aſſez longuement auec le fenoüil, en vne ſuffiſante quãtité d'eau. Mettez cuire apres la plus grande partie de la colature auec le ſuccre blanc, en conſiſtence de ſyrop: dans lequel vous lairez ſuffiſammẽt cuire l'expreſſion de deux onces de ſenné infuſé auec vne partie de l'anis, dans vne portion de la colature; Et meſlerez encore parmi, hors du feu, l'expreſſion de deux onces de rheubarbe infuſé à part auec la canelle, dans le reſte de la colature. Puis vous y diſſoudrez la caſſe & les tamarins paſſés par le tamis. Finalemẽt vous y adjouſterez peu à peu le reſte du ſenné, du rheubarbe, du polypode, & de l'anis, & les autres ingrediens, ſeparément reduits en poudre, & incontinent apres meſlés enſemble, rendant l'electuaire en forme d'opiate.

ORDONNANCE II.

Du Diaprunon, de Nicolas.

℞. Pruna Damaſcena dulcia ac matura n.c. in aqua ſufficienti decoquenda, ad pulpæ ℔. j. extrahendam.
Tamarindorum,
Medullæ caſſiæ fiſtulæ, ana ℥ j.
Violarum ʒ vj.
Rhabarbari,
Santali albi & rubri,
Spodij, ana ʒ iij.
Roſarum rubrarum,
Seminum portulacæ,
Intybi,
Oxyacanthæ,
Succi glycyrrhizæ,
Tragacanthæ, ana ʒ ij.
Seminũ iiij frigid. major. mund. ana ʒ j.
Cum ſacchari albi ℔. ij. fiat electarium.
Vbi impẽsè ſolutiuũ reddere volueris, adde Scãmonij præparati ℥ß. in libras ſingulas.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR fait entrer en ceſte compoſition, des prunes de Damas frai-

ches, douces & meures, *pro basi*; de la casse, des tamarins & des violettes, auec du rheubarbe, *ad purgatricem eius facultatem augẽdam*; du suc de reglisse & de la gomme diagragant, *ad lenientem vim intendendam*; des roses rouges, des santaux, du spode & du berberis, *ad ventriculum & hepar leni astrictione roborandum*; des semences de citroüille, de courge, de concombre, de melon, de pourpier & d'endiue, *ad obstructos meatus liberandos*; & du succre blanc, *ad omnium vires diuturno tempore incolumes seruandas*. Et pour faire ce diaprunon laxatif à bon escient, y adiouste du diagrede, *ad cæterorum cholagogôn tarditatem accelerandam*. Puis que i'ay touché le but des ingrediens, ie m'en vay declarer à ceste heure

La maniere de les preparer.

FAITES cuire en premier lieu les prunes de Damas, dans vne suffisante quãtité d'eau, tant que la tierce partie soit consumée. Puis mettant la decoction à part, passez la chair des prunes au trauers d'vn tamis renuersé, de sorte qu'il n'y demeure plus que les escorces & les noyaux. Passez pareillement la casse & les tamarins hu-

mectés d'vne petite portion de l'eau des prunes. Cela fait, vous mettrez demie once de violettes vn peu boüillir dans la decoction, & ferez cuire apres la colature auec le succre en consistence de syrop, y meslant premierement la poulpe des prunes, secõdement celle des tamarins, & la moüelle de casse; Finalement vous y adjousterez le reste des violettes, auec les autres ingrediens separémẽt puluerisés. Vous rendrez ce diaprunon solutif, en y adiouſtãt demie once de diagrede, sur chacune liure, pendant qu'il est encore chaud.

ORDONNANCE III.

Du Diaphœnicon, de Mesüé.

℞. Dactylorum immaturorum triduo in aceto maceratorum ℥ c.
Penidiorum hordeatorum ℥ I.
Turpeti ℥ xxxv.
Amygdalarum dulc. purgat. ℥ xxx.
Scammonij ℥ xij.
Zingiberis,
Piperis longi,
Macis,
Ligni aloës,

Galangæ,
Cinamomi,
Foliorum rutæ ſiccorum,
Seminum aniſi,
Fœniculi,
Dauci, ana ʒ ij ß.
Cum mellis expumati ℔. j. & ʒ xij. fiat electarium.

Declaration des ingrediens.

CEst electuaire reçoit du turbith, *pro baſi phlegmagogâ*; de la ſcammonée, *cùm ad tardam turpeti actionem accelerandam, tùm ad bilem pituitæ permiſtam purgandam*; des dattes non du tout meures, trempées en vinaigre, *ad ſcammonij acrimoniam, effrenatámq; vim ex calore profectam retundendam, necnon & viſcera inde debilitata, aſtrictione ſua corroboranda*; du gingembre, du poiure long, du macis, du bois d'aloës, de la canelle, & de la galanga, *ad craſſam pituitam incidendam & attenuandam*; des fueilles de ruë ſeches, & des ſemences d'anis, de fenoüil & de daucus, *ad diſsipandos flatus ex phlegmate genitos*; des amandes douces, des penides cuites en eau d'orge, & du miel eſcumé, *ad lentorum humorum deterſionem, ac diuturnam omnium ſim-*

plicium conseruationem. Voyla la cause finale des ingrediens, il ne reste plus, qu'à vous enseigner

La maniere de les preparer.

AYANT bien mondé les dattes dedans & dehors, mettez les infuser l'espace de trois iours en vinaigre, dans vn pot de gré, ou de terre verni, bien couuert. Puis les pilez en vn mortier de marbre, auec vn pilon de bois, & les passez par le tamis. Cela fait, meslez les parmi le miel escumé & cuit, & les faites vn peu bouillir apres, afin de consumer le vinaigre. La bassine ostée du feu, & à demy refroidie, adioustez-y les autres ingrediens puluerisés en la maniere qui s'ensuit : Vous pilerez du cõmencement au mortier de bronze, le bois d'aloës, le turbit, la galanga, le gingembre, auec quelques amãdes pelées, afin d'empescher leur exhalation. Si tost qu'ils seront à demy pilés, vous y adiousterez la canelle, le poiure, le macis, les fueilles de ruë seches & les semences. Puis vous hacherez menu le reste des amandes mondées de leurs pellicules, & les meslerez auec les penides au mortier, parmi les autres poudres, pour les

rendre plus ſubtiles. Vous pulueriſerez la ſcammonée à part, pour la faire entrer ſur la fin en la compoſition.

ORDONNANCE IIII.
De la confection Hamech, de Meſué.

℞. Succi fumariæ depurati ℔.j.
Paſſularum enucleatarum ℔.ß.
Pruna dulcia n. lx.
Myrobalanorum citrearum ℥ iiij.
Cepularum,
Indarum,
Rhabarbari optimi,
Epithymi,
Agarici albi,
Colocynthidis,
Polypodij quercini, ana ℥ ij.
Violarum ℥. j. ß.
Abſynthij,
Thymi,
Sennæ mundatæ, ana ℥ j.
Seminum aniſi &
Fœniculi,
Roſarum rubrarum, ana ʒ vj.
Macerentur omnia non ſimul, ſed ſeorſum, nec dies quinque ſed intra biduum,

in sero lactis caprini vel asinini.
Colatum cum Sacchari albi ℔. j. ß. coquatur in syrupum. Cui adde

Tamarindorum ℥ v.
Cassiæ fistularis ℥ iiij.
Mannæ ℥ ij.
Scammonij præparati ℥ j ß.
Myrobalanorum omnium,
Rhabarbari electi,
Seminis fumariæ, ana ℥ ß.
Anisi,
Spicæ nardi, ana ʒ ij.

Fiat electarium in opiatæ formam.

Declaration des ingrediens.

HAMECH fait entrer en sa confection, des myrabolans citrins & du rheubarbe, *pro basi cholagogâ*; de la scammonée, *ad tardam illorum actionem accelerandam*; de la manne, de la casse, des prunes, des tamarins & des violettes, *ad præfatorum cholagogωn vim augendam, siccitatem corrigendam, scammonijque acrimoniam retundendam*; des myrabolans noirs, du senné, du polypode & de l'epithyme, *pro basi melanogogâ*; du suc de fumeterre & du petit laict, *ad augendam purgatricem illorum vim, necnon & ad hyper-*

catharticôn feruorem contemperandum, humorúmque lentorem detergendum; des myrabolans cepules, emblics bellerics & de l'agaric, *pro basi phlegmagogâ*; de la colokynthe, *ad intendendam accelerandámque illorum facultatem*; du thyn & des semences d'anis & de fenoüil, *ad discutiendos flatus, soluendásque obstructiones*; de l'absynthe, des roses rouges, du nard Indic & des raisins secs, *ad ventriculum, hepar, cæteráque viscera sua leui astrictione corroboranda*; & du sucere, *ad electarium concinnandum, conseruandum, minúsque ingratum reddendum*. Voilà dequoy seruent les ingrediens, il faut maintenant esclaircir

La façon de les preparer.

APRES auoir fait vn peu bouïllir dans du petit laict le polypode concassé, les prunes nettoyées de leurs noyaux, les raisins mondés de leurs pepins, les semences (tant soit peu) battuës, & l'absynthe hachée, laissez-les premierement infuser sur les cēdres chaudes, en vn pot de terre verni, qui ayt l'emboucheure estroite, auec les myrabolans grossierement pilés, la colokynthe coupée menu, l'agaric rapé, le senné esplaché, & le thym vn peu broyé. Au bout

de vingt quatre heures, adiouftez-y le rheubarbe, l'epithyme, les roses, les violettes & le suc de fumeterre. Le lendemain leur ayant donné vn boüillon ou deux, exprimez-les. Faites cuire quant & quant la colature auec le succre en forme de syrop; dedans lequel vous destremperez la mãne, la casse & les tamarins au parauant passés par le tamis. Puis vous y meslerez la scammonée preparée, consequemment les poudres des myrabolãs, de rheubarbe, de spic nard, & des semences de fumeterre & d'anis. I'ay reformé trois poincts en la description de Mesué. Car ie ne trouue pas bon d'infuser les ingrediens tous ensemble (cõme il ordonne) pour ce que les vns ont besoin de tremper d'auantage & les autres moins: ny de les laisser en infusion cinq iours durans au petit laict, de peur que venant à s'enaigrir, il ne corrompe la composition: ny de cuire la manne, la casse & les tamarins parmi le syrop, craignant que leur vertu ne s'euanouïsse.

ORDONNANCE V.

De la Benedicte, de Nicolas.

℞. Turpeti electi,

Sacchari, ana ℥ x.
Hermodactylorum,
Scammonij præparati,
Rosarum, ana ℥ v.
Salis gemmæ,
Caryophyllorum,
Zingiberis,
Macropiperis,
Macis,
Spicæ nardi,
Galangæ,
Croci,
Seminum apij,
Fœniculi,
Asparagi,
Rusci,
Carui,
Saxifragi,
Lithospermi,
Amomi,
Cardamomi, ana ℥ j.

Cum mellis expumati ℔. j. ß. fiat electarium molle.

Eiusdem puluis siccus in vase vitreo diligenter obturato seruetur, citra mellis admixtionem, ad vsus necessarios,

Declaration des ingrediens.

LA confection appellée *Benedicta laxatiua*, reçoit du turbith en quantité, *pro basi*; des hermodactes, *ad eius vim augendam & ad articulos deducendam*; du diagrede & du sel gemme, *ad tardam illorum actionem accelerandam*; des gyrofles, du gingembre, du poiure long, du macis, du nard Indic, du saffran, de la galanga, du cardamomum, & de l'amomum, au lieu duquel on pourra substituer de la cãne aromatique, *ad incidendum & attenuandum crassum lentúmque phlegma, & ad ventriculi, hepatis, cordis, cæterorúmque viscerum robur*; des roses rouges, *cùm ad hoc meliùs præstandum, tùm ad calidiora aromata contemperanda*; des semences d'ache, de fenoüil, d'asperge, de ruscus, de carui, de saxifrage, d'herbe aux perles, *ad discutiendos flatus, soluendas obstructiones, pituitæq; extenuatæ partem per vrinas euocandam*; du succre & du miel, *ad viscosorum humorum detersionem, & ad electarij conseruationem*. Ayant rendu compte de la recepte des simples, il ne faut plus que satisfaire à

La façon de les preparer.

PILEZ premierement le turbith, les

hermodactes, le gingembre, le nard Indic, & la galanga. Quand ils seront à demy pulverisés, adioustez-y les semences, les gyrofles & le poivre; Finalement le macis & les roses rouges. Pulverisez à part le sel gemme, le diagrede, le saffran & le succre. Puis meslez diligemment tout au mortier. Cela fait, destrempez peu à peu ceste poudre dans le miel escumé & cuit, pendant qu'il est encore chaud, de sorte qu'il n'y ait aucuns grumeaux.

ORDONNANCE VI.

De la confection diacassia, de præpositus.

℞. Cassiæ fistulæ ℔. j.
Maluæ,
Betæ,
Parietariæ,
Mercurialis,
Violariæ,
Violarum, ana M. j.
Absynthij vulgaris M. ß.
Cum mellis optimi ℔. j. ß. fiat electarium ad opiatæ formam.

Declaration des ingrediens.

CESTE confection reçoit de la casse, *pro basi*; de l'aluyne, *ad augendam vim cholagogam*; des maulues, des betes, de la parietaire, de la mercuriale, des violiers & des violettes, *ad aluum remolliendam*; auec du miel, *cùm ad excrementa detergenda, tùm ad sui conseruationem*. Voilà l'efficace des simples, & voicy

La maniere de les meslenger.

FAITES bouïllir les herbes en vne suffisante quantité d'eau, & les coulez, les pressant tres-bien entre les mains. Dans la colature destrempez la casse & le miel, & les faites cuire tant que la decoction soit toute consumée. Ou bien, prenez les sucs des herbes, & les faites cuire auec le miel, autant qu'il est besoin, & y adjoustez la casse sur la fin.

ORDONNANCE VII.

De la Hiere simple, de Galien.

℞. Aloës purissimæ, non tamen lotæ ℥ c.
Cinamomi,
Spicæ nardi,

Croci,
Asari,
Macis, pro xylobalsamo,
Mastiches, ana ʒ vj.
Mellis expumati quãtum sufficit, ad hieram picram Galeni præparandam. Eiusdem puluis siccus in vase vitreo diligenter obturato seruetur, citra mellis admixtionem, ad varios vsus.

Declaration des ingrediens.

GALIEN fait entrer en la hiere picre, de l'aloës tres-pur, toutefois non laué, *pro basi, ad prauos humores ex ventriculo vacuandos*; de la canelle, du nard Indic, du saffran, du cabaret, & du bois de baulme, au defaut duquel i'ay substitué du macis, *ad crassos lentósque humores sua incidendi vi extenuandos & detergendos, obstructos meatus aperiendos, eóque nomine imbecillam basis catharticam virtutem adiuuandam*; du mastic, *ad stomachum roborandum, ac frangendam vim aloës medicamentosam, qua hæmorrhoïdas, venarúmque hystericarum ora aperit*; & du miel, *ad reddendam confectionem minùs ingratam, ac magis purgatoriam, illámque diutiùs conseruandam.* Apres auoir espluché par le menu la faculté des ingrediens, poursuyuons

La maniere de les preparer.

PILEZ enſemble la canelle, le macis, le cabaret & le nard Indic. Puluériſez à part le ſaffran, le maſtic, & l'aloës arrouſé de quelques gouttes d'huile, afin qu'il ne ſ'exhale & n'adhere au mortier. Puis meſlez tout parmi le miel eſcumé & cuit, pendant qu'il eſt encore à demy chaud.

ORDONNANCE VIII.

De la Hiere diacolocynthidos, de Pacchius, ſelon Scribonius Largus.

℞. Colocynthidis,
Agarici,
Marrubij,
Chamædryos,
Stœchadis Arabicæ, ana ʒ x.
Opopanacis,
Sagapeni,
Ariſtolochiæ rotundæ,
Seminis petroſelini,
Piperis albi, ana ʒ v.
Cinamomi,
Spicæ nardi,
Polij,

Croci,
Myrrhæ, ana ℥ iiij.
Mellis expumati q. ſ.
ad electarium concinnandum.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR fait entrer en la compoſition de ceſte hiere de la colokynthe, *pro baſi*; de l'agaric, *ad phlegmagogam eius vim augendam & ad cerebrum deducendam*; des gommes de ſagapenum & oppanax, *ad baſis acrimoniam ventriculum & inteſtina exulcerantem corrigendam*; de la ſaraſine ronde, de la germandrée, du marrubin, du polium, du poiure blanc, de la ſemence de perſil & de la myrrhe, *ad craſſos & lentos humores incidendos, detergendos & à putredine vindicandos, flatus diſſipandos, ac obſtructiones expediendas*; de la canelle, du ſaffran, du ſtœchas & du nard Indic, *cùm ad hæc meliùs præſtanda, tùm ad viſcera corroboranda*; & du miel, *ad ſimplicium omnium conſeruationem, meliorémque ſingulorum actionem reddendam*. Apres auoir declaré l'energie des ingrediens, ie m'en vay monſtrer tout d'vn chemin

La maniere de les preparer.

FAITES fondre premierement le ſaga-

penum, l'opopanax, & la myrrhe auec du vin, ou de l'hydromel; puis les coulez pour en separer les ordures, & les laissez cuire: Quand ces gommes commenceront à s'espessir, vous les dissoudrez au miel escumé & cuit, tandis qu'il est encore chaud. Vous y adjousterez apres peu à peu la poudre des autres ingrediens preparée ainsi: Pilez ensemble la sarasine, le marrubin, la germandrée, le polium, la semence de persil, le poiure, la canelle, le nard Indic, & le stœchas. Pulverisez à part la colokynthe incisée, l'agaric rapé, & le saffran menu coupé.

Sur la dispensation des Electuaires confortatifs & alteratifs, en Opiates.

ORDONNANCE I.

Du Mithridat, de Damocrates.

℞. Myrrhæ Arabicæ Troglodyticæ,
Croci Corycij,
Agarici,
Zingiberis,
Cinamomi,
Nardi Indicæ,
Thuris masculi,

Seminis thlaſpeos, ana ʒ x.
Sem. ſeſeleos Maſſilienſis,
Olei nucis moſchatę, pro opobalſamo,
Schœnanthi,
Stœchadis Arabicæ,
Coſti candidi,
Galbani,
Terrebinthinæ Chiæ,
Piperis longi,
Caſtorij Pontici,
Succi hypociſtidis,
Styracis calamitæ,
Opopanacis,
Foliorũ Malabathri recẽtis, ana ʒ viij.
Caſſiæ nigræ,
Polij montani,
Piperis albi,
Scordij Cretenſis,
Seminis dauci Cretici,
Cubebarum, pro carpobalſamo,
Trochiſcorum Cipheos,
Bdellij, ana ʒ vij.
Nardi Celticæ,
Gummi Arabici vermiculati,
Seminis petroſelini Macedonici,
Opij Thebaïci,
Seminum cardamomi minoris &

Fœniculi,
Radicis gentianæ,
Rosarum rubrarum,
Dictamni Cretici, ana ℥ v.
Seminis anisi,
Radicum ari,
Acori veri,
Phu,
Sagapeni, ana ℥ iij.
Meu Athamantici,
Acaciæ,
Ventris scinci,
Seminis hyperici, ana ℥ ij ß.
Vini Maluatici vel alterius generosi, pro Falerno, & Mellis Narbonensis, aut alterius optimi, pro Attico, q. s.
Fiat opiata.

Declaration des ingrediens.

LE Roy Mithridates ayant souuentefois esprouué la vertu de tous les cõtrepoisons, pour sa preseruation inuenta cest Antidot, où il fait entrer *pro basi*, des plus exquis Alexiteres qu'il cognoissoit, comme du dictam & du scordium de Candie, du polium de montaigne, des racines de meon Athamantic, d'aron, d'acorus, de costus

blanc, de gentiane, de valeriane, de femences du feſeli de Marſeille, du thlaſpi de Cappadoce, du daucus Cretic, du perſil Macedonic, du cardamomum minus, d'hypericum, de fenoüil, d'anis, & de l'agaric bien choiſi, auec des lombes de ſcinc, *ad deleteriam malignitatem cardiacâ facultate propellendam, craßitiem ſuperuacaneorum humorum incidendam, & ab his natas obſtructiones expediendas*; des paſtilles de Ciphi, *ad alexiteriôn vim iuuandam*; de l'opium de Thebes, des ſucs d'hypociſtis & d'acacia, & de la gõme Arabique, *ad vehementem alexipharmacôn calorem contemperandum, tenuitatémque corrigendam*; du caſtor Pondic, du gingembre, du poiure long & du blanc, *ad opij narcoticam facultatem emendandam, craßiſque ſuccis aditum ad corporis penetralia patefaciendum*, du galbanum, ſagapenum, bdellium, de l'opopanax, du ſtyrax de pamphilie, de la terebenthine de Chios, de la myrrhe Troglodytique & de l'encens maſle, *ad humorum lentorem detergendum, ac viſcerum duritiem remolliẽdam*; du ſaffran Coryc, du ſtœchas Arabic, du ſchœnanthe, du nard Indic & du Celtic, du folium d'Inde, de la canelle, de la caſſe aromatique, des roſes rouges, du car-

pobalſamum, au lieu duquel nous ſubſtituons des cubebes, de l'opobalſamum, au defaut duquel nous y mettõs de l'huile de muſcade, *ad antidoti dynamin ad principes partes deducendam, ac cor, cateráque viſcera roboranda, & à toxicis tuenda*; du vin Falernien, au defaut duquel nous prenons de la Maluoiſie, ou de quelque autre vin genereux, & du miel d'Athene, mais pour ce que nous n'en pouuons pas recouurir, nous choiſiſſons celuy de Narbonne, ou d'autre lieu auſſi excellent, *ad electarium concinnandum, diu conſeruandum, minus ingratum palato reddendum, eiúſque actionem longè meliorem efficiendam.* Apres auoir deſcouuert l'intention de l'hautheur, qui a employé tant de materiaux au baſtiment de ceſte opiate, ie veux remarquer encore

La façon de les preparer.

FAITES premierement infuſer en Maluoiſie, ou autre excellent vin vieil l'opium coupé par petites pieces, le galbanum, le ſagapenum, l'opopanax, l'hypociſtis, l'acacia, le ſtyrax, le bdellium, la myrrhe & la gomme Arabique, quand elle eſt recente, non pas tous enſemble, ains chacun à part.

Coulez

Coulez apres ces liqueurs, fucs & gommes, & les laiffez cuire iufques à la cõfomption du vin que vous y aurez mis. Puis les deftrẽpez peu à peu au miel efcumé & cuit auparauant. Finalement adiouftez-y la terebenthine & l'huile de mufcade, auec la poudre des autres ingrediens preparée ainfi : Pilez enfemble les racines de gentiane, de valeriane, de meon, d'aron, d'acorus, de gingembre, de coftus. Eftant concaffées, adjouftez-y toutes les femences, les trochifcs de Ciphi, le fcinc, le caftor, le folium, le nard, la canelle, la caffe, & quelque temps apres les herbes, le ftœchas, le fchœnanthe, & les rofes. Puluerifez à part le faffran, l'encens, & la gomme Arabique, fi elle eft feche. Rapez preallablement l'agaric, & auec le vin en formez des paftilles, que vo⁹ ferez fecher, pour les rediger apres en poudre. Pour bien garder le Mithridat, mettezle dans vn pot de terre verni, qui ne foit pas du tout plein, de peur qu'en bouillant, il ne refpande par deffus. Et afin qu'il fe fermente mieux par la frequente mixtion des fimples, ayez foing de le remuer auec vne fpatule le premier mois, tous les iours, foir & matin, enuiron demie heure; le fe-

K

cond mois, de quatre iours en quatre iours; le troisiesme mois, vne fois la sepmaine; durant le quatriesme mois, trois fois; le cinquiesme, deux fois; & le sixiesme, vne fois. Cela fait couurez bien le pot d'vn parchemin, & le tenez en lieu chaud, si l'air n'est tel, afin que sa cuisson soit plustost faite. Dispensez le Mithridat au Printemps ou en Esté, pour ce que la chaleur de l'air ayde à sa fermentation. D'autant qu'il est composé de plusieurs medicamens contraires, par l'action mutuelle desquels resulte vne faculté nouuelle, qui n'est en aucun des simples, mais en tout le composé, il demeure pour le moins six mois à se fermenter. Deuant lequel temps il n'en faut pas vser, pour n'auoir encore acquis la vertu de la composition, qui doit reüssir de la mixtion des simples, agissant l'vn cõtre l'autre, & se communicant leurs forces. Mais incontinent apres, on s'en peut bien seruir aux maladies chaudes, pour appaiser les extremes douleurs, & pour arrester les fluxions d'humeurs subtiles, tandis que la vertu de l'opium domine. A la longue la froideur du pauot, estant surmontée par la chaleur des autres medicamens, & par la cuis-

ſon, il eſt ſingulierement propre aux maladies froides du cerueau & de tous les viſceres, meſme des iointures, & au ſurplus à la peſte, & aux poiſons, voire aux morſures des beſtes venimeuſe, bien que pour ce regard, il cede à la theriaque. Sa vertu accroiſt de iour en iour, iuſques à douze ans, & ſe maintient iuſques à trente. De là en auant, elle diminuë peu à peu.

ORDONNANCE II.

De la Theriaque, d'Andromachus.

℞. Trochiſcorum ſcilliticorum ℥ vj.
Trochiſcorum viperæ &
Magmatis Hedychroï,
Piperis longi,
Opij Thebaïci, ana ℥ iij.
Iridis Florentinæ, pro Illyrica,
Roſarum rubrarum,
Succi glycyrrhizæ,
Seminis napi agreſtis,
Scordij Cretici,
Olei nucis moſchatæ, pro opobalſamo,
Cinamomi,

Agarici, ana ℥ j ß.
Myrrhæ Troglodyticæ,
Cofti candidi,
Croci Corycij,
Caſſiæ nigræ aromaticæ,
Nardi Indicæ,
Scœnanthi Arabici,
Piperis nigri & albi,
Thuris maſculi,
Dictamni Cretici,
Rha Pontici,
Sthœcadis Arabicæ,
Marrubij virentis,
Seminis petroſelini Macedonici,
Calaminthes montanæ,
Terebinthinæ Chiæ,
Radicis pentaphylli,
Zingiberis, ana ʒ vj.
Polij Cretenſis,
Chamæpityos,
Nardi Celticæ,
Acori, pro amomo,
Styracis calamitæ,
Meu Athamantici,
Chamædryos Creticæ,
Phu Pontici,
Terræ Lemniæ,

Foliorum Malabathri,
Chalcitidis vſtæ,
Radicis gentianæ,
Gummi Arabici Vermiculati,
Succi hypociſtidis,
Cubebarum, pro carpobalſamo,
Seminum aniſi,
Seſeleos,
Cardamomi,
Fœniculi,
Thlaſpeos,
Ameos,
Comæ hyperici,
Acaciæ,
Sagapeni, ana ʒ iiij.
Caſtorij Pontici,
Radicis ariſtolochiæ tenuis,
Bituminis Iudaïci,
Seminis dauci Cretici,
Opopanacis,
Galbani,
Comæ centaurij minoris, ana ʒ ij.
Vini generoſi veteris quantum ſufficit ſuccis, liquoribus & gummis diſſoluendis.

Mellis Narbonenſis, aut alterius optimi, pro Attico, q.ſ. ad conficiendam opiatam.

Declaration des ingrediens.

ANDROMACHVS fait entrer en la composition de sa Theriaque, des pastilles de viperes, *pro basi*; des panicles skillitics, des trochiscs Hedychroï, des racines de gentiane, de valeriane, de pentaphyllum, de meon Athamantic, d'aristoloche deliée, d'acorus vray, de costus blanc, d'iris d'Esclauonie (au lieu de laquelle, nous y en mettons de Florence) de rha Pontic, de l'agaric blanc, des fueilles du dictam, scordium & polium de Candie, & du calamēt de montaigne, des sommités de marrubin blanc, de petit centaure, de chamædrys, de chamepytis & d'hypericum verd; des semences de thlapsi, d'ami, d'anis, de fenoüil, de naueau sauuage, du seseli Marsilien, du daucus Cretic, du persil Macedonic, & du petit cardamome, *ad augendam viperinæ carnis alexiteriam vim, aduersus virulentarum bestiarum ictus, omniáque exitialia venena, ac incidendam superuacaneorum humorum viscera oppilantium crassitiem, eáque ratione soluendas obstructiones*; de l'opium de Thebes, des sucs d'hypocistis, d'acacia, de reglisse, de la gomme Arabique, & de la ter-

re de Lemnos, *ad vehementem Alexipharmacôn calorem obtundendum, ac ſiccitatem tenuitatémque corrigendam*; du caſtor de pont, du gingembre, du poiure long, du blanc & du noir, auec de la chalcitis bruſlée, *ad opium, hypociſtidis ſuccum, cæteráque præter modum frigida & craſſa emendanda & intrò deducenda*; du galbanum, du ſagapenum, du bdellium, de l'opopanax, du ſtyrax de Pamphilie, du bitume de Iudée, de la terebenthine de Chie, de la myrrhe Troglodytique, & de l'encens maſle, *ad humorum lentorem detergendum ac viſcerum duritiem remolliendam*; du ſaffran Coryc, du ſtœchas Arabic, du ſchœnanthe, du nard Indic, & du Celtic, du folium d'Inde, de la canelle, de la caſſe noire odorante, des roſes rouges, du carpobalſamum, au defaut duquel, nous prenons des cubebes, & de l'opobalſamum, au lieu duquel nous ſubſtituons de l'huile de muſcade, *ad antidoti energian ad principes partes deferendam, omniáque viſcera corroboranda, cùm ſtypticâ, tùm aromaticâ facultate*; du vin vieil muſcat, & du miel d'Athenes, mais en ſon defaut, nous y en mettons de Narbonne, ou d'ailleurs, qui luy approche en bonté, *ad opiatam concinnandam, diu conſer-*

uandam, minus ingratam palato reddendam, eiúsque actionem longè meliorem efficiendam. Voilà pourquoy l'autheur assemble icy tous ces simples. Or pour venir à bout de ceste grande composition, faut-il sçauoir

La maniere de les preparer.

FAITES premierement tremper en Maluoisie, ou autre excellent vin vieil les liqueurs, sucs & gommes, chacune à part. Puis les coulez & les laissez cuire iusques à la consumption du vin. Destrẽpez les apres peu à peu au miel escumé & cuit auparauant. Finalement adjoustez-y la terebenthine, & l'huile de muscade, auec la poudre des autres ingrediens, preparée ainsi: Battez premierement les racines, les semences & les herbes, adjoustez-y apres les pastilles de viperes, de skilles, le magma hedychroon, la terre Lemnienne, la chalcitis brusłée, la canelle, la casse aromatique, le castor, le bitume, & finalement le stœchas, le schœnãthe & les roses. Puluerisez à part le saffran, l'encens & l'agaric trochisqué. Pour garder la theriaque, mettez la dans vn pot de terre verni, qui ne soit pas du tout plein, afin qu'elle puisse bouïllir

ſans ſurmõter les bors du vaiſſeau, & ſoyez ſoigneux de la remuer au Soleil auec la ſpatule par l'eſpace de ſix mois, ainſi que le Mithridat. Compoſez là au Printemps ou en Eſté, afin que la fermentation requiſe ſoit plus ayſement faite par la chaleur de l'air. Car elle ne ſe pourroit pas ſi bien cuire en Automne, & encore moins en Hyuer, le miel eſtant glacé par le froid. Ioint qu'on ne la pourroit alors remuer ſouuent au Soleil, comme commande Galien. Il la faut laiſſer bien fermenter ſix mois, deuant qu'en vſer. Eſtant recente elle a vertu d'arreſter les catarrhes. Mais il ne ſ'en faut point ſeruir aux maladies froides, ny aux poiſons, ny aux morſures de beſtes venimeuſes, ſi elle n'a pour le moins quatre ans. Sa force augmente touſiours iuſques à douze ans, & ſe maintient en ſa vigueur iuſques à trente; de là en auant elle diminuë peu à peu.

ORDONNANCE III.

Du philonium Romain, de Myrepſus.

℞. Hyoſcyami albi,

Piperis albi, ana ℥ v.
Opij ℥ ij ß.
Caſſiæ ligneæ,
Cinamomi, ana ℥ j ß.
Euphorbij,
Caſtorij,
Myrrhæ,
Sem. apij, ana ℥ j.
Petroſelini,
Fœniculi,
Dauci Cretici, ana ℈ ij g. v.
Pyrethri,
Spicæ nardi,
Zedoariæ, ana gr. xv.
Croci ℈ ß.

Cum mellis optimi deſpumati triplici pondere paretur opiata.

Declaration des ingrediens.

LE philonium Romain reçoit de l'opium, *pro baſi*; de la ſemence de iuſquiame blanc, *ad ſtupefaciendi vim augendam*; du nard Indic, du zedoaire, du pyrethre, du poiure blanc, de la canelle, de la caſſe aromatique, du ſaffran, de l'euphorbe, de la myrrhe, du caſtor, des ſemences de perſil, de fenouïl, d'ache, & de daucus Cretic,

ad narcoticôn noxam emendandam, eísque viam, ad corporis penetralia patefaciendam, ad humores insuper crudos coquendos, crassos secandos, viscosos detergendos, serosos per vrinas euacuandos, ac flatus discutiendos; & du miel, *ad opiatam conficiendam, conseruandam, actionémque eius meliorem reddendam*. Voilà la recepte des simples despeschée, expedions maintenant

La maniere de les preparer.

PVLVERISEZ à part le saffran & l'euphorbe; & le reste ensemble. Meslez apres la poudre tamisée parmi le miel escumé & cuit, durant qu'il est encore chaud. Il ne faut point vser du philonium que six mois apres qu'il a esté dispensé. Sa vertu se maintient iusques à six ans, de là en auant, elle diminuë. Dix ans passés, il est de nulle valeur, pour ce que la froideur de l'opium & du iusquiame est surmontée alors par les autres medicamens chauds.

ORDONNANCE IIII.

De la confection de baccis lauri, de Rhasis.

♃. Foliorum rutæ siccorum ℥ x,

Sagapeni ʒ iiij.
Opopanacis ʒ iij.
Baccarum lauri,
Seminum ameos,
Cymini,
Liguſtici,
Nigellæ,
Carui,
Dauci,
Piperis longi & nigri,
Amygdalarum amararum,
Origani,
Mentaſtri,
Acori veri,
Caſtorij, ana ʒ ij.
Mellis expumati q. ſ.
ad opiatam conficiendam.

Declaration des ingrediens.

RHASIS fait entrer en ceſte confection, des fueilles de ruë, d'origan & de mentaſtre, auec des bayes de laurier, *ad conſtituendam baſim*; des ſemences d'ami, de cumin, de leueſche, de nielle, de carui, de daucus, du poiure long & du noir, de l'acorus, & du caſtoriũ, *ad incidendi, attenuandi, atque ex lenta pituita in ventriculo & inteſtinis*

procreatos flatus discutiendi vim augendam; des amãdes ameres, de l'opopanax,& du sagapenũ, *ad detergendam viscosam flatuum materiam*; & du miel, *ad actionem omnium meliorem reddendam, facultatem diu conseruandam, ac quorundam ingratum saporem tegendum*. Apres l'exposition des simples, s'ensuit

La maniere de les meslenger.

PILEZ grossierement tous les ingrediens ensemble, puis meslez peu à peu les poudres parmi le miel escumé & cuit, pendant qu'il est encore chaud. Car d'autant que les gommes & le castor entrent icy en petite quantité, vous les pulueriserez aisément auec les autres, pourueu que vous les ayez coupé par petits morceaux auparauant.

ORDONNANCE V.

De la confection Alkermes, de Mesué.

℞. Succi granorum infectoriorum,
Succi malorum fragrantium,
Aquæ rosarum, ana ℔.j. ß.
Serici crudi ℔.j.
Lapidis cyanei præparati ℥ xij.

Ligni aloës,
Cinamomi ſelecti, ana ℥ vj.
Ambræ ʒ iiij.
Margaritarum ʒ ij.
Bracteolarum auri ʒ j.
Moſchi orientalis ℈ j.
Cum ſacchari albi ℔.ij.fiat electariũ molle.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR fait entrer en ceſte confection de la ſoye tainte au ius de kermes, *pro baſi*; du ſuc de pommes odorantes, de l'eau roſe, auec de l'ambre & du muſc, *ad cor gratiſſimis odoribus exhilarandum, atrámque bilem mitificandam*; de la pierre d'azur, des perles & de l'or, *ad cardiacam vim augendam, melancholicóſque vapores arcendos, cùm inſita proprietate, tùm aſtringendi facultate*; du bois d'aloës & de la canelle, *ad viſcera partim aromaticâ, partim ſtypticâ virtute roboranda*; & du ſuccre fin, *ad compoſitionem diu conſeruandam, actionem eius meliorem reddendam, ſaporémque gratiorem*. Mais ce n'eſt pas aſſez de ſçauoir la raiſon des ingrediens, il eſt beſoin d'entendre encore

La maniere de les preparer.

METTEZ premierement tremper l'eſpace

de 24. heures la soye cruë bien charpie, dans l'eau rose, & les sucs de pommes & de kermes. Puis l'ayant laissé quelque peu boüillir parmi, l'exprimez bien fort, & l'ostez. Faites cuire apres, la cólature auec le succre en consistence de syrop, auquel pendant qu'il est encore chaud, vous meslerez l'ambre grossierement pilé. Estant fondu, vous y adiousterez le bois d'aloës & la canelle broyés ensemble & tamisés: Finalement le musc, l'azur preparée, & les perles subtilement puluerisées à part, & les fueilles d'or hachées parmi, en remuant tousiours l'electuaire tant qu'il soit froid, afin qu'il n'y ayt point de grumeaux. Preparez ainsi la pierre d'azur: Prenez-en telle quantité qu'il vous plaira, & la calcinez dans vn creusol d'orfeure, couuert d'vn morceau de tuille, enseuely dans les charbons allumés. Puis la puluerisez & lauez auec de l'eau commune dans vn mortier, en la brisant tousiours auec le pilon. Et apres que vous l'aurez laissé quelque temps rasseoir, espanchez l'eau, & la faites secher. Puis la relauez, & sechez tant de fois, que vous en voyez sortir l'eau claire, & que vous cognoissiez à la saueur son acrimonie estre

perduë, afin de luy faire perdre quant & quant sa faculté vomitiue & purgatiue, y restant seulement vne legere astriction, & vertu cordiale. Ie vous veux maintenant aduiser de

LA CENSVRE
Des opiates superfluës.

I'AY retrenché l'electuaire Rosat de Mesué, d'autant qu'il a mesme vertu que les tablettes de succo rosarum, de Nicolas, descrites en la section suyuante, lesquelles sont maintenant plus en vsage.

Ayant le diaphœnicon, il n'est pas besoin de dispenser electarium Indum maius, neque minus, comme Rondelet & Ioubert ont bien aduisé.

Tenant le Diaprunon tant simple que cõposé, & la confection Hamech, il me semble que la composition de psyllio, triphera Persica & Sarracenica, diasenna, l'electuaire lenitif & autres pareils sont du tout superflus.

Preparant la hiere simple de Galien, & la Diacolocynthidos de Pacchius, on n'a que faire de celle de Logadius, ny des autres.

I'ay

I'ay expreſſément omis Aurea Alexandrina, bien quelle ſoit merueilleuſemẽt celebrée, pour les grandes vertus qu'on luy attribuë. *Nam (vt inquit Syluius lib. 4. methodi medicamenta componendi) ſi ad Mithridatium & Theriacen ſpectes, vſu plurimo maiorũ noſtrorum probatiſsimas antidotos, omnia hæc ac multò plura fœliciſsimè præſtantes, nihil eſt quod Arabis neſcio cuius Auream tantopere laudes antidotum.*

I'ay pareillemẽt laiſſé là le Philoniũ Perſicum de Meſué, l'Aſyncritũ d'Actuarius, & la Requies de Nicolas, pour ce qu'il ſuffit d'auoir le Philonium Romanum, pour toutes opiates Narcotiques.

L'on ſe paſſera bien auſſi de la confection de Hyacintho de Ioubert, ayant la confectiõ Alkermes, auec l'electuaire Exhilarans attribué à Galien, & noſtre diamargariton, deſcrits au rang des tablettes Aromatiques.

Ie n'ay point voulu coucher ſur l'eſtat des electuaires, vne infinité d'autres antidotes, contenus aux Antidotaires anciens, deſquels on ne ſe ſert plus auiourd'huy.

ORDONNANCES SVR LA COMPOSITION DES TABLETTES.

REFORMEES ET ILLVSTREES

PAR

LE SIEVR DE LA FRAMBOISIERE.



A MADAME DE SAINCT PIERRE, DE REIMS.

MADAME,

Ce n'est pas d'auiourd'huy que i'ay recogneu voz merites. A grand' peine estiez-vous hors du berceau, que ie iettois les yeux sur vous, pour considerer vostre bon naturel. Dés le printemps de vostre aage, ie vous respectois auec admiration, non tant pour la grandeur des maisons de Lorraine & de Cleues, dont vous estes issuë, que pour veoir desia reluire en vostre personne de nature si genereuse, les rares & excellentes vertus, de feuë Madame vostre tres-il-

lustre Tante, laquelle nous apperceuons de iours en iours renaistre en vous, pour auoir esté si bien nourrie & conduite de sa main. Pour gage tres-asseuré de ma syncere affection en vostre endroit, il vous plaira receuoir d'vn œil fauorable ceste petite offrande, que vous presente maintenant,

MADAME,

Vostre tres-humble Seruiteur,
LA FRAMBOISIERE.



LISTE

Des electuaires en Tablettes, que les Apothicaires doiuent dispenser.

TENEZ ordinairement en voz boutiques des Tablettes Cathartiques, & des Aromatiques.

Dispensez entre les Cathartiques,

1. L'electuaire de succo rosarum, de Nicolas, *ad bilem flauam, aliósque humores tenues è distantioribus locis proliciendos.*
2. Le Diacarthami, de Villeneuue, *ad pituitam crassam ac bilem illi permistam, serosósq; humores è distantissimis locis euocandos.*
3. Le de citro solutif, de Guidon, *ad vtrámque bilem & pituitam ex quauis parte corporis educendam.*

Adioustez-y apres

Le Diaspermaton, de Fernel, *ad renes & vrinæ seminísque vias, ab omni humoris illuuie clementer expurgandas.*

Auec son Lithonthrypticon, *ad renum &*

vesicæ arenulas exturbandas, calculúmque sensim comminuendum ac proterendum.

Preparez entre les Aromatiques,

1. Le Dianthon, de Nicolas, *ad cerebrum imbecillum corroborandum, sensus exacuendos, tristésque ac melancholicos recreandos.*
2. Le Diatragacanthum frigidum, de Nicolas, *ad calidos pulmonis & thoracis affectus, peripneumoniam, pleuritidem, tabem, tussim cum febre, faucium arteriæque asperitatem.*
3. Le Diajreos, *ad frigida & inueterata pulmonum vitia, vt tussim, asthma, raucitatem.*
4. Le Diamargariton Frambesaricum, *ad cor muniendum, roborandum, & à maligna contagione vindicandum, animi defectione & syncope liberandum, mœrorémque discutiendum.*
5. L'exhilarans, que Nicolas attribuë à Galien, *ad mœrorem, melancholiam, cordísque tædia discutienda, spiritus suscitandos, concoctionem iuuandam, & canitiem arcendam.*
6. L'Aromaticum rosatum, de Gabriel, qui est en Mesué, *ad ventriculum cæterá-*

que viscera corroboranda, concoctionem adiuuandam, humores superuacuos absumendos, flatúsque discutiendos, moderato calore.

7. Le Diarrhodon Abbatis, de Nicolas, *ad ventriculi & præcordiorum æstus temperandos, robur conciliandum, cruditatem emendandam, flatus dissipandos, doloréſque leniendos.*

8. Le Diatrionſantalon, de Nicolas, *ad calidam iecoris intemperiem emendandam, obstructiones expediendas, ipſúmque viſcus corroborandum.*

Gardez auſſi des poudres Aromatiques à part, dans des pots de verre bien bouchez auec du parchemin, ſoit pour les incorporer auec ſuccre quand vous voudrez, ſoit pour en meſler au beſoin parmi d'autres compoſitions.



LES ORDONNANCES DE LA FRAMBOISIERE,

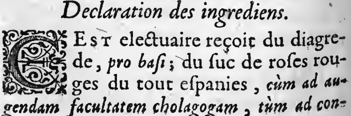
Sur la dispensation des Tablettes Cathartiques.

ORDONNANCE I.

De l'electuaire de succo rosarum, de Nicolas.

℞. Succi rosarum rubrarum depurati,
Sacchari albi, ana ℔. j. & ℥ iiij.
Dacrydij ℥ j ß.
Trium santalorum, ana ʒ vj.
Spodij ʒ iij.
Caphuræ ℈ j.
Fiat electarium per tabellas ponderis ʒ ij ß.

Declaration des ingrediens.



C'EST electuaire reçoit du diagrede, *pro basi*; du suc de roses rouges du tout espanies, *cùm ad augendam facultatem cholagogam, tùm ad con-*

temperandum ſcammonij ardorem, ex eóque profectam acrimoniam demulcendam; des ſantaux & du ſpode, *ad cuſtodienda viſcera*; du canfre, *ad vim medicamenti intus deducendam*; Mais ie trouuerois meilleur d'y mettre du maſtic, *ad maiorem viſcerum corroborationem, baſíſque correctionem*; auec du ſuccre blanc, *ad omnia ſimplicia excipienda & diu conſeruanda.* Apres auoir declaré la recepte des ſimples, ie m'en vay monſtrer tout d'vn train

La maniere de les preparer.

FAITES premierement cuire le ſuc de roſes auec le ſuccre, iuſques à ce qu'il ſoit reduit en ſyrop. Meſlez-y apres les ſantaux rouge, blanc, & citrin, ſubtilement puluериſez; Puis le ſpode & le canfre ou maſtic; Finalemẽt le diagrede, chacun pilé à part. Et de la paſte eſtenduë ſur vne fueille de papier blanc, frottée d'vne amande pelée, formez-en des tablettes, du poids de deux dragmes & demie. Diſpenſez ceſte compoſition ſur la fin du Printemps, ou au commencement de l'Eſté, ſi toſt que vous apperceurez les roſes eſpanies. Car (comme a bien remarqué Rondelet) il faut que

leur ſuc ſoit recent, pour ce qu'en le gardant, il deuient eſpés, & moins laxatifs.

ORDONNANCE II.
Du Diacarthami, d'Arnaud de Ville-neufue.

℞. Sacchari albi ℥ x.
Sacchari cryſtallini,
Mellis roſati colati,
Carnis cydoniorum, ana ℥ j.
Turpethi ʒ vj.
Medullæ ſeminis carthami,
Hermodactylorum,
Specierũ diatragacãthi frig. ana ʒ iiij.
Dacrydij ʒ iij.
Mannæ granatæ,
Zingiberis, ana ʒ ij.
Fiat electarium per tabellas, pond. ℥ ß.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR fait entrer en ceſte compoſition, du turbith, auec de la moüelle de carthame, *pro baſi*; des hermodactes, *ad purgandi vim augendam & ad articulos deducẽdam*; du diagrede, *ad tardam illorum facultatem catharticam accelerandam*; de la manne,

ad meliorem dacrydij actionem reddendam, eiúsque abominabilem qualitatem suo dulci sapore tegendam; du cotignac, *ad scammonij acrimoniam magis retundendam, ac ventriculum astrictione sua corroborandum*; de la poudre des especes diagragant, *ad catharticôn calorem contemperandum, siccitatémque emendandam*; du gingembre, *ad incidendam humorum crassitiem*; du miel rosat & du succre candi, *ad detergendum lentorem*; & du succre blanc, *ad electarium concinnandum & diu conseruandum.* Voilà dequoy seruent les ingrediens, poursuyuons

La maniere de les preparer.

FAITES premierement cuire le succre auec de l'eau, en consistence conuenable. Meslez-y apres le cotignac, la manne & le miel rosat, broyés ensemble & coulez. Puis y adiouftez les autres ingrediens auparauant pulueriſés en ceste façon: Mondez soigneusement la semence de carthame de son escorce, & la pilez auec le turbith, le gingẽbre & les hermodactes, afin d'empescher leur euaporation. Pilez à part le diagrede & le succre candi. Mettez parmi, la poudre de diagragant nouuellement pre-

parée. Quand l'electuaire sera à demy froid, formez-en des tablettes, du poids de demie once.

ORDONNANCE III.

De l'electuaire de citro, de Guy de Cauliac.

℞. Sacchari albi aqua buglossi soluti ℥ x.
Sennæ mundatæ ʒ v.
Turpethi ʒ iiij.
Dacrydij ʒ iij.
Corticis citrij saccharo conditi,
Conseruæ violarum,
Conseruæ florum borraginis,
Specierũ diatragacanthi frig. ana ʒ ij.
Anisi,
Zingiberis, ana ʒ ß.
Fiat electarium per tabellas, ponderis ℥ ß.

Declaration des ingrediens.

CEST electuaire reçoit du diagrede, du turbith, & du senné, *pro basi*; de l'escorce de citron confite, *ad ventriculum à dacrydij aliorúmque noxa præseruandum*; du gingembre, *ad meliorem turpethi actionem redden-*

dam, pituitæ craßitiem incidendo; de l'anis, *ad sennæ flatus discutiendos*; de la conserue de fleurs de bourrache & de violes, *cùm ad contemperandum calorem & siccitatem catharticôn, tùm ad cor recreandum*; du diatragragant, *ad pulmones tuendos*; & du succre dissout en eau de buglosse, *ad electarium concinnandum & conseruandum*. Voilà la cause finale des ingrediens, il faut declarer mainnant

La façon de les preparer.

FAITES premieremẽt fondre le succre en eau de buglosse, & les laissez cuire en consistence conuenable; dissoudez-y apres l'escorce de citron auec les conserues, auparauant broyées ensemble au mortier de marbre. Puis y adioustez peu à peu la poudre du turbith, gingembre, senné, & de l'anis, que vous aurez fait piler au mortier de bronze, & finalement le diagrede pilé à part, & la poudre diatragragant nouuellement faite. De ceste paste encore chaude formez-en des tablettes du poids de demie once.

ORDONNANCE IIII.

Du diaspermaton, de Fernel.

℞. Milij Solis,
Succi glycyrrhizæ, ana ℥ iij.
Seminum iiij frigid. major. & minor.
Seminum asparagi,
Pimpinellæ,
Ocimi,
Petroselini,
Granorum halicacabi, ana ℥ ij.
Cinamomi,
Maceris, ana ℥ j.
Cum sacchari albi aqua althææ soluti octuplo fiat electarium per tabellas.

Declaration des ingrediens.

CEST electuaire reçoit du lithospermō, plus que d'autre semence, *pro basi*; des semence d'asperge, de pimpernelle, de basilic, de persil & d'alkekenge, *ad nephrocatharticam basis vim augendam*; des quatre semences froides, grandes & petites, *cùm ad diureticam facultatem intendendam, tùm ad renum æstus & vrinæ ardores contemperandos*; du suc

du suc de reglisse, *ad lotij acrimoniam leniendam* : de la canelle & du macis, *ad ventriculũ corroborandum* ; & du succre dissout en eau de guimaulue, *ad omnium conseruationem, actionémque meliorem reddendam*. Apres auoir esplusché par le menu les facultés des ingrediens, il faut dire vn mot de

La maniere de les preparer.

PILEZ ensemble la canelle, le macis, les semences chaudes & les froides surnõmées mineures. Meslez-y apres les majeures mõdées de leurs escorces, hachées bien menu, auec le suc de reglisse puluerisé à part. Puis en formez des tabletes auec du succre blãc fondu en eau de guimaulue ; & en gardez quelque quantité dans vn pot de verre, où les grandes semences froides ne soiẽt point mises, iusques à ce qu'on s'en voudra seruir.

ORDONNANCE V.

Du lithonthrypticon, de Fernel.

℞. Sanguinis hircini præparati ℥ j ß.
Lapidis spongiæ,
Lapidis lyncis,
Lapidis cancri,

Lapidis Iudaïci, ana ℥ j ß.
Seminum apij,
Ammios,
Aſparagi,
Ocimi,
Vrticæ,
Citrij mali,
Saxifragi,
Pimpinellæ,
Carui,
Dauci,
Ruſci,
Fœniculi,
Petroſelini Macedonici,
Bardanæ &
Seſeleos,
Aſari, ana ℥ j.
Coſti,
Glycyrrhizæ,
Cyperi,
Tragacanthæ,
Chamædryos, ana ℈ ij.
Spicæ nardi,
Zingiberis,
Cinamomi,
Melanopiperis,
Cardamomi,

Caryophyllorum,
Maceris, ana ℥ ß.

Fiat puluis, sacchari albissimi aqua betonicæ soluti decuplo excipiendus; ac vrgente doloris necessitate, aut vrina suppressa, purus à ℈ ij. ad ℥ j. ex vino albo exhibendus.

Declaration des ingrediens.

FERNEL fait entrer en la composition de c'est electuaire, du sang de bouc, en bonne quantité, *pro basi*; des pierres d'esponge, de lynx & d'escreuisse, auec celle de Iudée, *ad lithonthrypticam basis vim insita proprietate augendam*; des semences d'ammi, d'asperge, de basilic, d'ortie, de citron, de saxifrage, de pimpernelle, de cheruy, de daucus, de bruscus, de fenoüil, de persil de Macedoine, de bardane, de seseli, du cardamome, du cabaret & de la germandrée, *ad crassos glutinosósque succos renibus obhærescentes, arenulas in lapidem coagmentantes extenuandos & incidendos, paritérque calculos ex arenularum adhæsu iam concretos abstergendo dissoluendos ac diripiendos*; des gyrofles, du macis, de la canelle, du nard Indic, du costus, du souchet, du gingembre & du poi-

ure noir, *cùm ad incidendi & extenuandi facultatem intendendam, tùm ad ventriculum, iecur, aliáque viscera corroboranda*; du diagragant & de la reglisse, *partim ad diureticôn asperitatem siccitatémque corrigendam, partim ad vrinæ acrimoniam demulcendam*; & du succre blanc dissout en eau de betoine, *non modo ad ingratum quorundam simplicium saporem tegendum, verumetiam ad omnium actionem sua detergendi virtute meliorem reddendam.* Apres vous auoir fait demõstration de la puissance des ingrediens, ie vous veux apprendre

La façon de les preparer.

PILEZ premierement le gingembre, la reglisse, le costus, le souchet & le cabaret, au mortier de bronze: Adioustez-y apres les semences, le cardamome, le poiure, les gyrofles, le macis, la canelle, le nard Indic, & la chamædrys. Puluerisez à part la gõme diagragant, les pierres, & le sang de bouc preparé. Puis ayant meslé toutes ces poudres ensẽble, formez-en des tablettes d'vne partie, auec du succre fin fondu en eau de betoine; & serrez l'autre dans vn pot de verre bien bouché, pour s'en seruir au besoin. Pour preparer le sang de bouc, vous

choisirez vn bouc aagé de quatre ans, qui soit bien sain & en bon poinct, & le nourrirez de saxifrage, d'ache, de persil, de fenoüil, de pouliot, de liarre, de laurier, de genest, de houblon, d'herbes capillaires, & de vin blanc; durant les grandes chaleurs d'Esté, l'espace de quarante iours. Au bout desquels, apres l'auoir esgorgé, vous prendrez le sang qui en sortira, non toutefois le premier, ny le dernier, mais seulement celuy du milieu. Estant figé, vous le ferez secher au Soleil, couuert d'vn linge cler.

Sur la dispensation des tablettes Aromatiques.

ORDONNANCE I.

Du Dianthon, de Nicolas.

℞. Florum rorismarini ℥ j.
Violarum,
Rosarum rubrarum,
Glycyrrhizæ, ana ʒ vj.
Caryophyllorum,
Nucis moschatæ,
Spicæ nardi,

Galangæ,
Cinamomi,
Zingiberis,
Maceris,
Ligni aloës,
Cardamomi,
Seminis anethi,
Anisi, ana ℈ iiij.
Sacchari albi aqua betonicæ soluti q. s.
Concinnetur electarium per tabellas.

Declaration des ingrediens.

CEST electuaire reçoit des fleurs de rosmarin, *pro basi, à qua nomen sortitur*; des gyrofles, de la muscade, du nard Indic, de la galanga, de la canelle, du gingembre, du macis, du bois d'aloës, de la semence d'aneth, de l'anis, du cardamome, des roses rouges, & de la reglisse, *ad incidentem, abstergentem & aperientem basis vim augendam, imbecillúmque cerebrum cum cæteris visceribus corroborandum*; des violettes, *ad cæterorum calorem contemperandum*; & du succre dissout en eau de betoine, *ad formam exhibendam, actionémque meliorem reddendam*. Voilà l'efficace des simples, il ne reste plus que

La maniere de les preparer.

PILEZ premierement au mortier de bronze le bois d'aloës, & les racines. Adioustez-y apres les gyrofles, la canelle, les semences, le macis & la muscade: puis le rosmarin, les roses & les violes. De ceste poudre bien tamisée formez-en des tablettes auec du succre fin, fondu en eau de betoine. Gardez-en aussi quelque quantité dans vn pot de verre bien bouché.

ORDONNANCE II.

Du diatragraganth froid, de Nicolas.

℞. Penidiorum ℥ iij.
Gummi tragacanthæ albissimi ℥ ij.
Gummi Arabici ʒ x.
Amyli ʒ iiij.
Seminis papaueris albi ʒ iij.
Seminum iiij frig. maior. mund.
Glycyrrhizæ rasæ, ana ʒ ij.
Caphuræ ℈ ß.
Sacchari albissimi aqua violarum soluti q. s. ad electarium concinnandum in tesseras.

Declaration des ingrediens.

CEST electuaire reçoit de la gomme tragragant, *pro basi, à qua nomen sumpsit*; de la gomme Arabique, de l'amydon, des penides, des semences de citroüille, de courge, de melon, de concombre, & de pauot, *ad pituitam tenuem è cerebro in pulmones decumbentem magis incrassandam, exasperatásque fauces demulcendas*; de la reglisse, *ad detergendam materiam pulmonum bronchijs impactam*; du canfre, *ad incrassantem basis, cæterorúmque obstruentium medicamentorum vim sua tenuitate intrò deducendam*; & du succre fin dissout en eau de violes, *ad omnium conseruationem, actionémque meliorem reddendam.* Ie pense auoir atteint le but des ingrediens, i'ay enuie de toucher encore

La maniere de les preparer.

PILEZ premierement au mortier de brōze la reglisse ratissée & hachée par morceaux. Adioustez-y parmy la semence de pauot. Puluerisez à part le canfre, l'amydon, les penides, & les gommes diagragant & Arabique, dans vn mortier chaud, auec le pilon de mesme. Puis meslez toutes ces

poudres ensemble, & les subtiliez encore d'auantage auec les quatre semences froides mondées de leurs escorces, coupées bien menu. Formez-en apres des tablettes auec du succre blanc dissout en eau de violes; & en gardez quelque quantité dans vn pot de verre, ou les semences ne soient point mises, iusques à tant qu'on s'en voudra seruir. Autremẽt ceste poudre en moïs de trois mois se rancit, & deuient si mal plaisante, que les malades n'en peuuẽt vser.

ORDONNANCE III,

Du diajreos.

℞. Iridis Florentinæ ℥ j,
Pulueris elect. diatragacanthi frig.
Sacchari cryſtallini, ana ℥ ß.
Sacchari albi, tussilaginis vel hyssopi aqua soluti q. s.
ad formandum electarium solidum.

Declaration des ingrediens.

CEST electuaire reçoit de l'iris de Florence, *pro basi; à qua nomen accepit*; de la poudre des especes diatragragant, *ad basis calorem contemperandum*; du succre candi, *ad siccitatem emendandam, ac detergendi vim au-*

gendam; & du ſuccre blãc diſſout en eau de pas-d'aſne ou d'hyſſope, *ad puluerem excipiẽdum, conſeruandũ, efficacioremq; reddendum.* Il ne ſuffit pas d'illuſtrer l'energie des ingrediens, il eſt expedient d'exprimer encore

La maniere de les preparer.

PVLVERISEZ ſubtilement l'iris, & le ſuccre candi, chacun à part. Puis les meſlez auec la poudre de l'electuaire diatragraganth, nouuellement preparée. Formez-en apres des tablettes auec du ſuccre fin, fondu en eau de pas-d'aſne, ou d'hyſſope. Gardez auſſi de ceſte poudre non incorporée, dans vn pot de verre bien couuert.

ORDONNANCE IIII.

Du Diamargariton de la Framboiſiere.

℞. Margaritarum ſplendidarum ʒ iij.
Trium ſantalorum,
Roſarum rubrarum,
Florum violarum,
Bugloſſi,
Nymphææ,
Baccarum myrti, ana ʒ ij.
Radicis angelicæ,
Spicæ nardi,

Corticis citrij mali,
Cinamomi,
Caryophyllorum,
Croci, ana ℥ j.
Saphyri,
Hyacinthi,
Smaragdi,
Sardæ,
Granatorum,
Corallij albi & rubri,
Succini,
Scobis eboris,
Spodij,
Seminum iiij frig. maior.
Endiuiæ,
Oxalydis, ana ʒ ß.
Serici crudi,
Foliorum auri, ana ℈ j.
Ambræ ℈ ß.
Caphuræ gr. v.
Moſchi gr. ij.

Fiat puluis ſaccharo aqua roſarum ſoluto excipiendus, ad formandum electarium per tabellas.

Declaration des ingrediens.

I'AY fay entrer en la compoſition de ceſt electuaire des perles plus que d'autres

ſimples, *ad conſtituendam baſim*; des fragmens de ſaphyr, d'hyacinthe, d'eſmeraude, de cornaline, de grenats, du corail blanc & rouge, de l'yuoire, du ſpode, de l'ambre à patinoſtres, des feuilles d'or, de la ſoye cruë, des quatre ſemẽces froides, de celles d'endiue & d'ozeille, des bayes de meurte, des fleurs de bugloſſe, de violes & de nenuphar, *ad cardiacam baſis vim augendam, calidam corporis intemperiem corrigendam, malignóſq; vapores arcendos*; des trois ſantaux, des roſes rouges, de la racine d'angelique, du nard Indic, de l'eſcorce de citron, de la canelle, des gyrofles, de l'ambre gris & du muſc, *ad omnia viſcera corroboranda, languentéſque ſpiritus odoris ſuauitate recreandos*; du ſaffran, & du canfre, *ad craſſorum medicamentorum facultatem ſua partium tenuitate ad cor deducendam*; & du ſuccre blanc, *ad diuturnam omniũ conſeruationem, ſaporiſque gratiam.* Apres vous auoir rendu la raiſon des ingrediens, ie vous veux enſeigner

La maniere de les preparer.

COVPEZ premierement la ſoye cruë fort menu auec des ciſeaux, & la pulueriſez apres au mortier de marbre, auec

les perles, les pierres precieuses, le corail, & l'ambre iaune. Pilez à part bien subtilement le spode, l'yuoire, l'ambre gris, le musc, le saffran, & le canfre. Battez auec les santaux concassés le nard Indic, l'angelique, l'escorce de citron, la canelle, les gyrofles, les semences, les bayes, les roses & les fleurs. Meslez ensemble toutes ces poudres bien tamisées, & y adioustez parmi les fueilles d'or hachées. Formez-en des tablettes auec du succre fin dissout en eau rose. Gardez-en aussi quelque quantité dans vn pot de verre, où les semences ne soyent point mises, iusques à tant que vous soyez prest de vous en seruir. Car auec le temps elles feroient moisir & gaster l'electuaire.

ORDONNANCE V.

De l'Exhilarans, selon Nicolas.

℞. Florum ocimi,
Croci,
Zedoariæ,
Santali citrini, pro xylobalsamo,
Caryophyllorum,
Corticis citrij mali,
Galangæ,

Maceris,
Nucis moschatæ,
Styracis calamitæ, ana ʒ ij. ß.
Anisi,
Scobis eboris,
Thymi,
Epithymi, ana ʒ j.
Caphuræ,
Moschi,
Ambræ,
Margaritarum,
Ossis è corde cerui, ana ʒ ß.
Foliorum auri,
Argenti, ana ℈ ß.
Cum sacchari aqua borraginis soluti octuplo fiat electarium solidum.

Declaration des ingrediens.

L'ELECTVAIRE nommé *exhilarans*, (qu'on atribuë à Galien à fausses enseignes) reçoit des fleurs de basilic, du saffran, du Zedoaire, du bois de baume (au defaut duquel i'ay mis du santal citrin) des gyrofles, de l'escorce de citron, de la galanga, du macis, de la muscade, du styrax, de l'ambre gris & du musc, *ad cor odoris suauitate recreandum, exolutósque spiritus aromaticâ fa-*

cultate resarciendos; de la raclure d'yuoire, de l'os de cœur de cerf, des perles, des fueilles d'or & d'argent, *ad cardiacam vim cùm insita proprietate, tùm styptica qualitate augendam*; de l'anis, du thym, de l'epithyme & du canfre, *ad tebros vapores discutiendos*; & du succre, *ad antidoti confectionem, conseruationem, iucundiorémque saporem comparandum*. Voilà les facultez des ingrediens exposées, il ne faut plus que declarer

La maniere de les preparer.

Vovs pilerez premierement le santal au mortier de bronze, & y adiousterez apres le zedoaire, la galanga; Puis les gyrofles, l'escorce de citron, le macis, la muscade, l'anis, le thym, l'epithyme, & en fin les fleurs de basilic. Vous pulueriserez à part les perles, la limaille d'yuoire, l'os du cœur de cerf, le saffran, le styrax, le canfre, l'ambre & le musc. Vous meslerez les fueilles d'or & d'argent menu hachées parmi toutes ces poudres bien tamisées, & en formerez des tablettes auec du succre fin dissout en eau de bourrache. Vous en garderez aussi quelque quantité dans vn pot de verre diligemment couuert.

ORDONNANCE VI.

De l'Aromaticum rosatum Gabrielis, de Mesué.

♃. Rosarum rubrarum ʒ xv.
Glycyrrhizæ rasæ ʒ vij.
Cinamomi optimi ʒ v.
Ligni aloës,
Santali citrini, ana ʒ iij.
Gummi Arabici &
Tragacanthi, ana ʒ ij. & ℈ ij.
Caryophyllorum,
Macis, ana ʒ ij ß.
Spicæ nardi ʒ ij.
Nucis moschatæ,
Galangæ,
Cardamomi, ana ʒ j.
Ambræ cineritiæ ℈ ij.
Moschi Orientalis ℈ j.
Cum saccharo aqua rosarum soluto fiat electarium solidum.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR fait entrer en ceste compositiõ, des roses rouges plus que d'autres simples, *ad constituendam basim*; de la canelle

canelle, du bois d'aloës, du ſantal citrin, des gyrofles, du macis, du nard Indic; de la muſcade, de la galanga, du cardamome, de l'ambre & du muſc, *ad ventriculum, hepar, cor, cerebrum, cæteráque viſcera roboranda, humores ſuperuacaneos abſumendos, flatúſque diſcutiendos*; de la regliſſe, & des gommes Arabique & diagragant, *ad arteriam pulmonémq; leniendum, & vt gummi lentore ſuo alia aliquã diu hærere faciant in tunicis ventris*; & du ſuccre diſſout en eau roſe, *ad omnium conſeruationem, actionémque meliorem reddendam*. Apres auoir expliqué la vertu des ſimples, il faut deſduire

La maniere de les preparer.

COVPEZ premierement le ſantal & le bois d'aloës par petites pieces, & les concaſſez au mortier. Mettez-y apres la regliſſe raclée & hachée par morceaux, & le nard decoupé auec des ciſeaux. Quand tout ſera à demi pulueriſé, adiouſtez-y les gyrofles, la canelle, la galanga, la muſcade, le macis & le cardamome; Finalement les roſes rouges mondées de leurs ongles. Pulueriſez à part dans vn mortier auec le pilon chauds les gommes Arabique & diagragant; l'am-

bre & le musc aussi separément, en versant vne goutte d'eau rose parmy. Puis meslez toutes ces poudres ensemble, & en formez des tablettes auec du succre fin fondu en eau rose. Gardez-en aussi quelque quãtité dans vn pot de verre bien bouché.

ORDONNANCE VII.

Du Diarrhodon Abbatis, de Nicolas.

℞. Rosarum rubrarum ℥ j ß.
Sacchari crystallini ℥ j.
Santali albi & rubri, ana ʒ ij ß.
Gummi Arabici,
Tragacanthæ,
Spodij, ana ℈ ij.
Asari,
Spicæ nardi,
Mastiches,
Cardamomi,
Croci,
Xyloaloës,
Caryophyllorum,
Cinamomi,
Galliæ moschatæ,
Rhabarbari,
Succi glycyrrhizæ,

Seminum fœniculi,
Anisi,
Ocimi,
Oxyacanthæ,
4. frigid. maior. mend.
Seriolæ,
Portulacæ,
Papaueris albi, ana ℈ j.
Ossis è corde cerui,
Margaritarum, ana ℈ ß.
Moschi gr. iij.
Caphuræ gr. ij.
Cum saccharo albo aqua rosarum soluto fiat electarium per tabellas.

Declaration des ingrediens.

LE diarrhodon Abbatis reçoit des roses rouges, *pro basi, à qua nomen sumpsit*; des santaux blanc & rouge, du spode, des perles, de l'os du cœur de cerf, des pastilles de Gallia moschata, du musc, de la canelle, du bois d'aloës, du mastic, du rheubarbe, du cabaret, du nard Indic, des gyrofles, du saffran, des semences de basilic, d'anis, de fenoüil, de berberis & du cardamome, *ad ventriculũ, hepar, cor, cæteráq; viscera roboranda, cõcoctionem, adiuuandam, superuacaneos humores*

ſumendos, flatúſque diſcutiendos; des quatre ſemences froides majeures, auec celles de ſcariole, de pourpier, & de pauot blanc, *ad præcordiorum æſtus temperandos, obſtructionéſq; ſoluendas*; du canfre, *cùm ad hæc præſtanda, tùm ad craſſa medicamenta tenuitate ſua intrò deducenda*; du ſuccre candi, des gommes Arabique & diagragant, & du ſuc de regliſſe, *partim ad arteriæ pulmonum aſperitatem leniendam, partim ad medicamentorum tenuium vim alioqui diſſipabilem lentore ſuo retinẽdam*; & du ſuccre blanc diſſout en eau roſe, *ad omnia ſimplicia diu conſeruanda, actionémque ſingulorum meliorem reddendam*. Myrepſus y adiouſte du corail, du cryſtail, de la racine de mandragore, & de la ſemence de laictuë, que i'ay oſtée apres Salernitanus, pour ce que les choſes trop deſſicatiues & refrigeratiues, leſquelles cauſent obſtruction, ne conuiennent point en ceſte compoſition, qui doit eſtre auſſi bien aperitiue que confortatiue. I'ay augmenté la doſe des roſes d'vne dragme, pour ce quelles ſeruent icy de fondement, & ay diminué le ſuccre candi de trois dragmes, qui m'ont ſemblé ſuperfluës, & le canfre preſque des trois quarts, à cauſe que ſon odeur & ſa ſaueur

ſont mal-plaiſantes. Voilà les motifs du changement que i'ay apporté aux ingrediens, entendez maintenant

La maniere de les preparer.

CONCASSEZ premierement au mortier de bronze les ſantaux & le bois d'oloës. Adiouſtez-y apres le cabaret, le nard Indic, la canelle, les gyrofles & les ſemences; Puis l'os du cœur de cerf coupé menu; Finalement le ſuc de regliſſe, le cardamome, & les roſes. Pilez à part le ſpode, le maſtic, le ſaffran, les trochiſcs, le rheubarbe, le ſuccre candi, le muſc, le canfre, les perles dans vn mortier de marbre, & les gommes en vn mortier chaud, auec le pilon de meſme. Meſlez toutes ces poudres enſemble, & en formez des tablettes auec du ſuccre fin fondu en eau roſe. Serrez-en auſſi quelque quantité dans vn pot de verre, où les ſemences froides ne ſoient point miſes, iuſques à ce que vous en voudrez vſer, afin quelles ne facent point moiſir & gaſter l'electuaire.

ORDONNANCE VIII.

Du Diatrionſantalon, de Nicolas.

℞. Trium ſantalorum,

Rosarum rubrarum,
Violarum, ana ℥ iij.
Rhabarbari,
Spodij,
Succi glycyrrhizæ, ana ℥ ij.
Gummi Arabici &
Tragacanthi,
Seminum iiij frig. maior. mund.
Intybi,
Portulacæ, ana ℈ iiij.
Caphuræ ℈ ß,
Cum sacchari albi aqua rosarum soluti octuplo, fiat electarium per tabellas.

Declaration des ingrediens.

CEST electuaire reçoit des trois santaux, *pro basi, à qua nomen sortitur*; des roses rouges, des violettes, du spode, des quatre semences froides, auec celles de scariole & de pourpier, *ad hepar calidius magis contemperandum ac corroborandum, eiúsque obstructi reliquias tollendas*; du rheubarbe, *ad hepatis robur augendum*; du canfre, *cùm ad refrigerandi vim intendendam, tùm ad crassa medicamenta tenuitate sua intrò deducenda*; du suc de reglisse, des gommes Arabique & diagragant, *ad siccitatem corrigendam, asperita-*

témque suo lentore demulcendam ; & du succre dissout en eau rose, *ad omnium conseruationem, actionémque meliorem reddendam.* Myrepsus y adiouste de l'amydon, que i'ay expressement osté, à l'imitation de Fernel, & de Rondelet, d'autant qu'il n'est ny refrigeratif, ny aperitif, ains oppilatif. I'ay amoindri des deux tiers la quantité du canfre, pour ce qu'il est fort mal-plaisant; & ay quelque peu diminué la dose de quelques autres ingrediens, qui me sembloit exceder la proportiõ. Ce n'est pas assez de donner lustre aux simples, il faut encore bailler

La façon de les preparer.

COVPEZ premierement les santaux par pieces, & les battez au mortier de bronze. Puluerisez à part le rheubarbe, le spode, le canfre, le suc de reglisse, & les gommes. Puis meslez toutes ces poudres ensemble, & les pilez encore plus subtilement auec les quatre semences froides mondées de leurs escorces, hachées bien menu, celles de scariole & de pourpier, les violes & les roses. Formez-en apres des tablettes auec du succre fin fõdu en eau rose; & en gardez

quelque quantité dans vn pot de verre, où les semences ne soient point mises iusques à tant que vous en voudrez vser, de peur quelles ne facent chancir l'electuaire. Encore ne faut-il pas finir le traicté des electuaires, sans vous donner

ADVIS,

Sur la suppreßion des tablettes superflües.

IL n'est pas besoin de tenir tãt d'electuaires solides pour purger, que de mols, d'autãt qu'ils sont plustost exhalés, à cause de leur secheresse. C'est pourquoy il suffit pour l'vsage ordinaire d'auoir trois sortes de tablettes solutiues tousiours preparées, l'electuaire de succo rosarum, le diacarthami, & le de citro.

Retenant le diaspermaton & le lithonthrypticon de Fernel, i'ay reietté l'electuaire Ducal, le Iustin, & toutes les autres confections nephrocathartiques.

Tenant le dianthon de Nicolas, l'on se peut aysement passer du Pleres-archonticon.

Ayant le diatragacanthum frigidum, &

le diajreos, l'on n'a que faire du diapenidiõ, ny du diatragacanthum calidum.

Preparant le diamargariton ſelon noſtre ordonnance, il n'eſt plus beſoin de diſpenſer l'electuaire de gemmis, ny le diambræ de Meſué, pour ce qu'il eſt preſque composé de meſmes ingrediens que ceux-cy.

Me contentant de l'Aromaticum roſatum Gabrielis, & du diarrhodon Abbatis, i'ay expreſſement omis l'aromaticum moſchatum, le nardinum & le caryophyllatum, de Meſué, auec la compoſition appellée roſata nouella, l'electuaire diagalangæ, le diaxyloaloës, le diacinamomu, & le diatrionpipereon.

I'ay pareillement retrenché le diacubebæ, pour ce qu'il ne contient autre choſe, que le diatrionſantalon.

I'ay ſupprimé vn tas d'autres tablettes deſcrites par les anciens, qui ne ſont point aujourd'huy en vſage.

ORDONNANCES
SVR
LA COMPOSITION DES PILVLES.

REFORMEES ET ILLVSTREES

PAR

LE SIEVR DE LA FRAMBOISIERE.



A MADAME LA DVCHESSE D'ARSCHOT, MARIE DE BRIMEV.

MADAME,

Durant que i'estois à Liege, aupres de vostre Excellence, pour l'aduiser des remedes propres à la restitution de sa santé, i'ay recogneu qu'elle prend vn extreme plaisir en la cognoissance des medicamens. Vne infinité de simples rares que vous auez curieusement fait venir de diuers lieux, pour embellir vostre parterre, & tant de receptes singulieres que vous sçauez, lesquelles vous ne desdaignez point de practiquer vous-mesme par charité sur les pauures mala-

des, en rendent fidel tesmoignage. C'est pourquoy i'ay produit au iour, sous la splendeur de vostre nom, vne partie de ce mien labeur, que ie vous enuoye, pour gage de ma deuotieuse volonté à vostre seruice: vostre vertu & courtoisie m'ayant obligé de demeurer à iamais,

MADAME,

Vostre tres-humble Seruiteur,
LA FRAMBOISIERE.

LISTE

Des Pilules que les Apothicaires doiuent diſpenſer.

TENEZ ordinairement en vos boutiques des Pilules purgatiues & des corroboratiues.

Diſpenſez entre les purgatiues,

1. Les Polychreſtés de Meſué, couſtumierement nommées Aggregaties, *ad omnes pariter humores ſuperuacaneos ex capite, hepate, ventriculo, aliíſque viſceribus euacuandos, ac proinde varios & implicitos eorum affectus curandos.*
2. Celles qui ſont appellées en Nicolas, Sine quibus eſſe nolo, *ad bilem cum pituita & melancholia vndique ſed præcipuè ex capite & oculis egregiè detrahendam.*
3. Les Aurées, de Nicolas, *ad bilem cum pituita è diſtantioribus locis valenter proliciendam.*
4. Celles de fumeterre, d'Auicenne, *ad bilioſos humores, acres quoque & ſalſos extrahendos, cutíſque vitia emendanda.*

5. Celles d'agaric, de Mesué, *ad pituitam crassam & lentam vndique, præsertim verò è capite & è thorace potenter ducendam. Vnde & destillationi & asthmati peculiares.*

6. Les Cochées de Rhasis, *ad bilem quidem, sed ad pituitam crassam validius vndique purgandam; peculiariter tamen è cerebro atque neruis, quorum præcipuè morbis medentur.*

7. Celles d'Hermodactes de Mesué, *ad crassos & lentos præsertim humores valenter ab extremis partibus euellendos. Vnde cerebri, neruorum, articulorúmque frigidis morbis familiares.*

8. Les Fetides de Mesué, *ad materiam ex cerebro, articulis & partibus alijs remotis, non pituitosam modò, verumetiam biliosam, imò & melancholicam potenter attrahendam. Vnde ijs potissimùm morbis conueniunt, quos crassi humores simúlque serosi procreant: Nec arthritidi tantum frigidæ, sed etiam calidæ conducunt.*

9. Celles de lapide lazuli de Mesué, *ad bilem atram cum pituita crassa eximiè purgandam. Vnde maniæ, cancro, elephantiasi, alphis, quartanæ, aliísque melancholicis affectibus vtilissimæ.*

Eentre les corroboratiues preparez

1. Les ſtomachiques qu'on prend ordinairement ante cibum, *ad concoctionem iuuandam, ventriculum expurgandum, aluúmque blandè exonerandam.*
2. Les communes qu'on attribuë à Ruffus, *cùm ad concoctionem iuuandam, tùm ad corporis humores à putredine vindicandos. Vnde aduerſus peſtiferæ luis contagia mirificè proſunt.*
3. Celles d'Aſſajeret, d'Auicenne, *ad laxum ventriculum roborandum, ac biliosa eius recrementa leniter euacuanda.*
4. Celles d'eupatoire de Meſué, *ad imbecillum iecur roborandum, ac ſuperuacaneam bilem illud obſtruentem clemẽter educendam.*
5. Celles de hiere auec agaric, *ad ventriculum roborandum, illúmque cum cerebro pituitoſis excrementis repurgandum.*
6. Celles de bdellio, *ad immodicam ſanguinis fluorem ſiſtendum, ſiue per os, ſiue per aluum, ſiue per vterum fiat.*
7. Celles de cynogloſſo, *ad omnes deſtillationes cohibendas, ſiue in pulmones cum tuſſi, ſiue in dentes, aut aliò procumbant, doloréſque inducto ſopore compeſcendos.*



LES ORDONNANCES DE LA FRAMBOISIERE,

Sur la dispensation des Pilules purgatiues.

ORDONNANCE I.

Des pilules Aggregatiues, de Mesué.

℞. Aloës optimæ,
Turpethi, ana ʒ vj.
Scammonij præparati ʒ v.
Rhabarbari electi,
Myrobalanorum citrearum, ana ʒ iiij.
Succorum eupatorij &
Absynthij, ana ʒ iij.
Agarici albissimi,
Colocynthidis præparatæ,
Myrobalanorum cepularum &
Indarum,
Polypodij, querni, ana ʒ ij.
Epithymi Cretensis,

Salis gemmæ,
Mastiches Chiæ,
Rosarum rubrarum,
Anisi,
Zingiberis, ana ℥j.
Syrupi rosati pro electario rosato q.s.
Fiat massa.

Declaration des ingrediens.

CEs pilules inuentées par Mesué pour purger toutes les humeurs ensemble, sont proprement nommées *polychrestæ*, pour ce qu'elles seruent à beaucoup de maladies. Elles reçoiuent de l'aloës, du rheubarbe, & des myrabolans citrins, *pro basi cholagogâ*; du diagrede, *ad illorum vim augendam, tardámque actionem accelerandam*; du turbith, de l'agaric & des myrabolans kebuls, *pro basi phlegmagogâ*; de la colokynthe, *ad illorum vim augendam, tardámque actionem accelerãdam*; du gingembre, *ad agarici correctionem*; du polypode, des myrabolans noirs & de l'epthyme, *pro basi melanogogâ*; du sel gemme, *ad illa imbecilliter purgantia stimulanda*; de l'anis, *ad excrementosam polypodij humiditatem emendandam*; des sucs d'eupatoire & d'absynthe desseches,

cùm ad hepatis obstructiones incidendi & detergendi vi liberandas, tùm ad illud astringendi facultate roborandum; du mastic & des roses rouges, *ad ventriculum aliáque viscera corroboranda*. I'ay mis du syrop de roses pour former la masse, en lieu de l'electuaire rosat de Mesué, que nous ne tenons point. Car il n'est pas besoin de prendre la peine de le preparer expres pour cela, attẽdu que le syrop rosat est aussi propre *ad catharticôn vim adiuuandam, diutiúsque conseruandam*. Et bien que l'eupatorium qu'entend icy Mesué, soit l'agaratum de Dioscoride, comme a curieusement remarqué Matthiol, si est-ce que ie trouue encore meilleur de prendre nostre agrimoine vulgaire. Apres auoir rendu la raison des ingrediens, il faut declarer

La maniere de les preparer.

CONCASSEZ premierement au mortier le turbith, le polypode, le gingembre, le rheubarbe, les myrabolans & l'anis. Adioustez-y apres les sucs d'absynthe & d'eupatoire espessis & dessechez; Puis les roses & l'epithyme. Puluerisez à part l'aloës, le diagrede, les trochiscs Alhandal, le mastic,

le sel gemme, l'agaric rapé, si vous n'aymez mieux de prendre le trochisqué, pour le rediger plus aysement en poudre. Meslez apres tout ensemble, & le malaxez longuement auec du syrop de roses. Formez la masse auec les mains oinctes d'huile d'amandes douce, laquelle ayant esté quelques iours exposée à l'air, vous enueloperez d'vne peau blanche preallablement engressées, & la serrerez dans vn pot de verre, ou de terre verni.

ORDONNANCE II.

Des pilules Sine quibus, *de Nicolas.*

℞. Aloës lotæ ℥ xiiij.
Scammonij probè triti ℥ vj ß.
Myrobalanorum omnium,
Rhabarbari,
Sennæ,
Agarici trochiscati,
Masticheṡ,
Absynthij,
Rosarum rubrarum,
Violarum,
Cuscutæ, ana ℥ j.
Succi fœniculi cum melle cocti q. s.
Fiat massa.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR à nommé ainsi ces pilules, à cause qu'il n'en vouloit iamais estre despourueu, pour leur singuliere vertu. Il y fait entrer de l'aloës, du rheubarbe & des myrabolans citrins, *ad constituendam basim*; de la scammonée, *ad cholagogam illorum vim augendam, tardámque actionem accelerandam*; du senné & des myrabolans noirs, *ad melancholiam pariter expurgandam*; de l'agaric trochisqué auec des myrabolans kebuls, bellerics & emblics, *ad pituitam vtrique bili permistam educendam*; du mastic, de l'absynthe, des roses & des violettes, *ad ventriculum, hepar, aliáque viscera à catharticôn noxâ vindicanda*; de la cuscute, & du suc de fenoüil, que ie suis d'auis de faire cuire auec miel, *cùm ad crassos & lentos humores incidendos & detergendos, obstructionésque expediendas, tùm ad massam diutiùs conseruanda*. Voilà les simples desquelles sont composées les pilules *sine quibus*: reste à vous monstrer

La maniere de les meslenger.

PILEZ le senné, les myrabolans, l'aluyne, les roses, les violettes & la cuscute en-

ſemble : le rheubarbe, l'aloës, la ſcammonée, l'agaric trochiſqué & le maſtic, chacũ à part. Nicolas fait deſtremper la ſcammonée puluerifée dans le ſuc de fenoüil purifié, & auec l'infuſion paſſée par vn linge incorpore les autres poudres, pour les reduire en maſſe, auec les mains oinctes d'huile violat ou commun. Mais ie trouue meilleur de meſler la ſcammonée bien pilée parmy les autres poudres, & les aſſembler toutes auec miel, dans lequel on aura fait cuire le ſuc de fenoüil.

ORDONNANCE III.

Des pilules Aurées, de Nicolas.

℞. Aloës optimæ,
Scammonij præparati, ana ℨ v.
Roſarum rubrarum,
Seminis apij, ana ℨ ij ß.
Seminum aniſi &
Fœniculi, ana ℨ j ß.
Colocynthidis, trochiſcatæ,
Maſtiches,
Croci, ana ℨ j.
Mellis roſati, pro mucagine gummi

tragacanthæ q.ſ.
Fingatur maſſa.

Declaration des ingrediens.

AVCVNS penſent que ces pilules ont eſté ainſi nõmées pour leur excellence. Autre tiennent que c'eſt à cauſe de leur couleur iaune, qui prouient du ſaffran. Elles reçoiuent de l'aloës, *pro baſi*, du diagrede, *ad cholagogam vim augendam*; de la colokynthe, *ad purgandam pituitam bili permiſtam*; du ſaffran, des roſes & du maſtic, *ad cor hepar & ventriculum à catharticôn noxâ vindicandum*; des ſemences d'aches, d'anis & de fenoüil, *ad ſeroſos humores per vrinas euocandos, craſſos incidendos, ac flatus diſcutiendos.* Myrepſus y adiouſte de la hiere; mais Salernitanus & Præpoſitus ont trouué meilleur d'y mettre du maſtic en ſon lieu. Il vaut mieux prendre la colokynthe trochiſquée, que celle qui n'eſt point corrigée. Nicolas forme la maſſe auec de l'eau de l'infuſion de gomme diagragant; mais d'autant que l'humidité du mucilage la fait moiſir au dedans, & qu'elle vient apres à ſe deſſecher ſi fort, qu'vne partie de la vertu purgatiue ſe perd, ie ſuis d'auis d'incorpo-

rer les poudres auec du miel rosat, qui n'est pas seulement propre pour conseruer les especes, ains aussi pour deterger. Ce n'est pas assez de cognoistre l'estoffe, il faut encore sçauoir

La façon de les faire.

PILEZ les semences, & les roses ensemble. Puluerisez à part les trochiscs Alhandal, le diagrede, l'aloës, le mastic & le saffran. Meslez apres toutes les poudres au mortier, & les malaxez auec suffisante quantité de miel rosat, & en formez vostre masse.

ORDONNANCE IIII.

Des pilules de fumeterre, d'Auicenne.

℞. Aloës ʒ vij.
Scammonij præparati,
Myrobalanorum citrearum,
Indarum &
Cepularum, ana ʒ v.

Trita omnia ter imbuantur succo fumariæ, & toties siccentur, ac demum cogantur in massam cum melle expumato, in quo idem succus coctus sit.

Declaration des ingrediens.

AVICENNE descrit ces pilules au 4. liu. fen 7. chap. 8. traictant la cure de la galle. Il y met de la scammonée, *pro basi*; & des myrabolans citrins, kebuls & noirs, auec de l'aloës, *cùm ad purgandi vim augendam, tùm ad viscera astringendi facultate corroboranda*. Pour le regard de

La façon.

AYANT pilé tous les myrabolans ensemble; & la scammonée & l'aloës à part, il ordonne de faire par trois fois tremper & malaxer les poudres auec le ius de fumeterre, & les laisser autant de fois secher. Mais ie trouue bon apres cela de former la masse auec miel escumé, dans lequel on ayt fait cuire du mesme suc. *Aliàs vno mense non modò lapidis duritiem contrahunt, sed rimas & situm rancidum ostendunt*, cõme aduerty Cronemburgius.

ORDONNANCE V.

Des pilules d'agaric, de Mesué.

♃. Turpethi optimi ℥ v.
Pulueris hieræ picræ ℥ iiij.

Agarici trochiſcati ʒ iij.
Colocynthidis præparatæ,
Sarcocollæ, ana ʒ ij.
Ireos Florentinæ,
Praſſij albi,
Myrrhæ, ana ʒ j.
Cum ſapa compone maſſam.

La declaration des ingrediens.

CES pilules reçoiuent de l'agaric, *pro baſi, à qua nomen ſortiuntur*; du turbith, *ad phlegmagogam illius vim augendam*; de la colokynthe, *ad tardam vtriúſque actionem accelerandam*; de la poudre de hiere, *cùm ad meliorem catharticôn actionem reddendam, tùm ad ventriculum roborandum*; de la ſarcocolle, *ad interiores partes lentore ſuo ab exulcerante colocynthidis acrimonia vindicandas*; de l'iris, du marrube, & de la myrrhe, *ad craſſam lentámque pituitam pulmonum bronchijs impactam incidendam & detergendam*; & du vin cuit, *ad liniendum, maſſámque à putredine prohibendam*. Voilà l'vſage des ſimples qui entrent en la compoſition de ces pilules: entendez maintenant

La maniere de les mettre en œuure.

PILEZ premierement au mortier l'iris

& le turbith ; Adiouftez-y apres le marrube. Puluerifez à part les trochifcs d'agaric, ceux de colokynthe, la myrrhe, & la farcocolle. Puis malaxez toutes ces poudres, & celle de hiere enfemble auec le vin cuit, & en formez voftre maffe.

ORDONNANCE VI.

Des pilules Cochées, de Rhafis.

℞. Pulueris hieræ picræ ʒ x.
Turpethi optimi,
Stœchados Arabicæ, ana ʒ v.
Colocynthidis præparatæ ʒ iij. ℈ j.
Scammonij præparati ʒ ij ß.
Cum fyrupo è ftœchade cõcinnetur maffa.

Declaration des ingrediens.

RHASIS au 9. liu. à Almanfor, cha. 1. traictant la cure de cephalæa, fe dit autheur de ces pilules, où il entre du turbith & de la colokynthe, *pro bafi phlegmagogâ*; de la fcammonée, *ad purgandam bilem pituitæ permiftam*; de la hiere, *ad cholagogam vim augendam, noxámq; vehementium catharticôn impediendam*; de la fleur de ftœchas, *ad cerebrum, aliáque vifcera corroboranda, necnon &*

ad crassam lentámque pituitam incidendam & detergendam. I'y ay encore adiousté du syrop de stœchas, *cùm ad hæc meliùs præstanda, tùm ad massam formandam & conseruandam.* Voilà les simples, reste à exprimer

La maniere de les mettre en composition.

PILEZ le turbith & le stœchas ensemble; la colokynthe, & la scammonée à part. Meslez apres ces poudres auec celle de hiere, & les malaxez toutes auec le syrop, pour les reduire en vne masse, de laquelle l'autheur en formoit coustumierement des pilules de la grosseur d'vn pois chiche. C'est pourquoy il les a appellé *cocciæ*, du nom Grec *coccos*, qui signifie grain.

ORDONNANCE VII.

Des pilules d'hermodactes, de Mesué.

℞ Hermodactylorum,
Myrobalanorum citrinarum,
Aloës,
Turpethi,
Colocynthidis,
Bdellij,
Sagapeni, ana ʒ vj.
Sarcocollæ,

Opopanacis,
Castorij,
Euphorbij,
Seminum rutæ agrestis, &
Apij, ana ʒ iij.
Croci ʒ j ß.
Cum succo brassicæ forma massam.

Declaration des ingrediens.

MESVE' fait entrer en ces pilules des hermodactes, *pro basi, à qua nomen sumpserunt*; du turbith auec de la colokynthe & de l'euphorbe, *ad phlegmagogam basis vim augendam, catharsimque accelerandam*; de l'aloës & des myrabolans citrins, *cùm ad bilem pituitæ permistam purgandam, tùm ad ventriculum & hepar corroborandum, citatioremque acrium catharticôn actionem reprimendam*; du bdellium, du sagapenum, de l'opopanax & de la sarcocolle, *ad omnium quidem purgantium actionem meliorem reddendam, sed maximè ad colocynthidis & euphorbij effrenationem lentore suo compescendam, ne visceribus noxam inferant*; du castoreum, *ad cerebrum & neruosas partes defendendas*; du saffran, *ad cordis tutelam*; des semences de ruë sauuage, & d'ache, *ad incidendam crassam pituitam, dissi-*

pandósque flatus, & du suc de choux, *ad detergendum, nedum ad formandam massam.* Voilà dequoy seruent icy ces simples; voyons à ceste heure

La maniere de les meslenger.

FAITES premierement dissoudre l'opopanax, le sagapenum & le bdellium au suc de choux, & les coulez, puis les laissez cuire en moyenne consistence. Pilez cependant le turbith à demy; adioustez apres les hermodactes, les myrabolans, les semences & le castoreum. Puluerisez à part l'aloës, la colokynthe, le saffran, la sarcocolle, & l'euphorbe moins subtilement que les autres. Cela fait meslez toutes ces poudres parmy les gommes, & les malaxez long-temps au mortier auec le pilon, pour en former vostre masse.

ORDONNANCE VIII.

Des pilules fetides, de Mesué.

℞. Sagapeni,
Ammoniaci,
Opopanacis,
Bdellij,

Colocynthidis,
Seminis rutæ agreſtis,
Aloës,
Epithymi, ana ʒ v.
Turpethi ʒ iiij.
Scammonij ʒ iij.
Hermodactylorum,
Eſulæ, ana ʒ ij.
Zingiberis ʒ j ß.
Cinamomi,
Spicæ nardi,
Croci,
Caſtorij, ana ʒ j.
Euphorbij ℈ ij.

Diſſolue lachrymas ſucco porri & finge maſſam.

Declaration des ſimples.

MESVE' deſcrit deux ſortes de pilules fetides. Mais i'ay laiſſé les moindres, & retenu les plus grãdes tãt en vertu, qu'en nombre de ſimples; leſquelles reçoiuent de la colokynthe & de l'euphorbe, auec du turbith & des hermodactes, *ad craſſam lentámque pituitam ex diſtantioribus partibus attrahendam*; de l'eſule, *ad aquas educendas*; de l'aloës & de la ſcammonée, *ad bilem pituitæ permiſtam*

miſtam expurgandam; de l'epithyme, *ad melancholiam pariter euocandam*; des gommes en bonne quantité, *ad actionem purgantium meliorem reddendam, ac vehementiorum præſertim acrimoniam ſuo lentore obtundendam, malignitatémque compeſcendam, ne interiores ventriculi & inteſtinorum membranas exulcerent, ora venarum aperiant, tormináque excitent*; du caſtorium, *ad cerebrum neruorum principium ab illorum noxâ vindicandum*; du ſaffran, *ad cordis cuſtodiam*; du nard Indic, *ad hepatis robur*; de la canelle, *ad tuendum ventriculum*; du gingembre & de la ſemence de ruë, *ad incidendam humorum craßitiem, lentorem detergendum, diſſipandóſque flatus*; & du ſuc de porreau, *cùm ad hæc meliùs præſtanda, tùm ad formandam maſſam*. Voilà pouquoy l'autheur fait icy entrer ces ſimples en compoſition: Entendez maintenant

Comment il les faut meſlenger.

DESTREMPEZ premierement le ſagapenum, l'ammoniac, l'opopanax & le bdellium au ius de porreau, & les coulez; Puis les faites cuire iuſques à ce qu'vne bonne partie du ſuc ſoit conſumée. Pilez cependant le turbith à demy; Adiouſtez-y apres

le gingembre, les hermodactes, l'esule, le castoreum, le nard Indic, la canelle, la semence de ruë sauuage & l'epithyme. Puluerisez à part l'aloës, la colokynthe, la scammonée, l'euphorbe & le saffran. Cela fait, meslez toutes ces poudres parmi les gommes, & les malaxez long-temps au mortier auec le pilon, pour en former vostre masse.

ORDONNANCE IX.

Des pilules de lapide lazuli, de Mesué.

℞. Hieræ picræ ʒ xv.
Agarici albissimi,
Polypodij querni,
Epithymi Cretensis, ana ʒ viij.
Lapidis Cyanei loti ʒ vj.
Caryophyllorum,
Anisi, ana ʒ iiij.
Scammonij Antiocheni,
Ellebori nigri,
Salis gemmei, pro Indo, ana ʒ ij ß.
Cum succo intybi in melle cocto fingatur massa.

Declaration des ingrediens.

MESVE' met en ces pilules de la pierre d'azur, *pro basi, à qua nomen sortiuntur;*

de l'ellebore noir, auec du polypode & de l'epithyme ; *ad melanogogam basis vim augendam* ; de la scammonee, *ad flauam bilem in atram degenerantem euocandam* ; de l'agaric, *ad pituitam melancholiæ permistam educendam* ; du sel Indois, mais en son defaut, i'yen mets du gemmé, *ad tardam agarici actionem accelerandam* ; de la hiere, *non modò ad catharsim meliorem reddendam, verumetiam ad tuendum ventriculum, ne à vehementioribus catharticis lædatur* ; des gyrofles, *ad cor, aliáque viscera corroboranda* ; de l'anis, *ad crassos humores incidendos, flatúsque dissipandos* ; & du suc d'endiue ; que ie fay cuire auec du miel escumé, *cùm ad humorem lentorem detergendum, tùm ad massam diutiùs conseruandam*. Apres auoir monstré la force des simples qui entrent en ceste composition ; il faut declarer

La façon de les preparer.

PILEZ l'ellebore, le polypode, les gyrofles, l'anis & l'epithyme ensemble. Pulüerisez à part la scammonée, l'agaric rapé, le sel gemme, & la pierre d'azur. Quand vous aurez subtilement puluerisé la pierre d'azur, lauez la par dix fois en eau de buglosse, ou de violes, & la laissez autant de fois se-

cher. Meslez apres ces poudres auec celle de hiere, & les malaxez toutes au mortier, auec le syrop fait du suc d'endiue dépuré, & miel escumé, pour en former vne masse.

Sur la dispensation des pilules corroboratiues.

ORDONNANCE I.

Des pilules stomachiques ante cibum *deglutiendis, de Mesué.*

℞. Aloës optimæ ʒ vj.
Masticбes Chiæ,
Rosarum rubrarum, ana ℥ ij.
Cum syrupo absynthij cogãtur in massam.

Declaration des ingrediens.

MESVÉ met en ces pilules de l'aloës, *pro basi*; du mastic & des roses rouges, *ad stomachum confirmandum*. En lieu du suc de morelle, i'ay trouué meilleur de prẽdre du syrop d'absynthe, *cùm ad maiorem ventriculi expurgationem, corroborationémque; tùm ad diuturniorem massæ conseruationem*. Pour le regard de

La preparation,

PVLVERISEZ l'aloës, le mastic & les

roses, chacun à part. Meslez apres la poudre, & l'incorporez auec le syrop d'absynthe, pour en former vne masse.

ORDONNANCE II.

De pilules communes, attribuées à Ruffus.

℞. Aloës optimæ ℥ ij.
Myrrhæ electæ ℥ j.
Croci synceri ℥ ß.

Excipiantur syrupo limonum, potiùs quàm vino aromatico.

Declaration des ingrediens.

EN temps de peste, l'on vse communément de ces pilules, lesquelles reçoiuent de l'aloës, *pro basi*; de la myrrhe, *ad detergendi vim augendam, humorúmque putredinem arcendam*; & du saffran, *ad cor aliáque viscera roboranda*. Toutefois i'ay diminué sa dose ordinaire de la moitié, apres Ioubert & Bauderon, *quod valdè caput tentet, & spasmum cynicum eo nomine inducat*. Quand a

La preparation,

AYANT pilé les simples chacun à part, i'ay trouué plus expedient d'incorporer les poudres auec du syrop de limons, qu'auec

du vin aromatic, *ad meliorem massæ cohærentiam, diuturnioremque conseruationem.*

ORDONNANCE III.

Des pilules d'Assajeret, d'Auicenne.

℞. Aloës optimæ ℥ j.
Pulueris hieræ simplicis ℥ ß.
Myrobalanorum citrearum,
Mastiches Chiæ, ana ʒ ij.
Cum syrupo de stœchade cogantur in massam.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR ordonne icy de l'aloës auec de la hiere, *ad ventriculum repurgandũ corroborandúmque*, des myrabolans citrins, *cùm ad vtrumque meliùs præstandum, tùm ad biliosos vapores sursum ascendentes astrictione sua prohibendos*; du mastic, *ad stomachum magis confirmandum*; & du syrop de stœchas, *partim ad lentam pituitam detergendam, partim ad massam diutiùs conseruandam.* Quand à

La maniere de les preparer.

PVLVERISEZ l'aloës, les myrabolans & le mastic, chacun à part. Meslez apres la poudre parmi celle de hiere, & les mala-

xez tres-bien auec le syrop, pour en former vne masse.

ORDONNANCE IIII.

Des pilules d'Eupatoire, de Mesué.

℞. Aloës optimæ ℥ v.
Rhabarbari selecti ℥ iij ß.
Myrobalanorum citrearum,
Succorum eupatorij &
Absynthij, ana ℥ iij.
Masticheѕ Chiæ ℥ j.
Croci ℥ ß.
Syrupi de cichorio, pro succo intybi, q. s. ad formandam massam.

Declaration des ingrediens.

CEs pilules meritent mieux de porter le nom de rheubarbe, que celles où Mesué fait entrer force gommes, auec des purgatifs violens en grande quantité: voire que celles où il met plus de trois fois autant de hiere, desquelles on se peut bien passer tenant celles-cy qui reçoiuent du rheubarbe, *pro basi*; de l'aloës & des myrabolans, *ad imbecillam basis vim augendam*; des sucs d'eupatoire & d'absynthe, *ad hepar infarctu libe-*

randum, corroborandúmque; du maſtic, *ad tuendum ventriculum*; & du ſaffran, *ad cordis cuſtodiam*. Pour former la maſſe, i'ay trouué meilleur de prendre du ſyrop de cichorée, que du ſuc d'endiue, par ce qu'il conſeruera plus longuemẽt la vertu des poudres. Combien que l'eupatoire de Meſué qui eſt l'ageratum de Dioſcoride, ſoit ſingulierement propre au foye, pour lequel ces pilules ont eſté compoſées; ſi eſt-ce que i'approuue encore d'auãtage celuy des Grecs, vulgairement appellé agrimoine. Voilà dequoy, & voicy

Comment il les faut faire.

CONÇASSEZ premierement au mortier les myrabolans, & le rheubarbe. Adiouſtez-y apres les ſucs d'abſynthe & d'eupatoire deſſechés. Pulueriſez à part l'aloës, le maſtic & le ſaffran. Puis meſlez tout enſemble, pour en former la maſſe auec du ſyrop de cichorée.

ORDONNANCE V.

Des pilules de hiera cum agarico.

℞. Aloës optimæ ℥ j.

Specierum hieræ ſimplicis,
Agarici trochiſcati, ana ℥ ß.
Cum melle roſato colato fingatur maſſa.

Declaration des ſimples.

L'Aloes entre en ces pilules auec la hiere, *cùm ad purgandum, tùm ad corroborandum ventriculum*; l'agaric, *ad pituitam è cerebro proliciendam*; & le miel roſat, *ad detergendum, nedum ad concinnandam maſſam*. Voilà dequoy ſert icy chaque ſimple: pour le regard de

La preparation,

Pulverisez l'aloës & l'agaric à part. Meſlez apres la poudre parmi celle de hiere: puis l'incorporez auec le miel roſat coulé, pour en faire vne maſſe.

Ordonnance VI.

Des pilules de bdellio, de Meſué.

℞. Bdellij ʒ xij.
Ameos ʒ iij.
Myrobalanorum cepularum,
Indarum,
Bellericarum,

Emblicarum,
Coralli vsti, pro conchis venereis vstis,
Succini, ana ℥ ij ß.
Cum succo porri sectilis formetur massa.

Declaration des ingrediens.

CEs pilules reçoiuent du bdellium, *pro basi, à qua nomen sortiuntur*; des myrabolans, du carabé, & du corail bruslé, que i'y ay mis au lieu des coquilles, *ad incrassantem basis vim augendam*; de la semence d'ami, *non tàm ad crassos humores extenuandos, quàm ad medicamentorum astringentium facultatem intrò deducendam*; & du suc de porreau, *cùm ad hæc meliùs præstanda, tùm ad formandam massam.* Voilà pourquoy ces simples entrẽt icy. Disons maintenant

Comment il les faut mesler.

FAITES premierement dissoudre le bdellium au suc de porreau. Pilez ce pendant les myrabolans separés de leurs os, auec la semence d'ami. Pulueriséz à part le corail, & l'ambre iaune. Puis meslez toutes ces poudres parmi la gomme destrempée, & les malaxez long-temps au mortier

auec le pilon, pour en fotmer la masse.

ORDONNANCE VII.

Des pilules de cynoglosso, de Mesué.

℞. Myrrhæ ℥ vj.
Thuris masculi ℥ v.
Radicis cynoglossi,
Seminis hyoscyami,
Opij, ana ℥ iiij.
Croci,
Castorij, ana ℥ j ß.
Cum syrupo violato fiat massa.

Declaration des ingrediens.

MESVE´ fait entrer en ces pilules de l'opium & du jusquiame, *pro basi*; de la racine de cynoglossum, de l'encens & de la myrrhe, *ad incrassantem basis vim augendam*; du saffran auquel i'ay adiousté du castorium, par l'aduis de Fernel, *ad narcoticam opij malignitatem emendendam*. I'ay troué bon aussi de prendre du syrop violat, *cùm ad meliorem aliorum actionem reddendam, tùm ad massam diutiùs conseruandam*. Puis que nous auons touché la vertu des ingrediens, il ne reste plus qu'à parler de

La maniere de les meslenger.

PILEZ premierement l'opium,& le malaxez tres-bien auec le syrop. Adioustez-y apres la racine de cynoglossum seche, battuë auec la semence de jusquiame, & le castor; Puis la myrrhe, l'encens & le saffran, puluerisé chacun à part. Quand tout sera bien meslé au mortier, formez-en vne masse. Apres la description des pilules necessaires, ie vous veux donner

ADVIS

Sur la suppreßion des pilules superfluës.

ENTRE les pilules Catholiques, i'ay supprimé les Imperiales, les Arabiques, & celles qui ont prins leur nom, *de quinque generibus myrobalanorum*, descrites par Myrepsus; pour ce qu'il suffit d'auoir les Aggregatiues, & celles qui sont appellées *Sine quibus*, pour purger toutes les humeurs superfluës ensemble.

I'ay retrenché les pilules *Lucis*, pour ce qu'elles approchent aucunement des pilules *sine quibus*; & qu'on peut au besoin adiouster à celles-cy, ce qui est de surplus en celles-la.

I'ay obmis celles qui sont nommées en Nicolas, *de octo rebus*, pour ce qu'elles retirent fort aux Aurées.

Tenant les pilules d'hermodactes, il n'est pas besoin de dispenser les Arthritiques de Nicolas, desquelles la matiere n'est presque en rien differente de la benedicte, qu'à cause de l'aloës qu'elles reçoiuent d'auantage.

Et iaçoit que les pilules *de benedicta*, soient tresbonnes, *ad arthriticos & nephriticos purgandos*, il suffit toutesfois de tenir la poudre preparée, pour en former au besoin des pilules auec du miel rosat coulé, sans en garder ordinairement vne masse.

Ayant les pilules fetides, l'on se peut bien passer de celles qui ont prins leur nom de la colokynthe, de celles d'euphorbe, de celles de sarcocolle, de celles d'opopanax, & de celles de sagapenum. Car elles sont composées pour la plus part de semblables medicamens.

Me contentant des pilules de lapide lazuli, i'ay laissé les Indes, & celles qui ont prins leur denomination de la pierre Armenienne, d'autant qu'elles sont bien peu differentes les vnes des autres, tant en composition, qu'en vertu.

Bien que Mesué ayt descrit six sortes de pilules stomatiques, si est-ce qu'il n'y a que celles que i'ay ordonnée pour prendre *ante cibum*, qui soient propres à la fortification de l'estomach, toutes les autres luy estans contraires, à cause qu'elles reçoiuent de la scammonée, ou du turbith, en vertu dequoy tout le corps & principalement le ventricule est esmeu & troublé, comme a bien remarqué Plantius.

I'ay reietté les pilules qui portent le nom de rhabarbaro, pour retenir celles d'eupatoire, pour ce que i'ay trouué celles-cy meilleures.

Encore que i'approuue fort les pilules *de hiera simplici, ad ventriculum repurgandum corroborandúmque*, si est-ce que ie n'ordonne point de les dispenser, pour ce que les Apothecaires tenans en leurs boutiques la poudre de hiere preparée, en pourront sur le champ auec du miel rosat coulé former telle quantité de pilules qu'ils voudront, sans qu'il soit besoin d'en auoir la masse.

Il semble qu'il n'est pas grand besoin aussi de tenir les pilules Alephangines de Mesué, d'autant qu'elles ne sont presque differentes des pilules de hiere, que pour ce

qu'en celles-cy l'on mesle toutes les poudres aromatiques auec l'aloës non laué; & en celles-là, l'on fait tremper l'aloës dans la decoction des drogues aromatiques, y en mettant seulement quelque partie en substance.

Quand aux pilules Mastichines qui sont fort en vsage, pour ce qu'on les peut promptement preparer au besoin, l'on se passera bien d'en garder en masse.

Ad catarrhum sistendum, l'on n'a que faire de preparer les pilules *de styrace*. Car on se doit contenter de celles *de cynoglosso*.

Par ainsi vous trouuerez que i'ay descry assez de pilules pour purger toutes sortes d'humeurs superfluës, pour fortifier & pour restraindre, & qu'il n'est point necessaire d'en auoir d'auantage.

ORDONNANCES
SVR
LA COMPOSITION
DES TROCHISCS.

REFORMEES ET
ILLVSTREES

PAR

LE SIEVR DE LA
FRAMBOISIERE.



A MONSEIGNEVR DE SILLERY, CONSEILLER DV ROY EN SON Conseil d'Estat.

MONSIGNEVR,

Vous auez assez fait paroistre cõbien vous estes amateur du repos public, en procurãt la paix de ce Royaume tant affligé par la tempeste des guerres ciuiles. Les gens de bien qui sont auiourd'huy en France ioüissans par vostre moyen de ce bon-heur, vous en demeurent tous infiniment obligés. Voyant la singuliere affection que vous portez au bien commun, & à ceux qui s'estudient d'oster le desordre introduit en chaque estat, par la

confusion des troubles passez : i'ay pris la hardiesse de vous offrir vn eschantillon de l'ordre que i'ay tasché d'establir en la Pharmacopée, portant (pour le garantir de l'enuie) sur son front vostre fauorable nom, le respect duquel iettera la honte au visage de ceux qui voudront chercher leur gloire dans le blasme d'autruy. Opposez (s'il vous plaist) vostre authorité à leurs calomnies, pour la defense d'vn œuure si salutaire à la Republique, vsant de vostre candeur accoustumée à l'endroit de l'autheur, qui demeurera eternellement

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble Seruiteur,
LA FRAMBOISIERE.

LISTE

Des Trochifcs que les Apothicaires doiuent difpenfer.



ENEZ en voz boutiques premierement des trochifcs purgatifs & des aperitifs ; puis des confortatifs & des alteratifs.

Preparez, de ceux-la,

1. L'agaric trochifqué, pour mettre iournellement en compofition, *ad fuperuacaneam pituitam ex vifceribus omnibus, præfertim è cerebro & articulis innoxiè purgandam.*
2. Les trochifcs de colokynthe, appellés des Arabes Alhandal, pour mefler parmi les compofitions cathartiques, *ad craffam & lentam pituitam validiùs à remotiſsimis partibus euellendam.*
3. Les trochifcs bechics blancs, *ad pituitam craffam & lentam non è toto corpore per aluum, fed è pulmonibus per fputũ educendam, ac raucitatem & aſsiduam tuſsim compefcendam.*
4. Les trochifcs de myrrha de Rhafis, *ad*

ſuppreſſos menſes validè ciendos, ſecundas expellendas, fœtúmque mortuum excludendum.

5. Les trochiſcs de capparibus de Meſué, *ad lienis, hepatíſque obſtructionem liberandam, duritiémque eorum ſanandam, extenuatâ craſsiore melancholia, diſcuſsíſque flatibus.*

De ceux-cy,

1. Les trochiſcs de abſynthio de Meſué, *ad ventriculum & hepar corroborandum, eorúmque obſtructiones ſoluendas.*
2. Les trochiſcs de Gallia moſchata de Meſué, pour meſler parmi d'autres compoſitions, *ad cerebrum, corque roborandum, ac os corpúſque totum odoris ſuauitate perfundendum.*
3. Les trochiſcs de Ciphi de Damocrates, *ad Mithridatij compoſitionem.*
4. Les trochiſcs de viperes, *ad Theriacen componendam.*
5. Les trochiſcs ſkilletics, *ad eandem Theriaces compoſitionem.*
6. Les trochiſcs Hedychroï, pour entrer encore en la compoſition de la Theriaque.

7. Les trochiſcs de ſpodio de Meſué, *ad immodicum alui fluorem cum ardore febrili compeſcendum, ſitímque continuam ex viſcerum inflammatione ſedandam.*
8. Les trochiſcs de ſuccino de Meſué, *ad omnem hæmorrhagiam ſiſtendam.*
9. Les trochiſcs d'alkekenges de Meſué, *ad renum ac veſicæ exulcerationes cicatrice obducendas, vrinæ ardores demulcendos, dyſuriam inde natam, & ſanguinis emictionem compeſcendam.*
10. Les trochiſcs blanc de Rhaſis, pour meſler parmi les collyres liquides, *ad increſcentis ophtalmiæ curationem.*



LES ORDONNANCES DE LA FRAMBOISIERE,

Sur la diſpenſation des trochiſcs du premier ordre.

ORDONNANCE I.

De l'Agaric trochiſqué, de Meſué.

℞. Agarici albiſſimi ſerrâ præciſi quantũ volueris.

Maceretur ſæpius vino albo, cui infuſum eſt Zingiber, & cogatur in trochiſcos.

Declaration.

POVR bien faire ces trochiſcs, prenez de l'agaric blanc bien choiſi, *pro baſi phlegmagogâ*; Apres l'auoir rapé, faites le tremper dans du vin blanc, où vous aurez infuſé l'eſpace de 24. heures du gingembre concaſſé, *ad imbecillam baſis vim intendendam, tardam actionem accelerandam,*

tenacitatémque incidendam. Puis en faites vne masse, laquelle estant sechée, vous malaxerez derechef auec le mesme vin, & reïtererez cela trois ou quatre fois. Finalement vous en formerez des trochiscs, que vous lairez secher à l'ombre, & garderez soigneusement pour s'en seruir au besoin.

ORDONNANCE II.

Des trochiscs Alhandal, de Mesué.

♃. Pulpæ colocynthidis albæ & leuis, à granis purgatæ ℥ x.

Forcipibus incidantur minutissimè, & fricentur cum olej rosati ℥ j.

Cum mucagine ex

Tragacanthi,

Gummi Arabici,

Bdellij, ana ʒ vj. aqua rosacea quatriduum maceratis, fac trochiscos, sicca in vmbra: tere iterum curiosè, & cum eadem mucagine forma rursus trochiscos, qui siccati reponantur vsui.

Declaration des ingrediens.

MESVE' met icy de la colokynthe blanche, legere & bien mondée, *pro basi*

phlegmagogâ; auec des gommes trempées en eau rose, *ad mordacem illius acrimoniam lentore suo obtundendam, hypercatharsimque prohibendam*; & de l'huile rosat, *vt lubricando citiùs deturbetur, nec interioribus ventriculi & intestinorum membranis adhæreſcat, repreſſóque calore nimia feritas compeſcatur, ne tàm acerbè cum viſceribus agat*. Pour le regard de

La preparation,

IL ordonne d'infuser premierement les gommes en eau rose, l'espace de quatre iours, & pendãt ce temps nettoyer la colokynthe de ses grains, & la couper fort menu auec des ciseaux, puis la frotter auec l'huile rosat, & en former apres des pastilles auec vne partie des mucilages: Et quãd ils seront sechés, derechef les puluerifer subtilement au mortier, & les malaxer pour la seconde fois auec le reste des mucilages, afin de les reduire encore en trochiscs, pour s'en ayder au besoin.

ORDONNANCE III.

Des trochiscs bechics, vulgairement appellés pilules blanches.

℞. Sacchari albiſſimi ℔.j.

Sacchari candi,
Penidiorum, ana ℥ iiij.
Iridis Florentinæ ℥ ij.
Amyli ℥ j ß.
Mucaginis tragacanthæ ex aqua rosarum factæ quantum satis fuerit ad trochiscorum conformationem.

Declaration des ingrediens.

L'IRIS de Florence comme le fondement de ceste composition sert *ad incidendam & detergendam crassam & viscosam pituitam pulmonum bronchijs impactam*; le succre & les penides y sont mis, *ad detergendi vim augendam*; l'amydon & le diagragant sont adioustez, *ad acrem destillationem arcendam, gutturísq; asperitatem leniendam, nedum ad formandos pastillos*. Voilà l'efficace des simples, il n'y a plus que deux mots à dire de

La maniere de les preparer.

DESTREMPEZ premierement le diagragãt en eau rose. Pilez ce pendant l'iris, le succre blanc & candi, & les penides. Puis meslez l'amydon parmi les poudres, & malaxez tout au mortier auec le mucilage, en forme de paste, laquelle vous estendrez sur

vne fueille de papier blanc, & la couperez par petites pieces, pour en faire des trochiscs, que vous lairez secher à l'ombre, & garderez apres pour la necessité.

ORDONNANCE IIII.

Des trochiscs de myrrha, de Rhasis.

℞. Lupinorum ℥ v.
Myrrhæ ℥ iij.
Foliorum rutæ,
Mentastri &
Pulegij,
Cumini,
Rubiæ tinctorum,
Assæ fœtidæ,
Sagapeni,
Opopanacis, ana ℥ ij.
Cum succo artemisiæ formentur pastilli.

Declaration des ingrediens.

RHASIS met icy la myrrhe, *pro basi, à qua trochisci nomen sortiti sunt*; l'erythrodanum, le cumin, les lupins, la ruë, le mentastre & le pouliot, *ad incidentem, attenuantem & aperientem basis vim augendam*; & les gommes que ie fay dissoudre au suc

d'armoiſe, *ad detergentem illius facultatem intendendam.* Apres auoir touché la vertu des ingrediens, venons à

La maniere de les preparer.

CONCASSEZ premierement au mortier la racine de garance: Adiouſtez-y apres le cumin, les lupins, & les herbes. Pilez la myrrhe à part. Puis malaxez toutes les poudres auec les gommes fonduës au ſuc d'armoïſe, & cuites en cõſiſtence de miel, pour en former des trochiſcs, que vous ferez ſecher, & garderez, afin d'en vſer au beſoin.

ORDONNANCE V.

Des trochiſcs de capparibus, *de Meſué.*

♃. Cortic. radicum capparis,
Seminis agni, ana ʒ vj.
Ammoniaci ʒ iiij.
Ariſtolochiæ rotundæ,
Acori,
Foliorum rutæ &
Calaminthes,
Amygdalarum amararum,
Seminum melanthij &
Naſturtij,

Succi eupatorij, ana ℥ ij.
Cyperi,
Scolopendrij, ana ℥ j.
Puluis horum omnium excipiatur ammoniaco in aceto diſſoluto, ad fingendos paſtillos.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR met tout au commencemẽt l'eſcorce de capprier, *pro baſi, à qua trochiſci nomen adepti ſunt*; l'ariſtoloche, l'acorus, le ſouchet, les amandes ameres, le ſuc d'eupatoire, le calament & le ceterach, *ad incidentem, attenuãtem & aperientem baſis vim augendam*; la ruë & les ſemences, *ad flatus diſcutiendos*; & l'ammoniac, *ad lienis hepatiſque duritiem emolliendam*. Ores de la faculté des ſimples, paſſons à

La maniere de les preparer.

PILEZ premieremẽt au mortier les racines, & l'eſcorce de capprier. Adiouſtez-y apres le ſuc d'eupatoire deſſeché de ſon humidité, les amandes pelées & les ſemences; puis les herbes. Cela fait malaxez treſbien la poudre auec l'ammoniac diſſout au vinaigre, & cuit en conſiſtence de miel, pour

en former des trochiſcs, que vous lairez ſecher, & garderez ſoigneuſement.

Sur la diſpenſation des trochiſcs du ſecond ordre.

ORDONNANCE I.

Des trochiſcs de abſynthio, de Meſué.

℞. Abſynthij,
Roſarum rubrarum,
Aniſi, ana ʒ ij.
Rhabarbari,
Succi eupatorij,
Aſari,
Apij,
Amygdalarum amararum,
Spicæ nardi,
Maſtiches,
Folij Indici, ana ʒ j.
Cum ſucco intybi forma trochiſcos.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR met en premier lieu l'abſynthe, *pro baſi*; En apres les roſes rouges, le maſtic, le rheubarbe, le nard, & le malabathre, *ad ventriculum & hepar amplius corroborandum*; puis le cabaret, le ſuc d'eupa-

toire, les amandes ameres, & les femences d'ache & d'anis, *ad craſſam lentámque pituitam viſcera obſtruentem magis incidendam & detergendam ac per vrinas deducendam, flatúſque diſcutiendos*. Voilà les cauſes qui l'ont induit à compoſer des trochiſcs de ces ſimples, deſquels ſ'enſuit

La preparation.

PILEZ premierement le nard, les ſemences, l'aluyne, & le malabathre. Adiouſtez-y parmi le ſuc d'eupatoire deſſeché & les roſes, auec les amandes menu hachées. Pulueriſez à part le maſtic, le rheubarbe & le cabaret, ſubtiliant bien fort ces deux-cy. Incorporez toutes les poudres auec du ius d'endiue dépuré, pour en former des trochiſcs du pois d'vne dragme, que vous ferez ſecher à l'ombre, & garderez apres ſoigneuſement.

ORDONNANCE II.

Des trochiſcs de Gallia moſchata, de Meſué.

♃. Ligni aloës crudi ʒ v.
Ambræ ʒ iij.

Moſchi

Moschi Orientalis ℥ j.
Cum mucagine gummi tragacanthi ex aqua rosarum extracta, fiant trochisci figura folij myrtej, sigillentur, vase vitreo reponantur.

Declaration des ingrediens.

AVCVNS pensent que l'inuention de ces pastilles soit venuë des Medecins de France, à cause qu'ils portent le nom de Gallia, auec le surnom qu'ils ont prins du musc, pour ce qu'entre les autres ingrediens, il tient le premier rang, comme l'ambre fait le second, *ad exolutos spiritus odoris suauitate recreandos*. Au defaut du bois d'aloës, mettez-y du santal citrin, *ad corroboranda viscera*. Pour le regard de

La preparation,

Puluerisez les simples chacun à part, puis meslez les poudres ensemble, & les malaxez parmi la mucilage de diagragant extraicte auec eau rose, pour en composer des trochiscs en forme de fueilles de myrte, que vous marquerez, & serrerez en vn pot de verre bien couuert; Si vous n'aymez mieux de dissoudre l'ambre en huile de

ben, pour incorporer le reste, comme font aucuns.

ORDONNANCE III.

Des trochiscs de Ciphi, de Damocrates.

℞. Vuæ passæ pinguissimæ à cortice & ab acinis mundatæ & probè leuigatæ,
Terebinthinæ puræ, ana ℥ xxiiij.
Myrrhæ selectæ,
Schœnanthos, ana ℥ xij.
Cinamomi ℥ iiij.
Bdellij lachrymæ,
Spicæ nardi,
Cassiæ nigræ aromaticæ,
Cyperi,
Baccarum Iuniperi grandium & pinguium,
Calami odorati, ana ℥ iij.
Zedoariæ pro aspalatho ℥ ij ß.
Croci ℥ j.
Mellis Narbonensis aut alterius optimi, pro Attico, & vini generosi q. s. ad formandos pastillos.

Declaration des ingrediens.

CES trochiscs que Damocrates a escrit pour entrer en la composition du Mi-

thridat, reçoiuent du spic nard, de la canne aromatique, de la canelle, de la casse odorante, du souchet, du schœnanthum, du saffran, des bayes de geneurier & du Zedoaire au lieu de l'aspalathus; *ad viscera roboranda & à venenis tuenda, necnon & ad incidendam humorum crassitiem*; de la terebenthine, des passules mondées, de la myrrhe & du bdellium, *ad detergendum lentorem, soluendas obstructiones, emolliendas discutiendásq; viscerum duritias*; du vin genereux, & du miel de Narbonne ou autre excellent, au lieu de celuy d'Athenes, *ad pastillos formandos, ac meliorem eorum actionem reddendam*. Apres auoir monstré le but, auquel tendēt ces simples, il faut declarer

La maniere de les meslenger.

Faites premieremēt tremper en vin genereux le bdellium, la myrrhe & les raisins mondés de leurs pepins, pilez au mortier de marbre, & passez au trauers du tamis. Puis les destrempez auec la terebenthine au miel escumé & cuit en forme de syrop. Adioustez-y apres le Zedoaire, le souchet, le nard Indic, la canelle, la casse & la canne odorante, la graine de geneurier & le

ſchœnanthe, pulueriſés tous enſemble, & le ſaffran pilé à part. Formez-en des trochiſcs que vous ferez ſecher à l'ombre.

ORDONNANCE IIII.

Des trochiſcs de Viperes, d'Andromachus.

℞. Carnis viperæ, cum anetho, ſale & aqua coctæ ℥ viij.
Medullæ panis albiſſimi aſſi & tenuiſſimè triti ℥ ij.

Forma paſtillos drachmæ vnius pondere.

Declaration des ingrediens.

LES trochiſcs Theriacaux deſcris par Andromachus, reçoiuent *pro baſi*, de la chair de viperes bien choiſies, cuite en eau auec du ſel & de l'aneth, *ad corrigendas veneni reliquias*; & de la mie de pain de pur fromēt bien menuiſée, *ad viperinam carnem conſeruandam, paſtillóſque formandos*. Ce n'eſt pas tout de dire la vertu des ingrediens, il faut encore declarer entierement

La maniere de les preparer.

Foüettez premierement les viperes auec des verges, afin qu'eſtans ainſi irritées, elles

iettent la plus grande partie de leur venin. Puis leur coupez la teste & la queüe, de la lõgueur de quatre doigts de chaque costé. Escorchez les apres comme on fait les anguilles. Ostez leur les entrailles & la gresse, & les lauez en deux ou trois eaux. Cela fait, mettez les cuire dans vn pot de terre neuf, ou vn chaudron, en eau de fontaine claire & nette, auec vne poignée de branches d'aneth verd, & vn peu de sel parmi. Estans cuites nettoyez les bien des arrestes & espines, & pilez la chair dans vn mortier de marbre, auec vn pilon de bois. Finalemẽt adioustez-y du pain blanc, salé, bien pestri, cuit au four, puis seché, subtilement puluerisé & tamisé. De ceste paste bien malaxée auec les doigts engressés d'huile de gyrofles, formez-en des trochiscs bien deliés, que vous ferez secher à l'ombre, sur vn tamis renuersé, en vn lieu chaud & sec, exempt de poussiere & d'autre ordure. Preparez seulement les pastilles de viperes, quand vous voudrez dispenser la Theriaque. Car ils sont tousiours meilleurs frais, que vieux; encore qu'estans bien sechés du commencement ils demeurent bons trois ou quatre ans, & plus, pourueu qu'ils soient

bien contregardés dans vn pot de verre, ou de terre verni, & qu'on nettoye souuent auec vn linge blanc vne petite poudre qui leur vient au dessus.

ORDONNANCE V.

Des trochiscs de skilles, d'Andromachus.

℞. Skillæ assatæ ℔. j.

Farinæ orobi albi & non ruffi ℥ viij. Forma trochiscos, qui vmbra siccati reponantur ad vsum.

Declaration des ingrediens.

LEs trochiscs skilletics d'Andromachus reçoiuent *pro basi*, des skilles bien choisies, *cùm ad incidendos & detergendos crassos & lentos humores, tùm ad venena propellenda*; auec de la farine d'orobe blanc & non roux, *ad alexiteriam vim augendam, ac humorum putredinem arcendam*. Apres auoir touché la faculté des simples, monstrons maintenant

La maniere de les preparer.

Prenez des skilles recentes bien choisies, ostez leur la pelure de dessus, & les enuelopez de paste de froment bien leuée & pestrie; Puis les faites cuire au four, iusques

à ce que la crouste se fende, & qu'en mettant vn festu au trauers des fentes, il entre facilement dedans leur corps. Estans refroidies, pilez la moüelle dedans vn mortier de marbre auec vn pilon de bois, & la passez par le tamis. Meslez-y apres parmi la farine d'ers blancs, fraiche, bien moulüe & passée par vn sas fort delié. De cela auec les mains oinctes d'huile rosat, formez-en des trochiscs, lesquels vous ferez secher à l'ombre en quelque lieu exposé au Midy. Preparez seulement les pastilles skilletics quand vous voudrez dispenser la Theriaque, pour les faire entrer recens en sa composition.

ORDONNANCE VI

Des trochiscs hedychroï, d'Andromachus.

℞. Calami aromatici, vice amomi ℥ xv.
Malabathri,
Nardi Indicæ,
Cassiæ aromaticæ,
Myrrhæ electæ,
Croci, ana ℥ vj.
Iunci odorati,
Costi,

Phu Pontici,
Cinamomi,
Olij caryophyllorum, pro opobalsamo,
Seminis lentisci, pro xylobalsamo, ana ℥ iij.
Santali rubri, pro aspalatho,
Asari,
Mari,
Amaraci, ana ℥ ij.
Mastiches Chiæ ℥ j.
Cum vino generoso forma pastillos.

Declaration des ingrediens.

ANDROMACHVS en la composition du magma hedychroon, met de l'amomum (mais en son defaut nous prenons de la canne aromatique) du Phu Pontic, du costus, du nard Indic, du schœnanthe, de la casse odorante, de la canelle, du folium d'Inde, du saffran, de l'opobalsamum, au lieu duquel nous substituons l'huile de gyrofles, *ad Principes partes odoris suauitate recreandas, & à venenis tuendas, humoresque extenuandos*; du cabaret, de l'amaracus & du marum, *ad humorũ crassitiem magis incidendã*; de la myrrhe, *ad lentorem detergendum*; du xy-

lobalsamum & de l'aspalathus (mais au defaut de cestuy-la, nous y mettons de la semence de l'entisc, & en la place de cestuy-cy du santal rouge) auec du mastic, *ad viscera leui astrictione corroboranda*; & du vin genereux, *ad pastillos concinnandos, ac meliorem eorum actionem reddendam.* Apres auoir declaré pourquoy l'autheur fait entrer icy ces simples, il faut monstrer

La maniere de les preparer.

PILEZ à part la myrrhe, le mastic, & le saffran. Puis les destrempez ensemble en vin muscat ou autre excellent, auec l'huile de gyrofles. Adioustez-y apres les poudres de santal, de valeriane, de canne aromatique, de costus, de nard Indic, de canelle, de casse odorante, de semence de lentiscs, de schœnanthe, de folium, de maron & d'amaracus. De ceste paste bien malaxée formez-en des trochiscs, que vous ferez secher à l'ombre. Preparez seulement le magma hedychroon, quand vous voudrez dispenser la Theriaque, pour le faire entrer recent en sa composition.

ORDONNANCE VII.

Des trochifcs de fpodio, de Mefué.

℞. Rofarum rubrarum ℥ xij.
Spodij ℥ x.
Sem, acetofæ ℥ vj.
Portulacæ,
Coriandri ex aceto preparati & torrefacti,
Pulpæ fumachi, ana ℥ ij ß.
Amyli affi,
Balauftiorum,
Baccarum oxyacanthæ, ana ℥ ij.
Gummi Arabici vfti ℥ j ß.
Omphacij q. f.
ad formandos trochifcos.

Declaration des ingrediens.

IL fe trouue en Mefué deux defcriptions des trochifcs de fpodio ; mais il n'y a que celle-cy, où entre la femence d'ozeille, qui foit en vfage. Le fpode y eft mis *pro bafi, à qua paftilli denominati funt* ; Tous les autres medicamens y font adiouftés, *ad refrigerãtem & aftringentem bafis vim augendam.* Gardez vous bien d'y mettre le fpodium des anciens Grecs, qu'on trouue és fourneaux,

fort semblable à la pompholyx, pour ce qu'il ne peut entrer au corps sans peril de la vie: n'y le spodium de canne des Arabes. Car outre ce qu'il est dangereux, sa vertu est du tout contraire à celle qui est icy requise. Mais prenez le spodium vulgaire qui est l'yuoire bruslé, comme Platearius, Fuchsius, Cordus & autres plusieurs bons autheurs conseillent. Apres l'examen des simples, s'ensuit

La preparation.

PILEZ à part le spode, l'amydon & la gomme Arabique torrefiée. Puluerisez tous les autres ingrediens ensemble. Puis meslez les poudres parmi la pulpe de sumach, & les malaxez auec du verjus, pour en former des trochisces, que vous ferez secher à l'ombre, & garderez pour la necessité.

ORDONNANCE VIII.

Des trochisces de carabe, de Mesué.

℞. Succini ℥ j.
Cornu cerui vsti,
Corallij combusti,
Papaueris nigri tosti,

Gummi Arabici aſſati,
Tragacanthæ,
Acaciæ,
Hypociſtidis,
Balauſtij,
Maſtiches,
Laccæ, ana ʒ ij. ℈ ij.
Thuris,
Croci,
Opij, ana ʒ ij.

Cum mucagine ſeminis pſyllij aqua plantaginis macerati forma trochiſcos.

Declaration des ingrediens.

CES trochiſcs reçoiuēt de l'ambre ieune, appellé des Grecs electrum, des Latins ſuccinum, & des Arabes carabe, *pro baſi, à qua nomen accipiunt*; de l'acacia, de l'hypociſtis, de l'opium, du pauot noir, & de la gomme Arabique torrifiée, du diagragant, de l'encens, des balauſtes, du corail rouge calciné, & de la corne de cerf bruſlée, *ad aſtringentem & incraſſantem baſis vim augendam*; du maſtic, & de la gomme lacque, *ad ventriculum & hepar corroborandum*; & du ſaffran, *ad cor ab opij noxâ vindicandum*; auec de la mucilage de pſyllium, *ad meliorem aliorum actionem reddendam, facultatémque diutiùs con-*

seruandam. Ce n'est pas assez de cognoistre la vertu des ingrediens, il est besoin d'entendre encore

La maniere de les preparer.

BRVSLEZ premierement la corne de cerf, calcinez le corail, & torrefiez la gomme Arabique & la semence de pauot sur vne poësle de fer chaude. Puis les pulueriséz chacun à part. Pilez pareillement l'ambre, le diagragant, le mastic, la gomme lacque, l'encens, le saffran, & l'opium. Coupez l'acacia & l'hypocistis fort menu, & les battez auec les balaustes concassées. Cela fait, meslez toutes les poudres parmy la mucilage de psyllium tirée auec eau de plantin, & les malaxez ensemble, pour en former des trochiscs du poids d'vne dragme, que vous secherez à l'ombre, & garderez apres, pour s'en seruir au besoin.

ORDONNANCE IX.

Des trochiscs d'Alkekenges, de Mesué.

℞. Amygdalarum amararum,
Strobylorum,

Succi glycyrrhizæ,
Tragacanthæ,
Gummi Arabici,
Sanguinis draconis,
Thuris,
Amyli,
Boli Armenæ,
Sem. papaueris albi, ana ʒ vj.
Melonis,
Citrulli,
Cucurbitæ, ana ʒ iij ß.
Baccarum halicacabi ʒ iij.
Sem. apij,
Hyoſcyami,
Succini,
Terræ Lemniæ,
Opij, ana ʒ ij.

Cum ſucco phyſſalidis formẽtur trochiſci. Alij quoque his perſimiles ſine opio componantur.

Declaration des ingrediens.

CES trochiſcs reçoiuent des Baguenaudes (que les Grecs appellent halicacabos, autrement Phyſſalis, les Latins ſolanum veſicarium, & les Arabes Alkekengi) *pro baſi, à qua nominis originem duxe-*

runt; de l'opium & des semences de pauot & de iusquiame, *ad psycticam basis vim augendam, eóque nomine renum ardorem extinguendum, ac vrinæ acrimoniam leniendam*; des semẽces de melon, de citrouïlle & de courge, *cùm ad hæc meliùs præstanda, tùm ad mordacem bilem, salsámque pituitam per vrinas euocandam, ac mitigandam*; de celle d'ache, *ad excrementa mucosa meatus vrinarios obstruentia incidenda & educenda*; du suc de reglisse, de la gomme Arabique & diagragant, auec de l'amydon, *ad dolorifica vrinæ strigmenta obtundenda, helcoseósque ab acriori lotio transeunte incrementum prohibendum*; des amandes ameres, & des pignons, *ad renum & vesicæ sordes detergendas*; de l'encẽs, du sang de dragon, du carabe, du bol fin, & de la terre sigillée, *ad earum partium vlcera glutinanda & cicatrice tegenda*. Apres l'enqueste de la faculté des ingrediens, il faut faire information sur

La maniere de les preparer.

BATTEZ les bayes d'alkekenge & les semences d'ache, de iusquiame, & de pauot, auec le suc de reglisse. Hachez bien menu sur vne fueille de papier blanc, les

autres semences froides mondées, & les amandes & pignons. Subtiliez-les apres au mortier auec les autres ingrediens broyés auparauant. Pulverisez ensemble les gommes Arabique & diagragant en vn mortier chaud, auec le pilon de mesme. Pilez les autres chacun à part. Cela fait, destrempez l'opium au suc d'alkekenge, puis malaxez toutes les poudres parmi, pour en former des trochiscs du poids d'vne dragme, que vous lairez secher à l'ombre, & garderez en vn pot de verre, ou de terre verni, pour la necessité.

ORDONNANCE X.

Des trochiscs blancs, de Rhasis.

℞. Cerusæ aqua rosarum lotæ ℥ x.
Sarcocollæ crassioris ℥ iij.
Amyli ℥ ij. } quæ duo à Rhasi
Gummi Arabici, } prætermissa sunt.
Tragacanthæ, ana ℥ j.
Caphuræ, pro opio, ℥ ß.
Singula per se puluerata excipiantur lacte muliebri, ad formandos trochiscos.

Declaration des ingrediens.

RHASIS au liu. 6. à Almanſor, chap. 15. traictãt la cure de l'ophthalmie deſcrit ces trochiſcs ſous le nom de Sief blanc. Il y fait entrer la ceruſe, *pro baſi*; la gomme diagragant, à laquelle i'ay adjoins l'Arabique & l'amydon, *ad refrigerantem exiccantem, repellentem & infarcientem baſis vim augẽdam, eóque nomine oculorum fluxiones arcendas, inflammationéſque leniendas*; la ſarcocolle, *nõn modò ad incraſſandum exiccandúmque validiùs, verumetiam ad detergendum & digerendum*; & de l'opium, *ad obtundendum doloris ſenſum*; mais ie l'ay oſté, non pas tant pour ce qu'il noircit le collyre, que pour ce qu'il eſt dangereux. On l'y pourra toutefois adiouſter en telle quantité qu'on verra eſtre neceſſaire, *vrgente vehementiſſimo dolore, maximáque inflammatione*. I'ay mis en ſon lieu du canfre, *partim ad pſycticam, & apocryſticam facultatem intendendam, partim ad emplaſticõn dynamin intrò deducendam*; Apres auoir curieuſement recherché la vertu des ſimples, il faut ſçauoir

La maniere de les preparer.

LAVEZ par pluſieurs fois la ceruſe auec

eau rose, & la faites apres secher au Soleil dans vne escuelle, couuerte d'vn linge blanc, depeur de la poussiere. Puis la pilez fort subtilement. Puluerisez ainsi les autres ingrediens, chacun à part. Cela fait, meslez les tous ensemble, & les malaxez auec du laict de femme. De ceste paste formez-en des trochiscs, de telle figure que vous voudrez. Estans sechés à l'ombre, serrez-les, pour s'en seruir au besoin. Reste à vous donner

ADVIS

Sur la suppression des trochiscs superflus.

I'AY supprimé les trochiscs *de Lacca* de Mesué, pour ce qu'ils ont mesme vertu que ceux de capparibus, & qu'on peut aysément adiouster à ceux-cy le cancamum, l'erythrodanum, & quelques autres ingrediens qui sont de surplus en ceux-la.

I'ay retrenché les trochiscs surnommés *de rhabarbaro*, & *de eupatorio*; pour ce qu'ils sont presques en composition & en vertu semblables à ceux d'absynthe; de sorte que tenāt ceux-cy, l'on se passera bien de ceux-la.

I'ay omis les trochiſcs d'*Alipta moſchata*, de Nicolas; pour ce que vous les pourrez preparer quand vous voudrez, en adiouſtant du ladanum, du ſtyrax & du canfre à ceux de *Gallia moſcata*.

Tenant les tablettes *diarrhodon Abbatis*, de Nicolas; l'on n'à que faire de diſpenſer les trochiſcs *diarrhodum*, de Meſué, leſquels ne reçoiuent quaſi point de ſimples qui n'entrent en la compoſition d'icelles.

I'ay cenſuré les trochiſcs *de caphura*, que Meſué deſcrit pour les fieures ardentes & inflammations des viſceres, pour ce qu'il y entre des medicamẽs trop chauds pour ces maladies-la, & des emplaſtics qui cauſent oppilation, & des doux qui ſe conuertiſſent ayſément en bile.

Me contentant des trochiſcs *de ſpodio*, i'ay laiſſé ceux *de berberis*, pour ce qu'ils ſont bien peu differens les vns des autres.

Retenant les trochiſcs de ſuccino, i'ay licentié les Ramichs, & ceux *de terra ſigillata*, de Meſué; à raiſon qu'au beſoin on pourra touſiours adiouſter à ceux-la le bol Armene, la terre Lemnienne, le ſang de dragon, l'amydon, la pierre hematites, les perles, les

galles, les roſes, & quelques autres ingrediens qui ſont de ſurplus en ceux-cy.

Il n'eſt pas beſoin de diſpenſer les trochiſcs de Gordon, ayant ceux d'Alkekẽge.

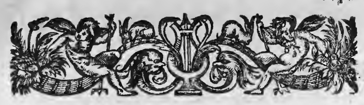
L'on trouue encore d'autres ſortes de trochiſcs aux Antidotaires, mais ils ne ſont point en vſage. Auſſi n'eſt-il point neceſſaire de les tenir.

ORDONNANCES SVR LA PREPARATION DES HVILES.

REFORMEES ET ILLVSTREES

PAR

LE SIEVR DE LA FRAMBOISIERE.



A MONSIEVR DE TRESLON,

CONSEILLER DV ROY, & Maiſtre des Requeſtes ordinaires de ſon hoſtel,



ONSIEVR,

Sçachant que vous vous eſtes quelquefois esbatu en la lecture de mes liures, voſtre eſprit y prenant quelque contentement, ie vous viens preſenter vne piece de ce mien ouurage, afin qu'elle puiſſe ſous voſtre adueu trouuer meilleur accueil par tout, & obtenir en voſtre faueur plus de credit. Ie

vous supplie tres-humblement l'auoir agreable. Ce me sera autant de surcroist d'obligations, pour demeurer tousiours,

MONSIEVR,

Vostre seruiteur tres-humble
LA FRAMBOISIERE.

LISTE

Des Huiles que les Apothicaires doiuent preparer en leurs boutiques.


ENEZ ordinairement des huiles lenitifs, des resolutifs, auec des confortatifs & alteratifs.

Preparez entre les lenitifs,

1. Celuy d'amandes douces, *ad asperitatem gutturis, pulmonis, renum & partium externarum leniendam, duritiem ac siccitatem articulorum, aliarúmque partium emendandam.*
2. Celuy de keiri, *ad thoracis, renum, vesicæ, neruorum, articulorúmque dolores, leniter digerendo, compescendos.*
3. Celuy de camomille, *ad dolores omnes apprimè sedandos, modicè repellendo & digerendo.*

   Auec celuy d'aneth, *ad flatulentos præsertim dolores mitigandos, rarefaciendo & discutiendo.*
4. Celuy de lis, *ad pectoris, renum, vesicæ, coli vteríque dolores à frigore demulcendos, blandè calfaciendo & coquendo.*

5. Celuy de vers, *ad dolores articulorum atque partium contusarum leniendos, ac neruos frigore torpescentes benigno calore emolliendos, corroborandósque.*

6. Celuy de renard, *ad podagram, omnémque arthritidem leniendam, attenuando & aliquantum digerendo ac roborando.*

Entre les resolutifs,

1. Celuy d'amandes ameres, *ad aurium tinnitus dissipandos, obstructiones iecoris, aliorúmque viscerum tenuando tergendóque expediendas, ac duritias præsertim neruorum molliendas.*

Auec celuy de noix, *ad crassos flatus discutiendos, indéque excitatum dolorem colicum placandum.*

Et le Laurin, *ad ventriculi flatus, colicósque dolores, ac omnes frigidos viscerum neruorúmque morbos discutiendos.*

2. Celuy de ruë, *ad crassos humores calfaciendo attenuandos, flatúsque potenter discutiendos, proinde ad colicam affectionem, conuulsionem, paralysim, vteri ac vesicæ perfrigerationem sanandam.*

Auec celuy de marjolaine, *ad frigidos cerebri & neruorum affectus.*

3. Celuy de glayeux, *ad hepatis, ſplenis, vteri, & articulorum dolores ſedandos, thoracis pulmonúmque materiam coquendam.*

4. Celuy de cappres, *ad duritiem obſtructionémque lienis, extenuando & detergendo ſoluendam, eiúſque dolorem leniendum.*

5. Le nardin, *ad cerebri, ventriculi, hepatis, lienis, renum, veſicæ ac vteri frigidos & flatulentos affectus.*

6. Celuy de ſcropions, *ad renum & veſicæ calculum terendum, & exturbandum.*

7. Ceux d'euphorbe & de caſtor, *ad frigidos cerebri & neruorum affectus.*

8. Le petrole, *ad materiam omnem frigidam è quauis corporis ſede abſumendam; epilepſiam, paralyſim, ſpaſmum, neruorum articulorúmque dolores; lienis, renum, veſicæ, vteri frigidiores affectus ſoluendos.*

Entre les confortatifs & alteratifs,

1. Le roſat, *ad inflammationes extinguendas, fluxiones ſiſtendas, ſtomachum aliáſq; partes nimio calore diſſolutas refrigerãdo & aſtringendo roborandas.*

2. Le violat, *ad remittendas phlegmonas, pulmonis & thoracis vitia lenienda; omnéſque ab humorum acrimonia dolores demulcendos.*

Auec celuy de nenuphar, *ad ardores præcipuè capitis, renum & vesicæ compescendos, delirium sedandum, accersendúmque somnũ.*

3. Celuy de mandragore, *ad impensiùs refrigerandum, eóque nomine somnum promptè conciliandum, ac omnes ex inflammatione dolores consopiendos.*

4. Celuy de coings, *ad facultatem ventriculi & intestinorum retentricem astringendo roborandam, & qualitate aromaticâ coctionem iuuandam, ac propterea vomitum, aluíque porfluuium sistendum.*

Auec le myrtin, *ad stomachum, cor, cerebrum atque neruos, exiccando & cogendo, roborandos.*

5. Ceux de menthe & d'absynthe, *ad ventriculum, aliásque partes imbecillas corroborandas, concoctionémque iuuandam moderato calore.*

6. Celuy de mastic, *ad facultatem ventriculi retentricem modica astrictione; coctricémque benigno calore roborandam.*

Auec celuy de muscade, *ad idem aromaticâ virtute præstandum.*

7. Celuy de mille pertuis, *ad recentia neruorum vulnera glutinanda, ambusta sananda, contusáque ligamenta leni astrictione roboranda.*



LES ORDONNANCES DE LA FRAMBOISIERE,

Sur la preparation des huiles lenitifs.

ORDONNANCE I.

De l'huile d'amandes douces.

♃. Amygdalarum dulcium diligenter expurgatarum quantum sufficit.
Oleum per expressionem extrahatur citra ignem.

La Maniere de le tirer.

APRES auoir choisi & mondé les amandes douces de leur dure escorce, vous les pelerez auec eau tiede, & les secherez d'vn linge. Puis les pilerez exactement au mortier de marbre, auec vn pilon de bois, iusques à ce qu'elles soiẽt reduites en paste. Laquelle mise dans vn sachet de caneuar, ou d'estamine clere, exprimerez tout bellemẽt à la presse, sans la

chauffer. De chacune liure d'amandes vous en tirerez enuiron deux onces d'huile excellent, sans feu, pour prendre par la bouche. Mais de la residence de rechef pilée, arrousée d'vn peu d'eau rose, & chauffée au bain marie, vous en exprimerez encore ce que vous pourez, pour appliquer exterieurement.

ORDONNANCE II.

De l'huile de keiri.

℞. Olei dulcis ℔. j. ß.
Florum leucoij lutei ℔. j.
ad componendum oleum keirinum.

La maniere de les preparer.

VOvs pilerez premierement les fleurs de violier iaune mõdées; Puis les metrez dans vn vaisseau de verre, ou de terre verni. Apres auoir versé l'huile par dessus, vous le boucherez, & l'exposerez au Soleil, dix iours durans, en renouuellant par trois fois de fleurs, pendant ce temps. Au partir de là, vous coulerez l'huile, & le serrerez.

ORDONNANCE III.

Des huiles de Camomille, & d'Aneth.

℞, Olei maturi ℔. v.

Florum chamæmeli recentium ℔. j. ad oleum chamæmelinum componēdum.

Ex oleo dulci & comis anethi viridibus, eadem quantitate ſumptis, fiat oleum anethinum.

La maniere de les preparer.

PILEZ les fleurs de camomille, & les mettez au Soleil tremper dedans l'huile d'oliues, en vn vaiſſeau de verre, durans les iours Caniculaires. Puis coulez l'huile & le ſerrez. Aucuns au bout de ſept ou huict iours, le font boüillir quelques heures au bain marie, y adiouſtant de l'eau de la decoction de ſemblables fleurs; puis le coulent; & apres auoir remis des nouuelles fleurs de camomille dedans, le laiſſent inſoler autres huict iours; leſquels paſſez, le font cuire & l'exprimēt comme deſſus. Ce qu'ils reïterent encore pour la troiſieſme fois. Autres, apres auoir inſolé les fleurs fraiches, auec l'huile; le font legerement boüillir ſans eau, y remettant des autres

fleurs preallablement deſſechées, qu'ils laiſſent de là en auant ſeulement infuſer au Soleil, ſans plus bouïllir. Vous ferez l'huile d'aneth de meſme façon, que celuy de camomille.

ORDONNANCE IIII.

De l'huile de lis.

℞. Olei maturi ℔. j. ß.
Florum liliorum alborum, abiectis filamentis croceis, ℔. ß.
ad oleum liliaceum præparandum.

La maniere de le preparer.

PRENEZ les fleurs de lis toutes entieres, en oſtant ſeulement le iaune qui eſt entre-deux; Laiſſez les tremper au Soleil, dedans l'huile commun, l'eſpace de vingt iours; & les faites cuire apres en double vaiſſeau, iuſques à ce que l'humidité des fleurs ſoit conſumée. Puis coulez l'huile & le ſerrez.

ORDONNANCE V.

De l'huile de vers.

℞. Olei dulcis ℔. ij.

Lumbricorum

Lumbricorum terreſtrium ℔. j.
Vini rubri ℔. ß.
ad oleum lumbricorum componendum.

La maniere de le preparer.

LAVEZ premierement les vers de terre, auec du vin blanc, & les laiſſez tremper quelques heures dedans, afin qu'ils vuident la terre dont ils ſe nourriſſent. Puis les faites bouillir en double vaiſſeau, auec l'huile d'oliues doux, & le vin rouge, iuſques à ce que le vin ſoit conſumé. Exprimez apres l'huile, & le ſerrez.

ORDONNANCE VI.

De l'huile vulpin.

℞. Vulpem pelle nudam & exenteratam.
Aquæ fontanæ & marinæ, ana ℔. v.
Olei veteris ℔. iiij.
Salis ℥ iij.
Hyſſopi,
Thymi,
Origani,
Anethi,
Roriſmarini,

Saluiæ, ana M. j.
ad oleum vulpinum componandum.

La maniere de le preparer.

CHoisissez vn renard de moyen aage, gras & en bon poinct, comme ils sont coustumierement au temps des vendanges; Apres l'auoir escorché, ostez luy les entrailles, & le coupez par pieces. Mettez le cuire en égale portion d'eau douce, & d'eau salée, dans vn grād pot de terre verni. Quād il sera à demy cuit, adioustez-y le sel, l'huile, & les herbes, & laissez tout boüillir, iusques à ce que l'eau soit presque toute consumée. Remettez-y quant & quant de l'eau de la decoction de semblables herbes, autant qu'il en faudra, & la faites encore consumer à petit feu, à force de boüillir, afin que la chair soit tellement cuite, qu'elle se separe des os. Puis exprimez fort l'huile auec vne toile neufue, & le gardez.

Sur la preparation des huiles resolutifs.

ORDONNANCE I.

Des huiles d'amandes ameres, de noix & de laurier.

Ex amygdalis amaris aqua feruente cal-

factis oleum torculari exprimatur.
Ex nucibus iuglandibus oleum similiter extrahatur.
Oleum autem Laurinum ex baccarum lauri maturarum expresso iure colligatur.

La maniere de les preparer.

PRENEZ des amandes ameres seches. Apres les auoir bien mondées, pilez-les tant qu'elles soient reduites en paste.

Puis les faites chauffer au bain marie ; & au partir de là, les mettez dans vn sac de toile, ou d'estamine, pour chaudement en tirer l'huile à la presse.

Vous exprimerez pareillement l'huile de noix, en les faisant moudre, puis les mettant au pressoir, apres les auoir arrousées d'eau chaude.

Vous verrez l'huile laurin, auec des bayes de laurier recentes, en les broyant tres-bien en vn mortier ; & les laissant apres boüillir long-temps en eau ; puis les pressurant ; Et quand l'expression est refroidie, en recueillãt l'huile qui nage par dessus l'eau. Si vous ne voulez prendre la peine, ou n'auez la commodité de le preparer ; vous en achepterez de ceux qui nous l'apportent

d'Italie, de Prouence, & de Languedoc, où l'on en fait grande quantité, à cause qu'on y recouure aysement des bayes fraiches. Car cest huile est de si vil prix, qu'on ne s'amuse point à le sophistiquer.

ORDONNANCE II.

Des huiles de ruë & de marjolaine.

♃. Olei dulcis ℔. iiij.
Foliorum rutæ,
Succi eiusdem, ana ℔. ß.
ad olei rutacei compositionem.
Sic sampsucinum oleum ex oleo communi, tenuioribus maioranæ folijs atque succo conficiatur.

La maniere de les preparer.

PRENEZ des fueilles de ruë à demy seches. Concassez les au mortier, & les laissez infuser au Soleil, auec le suc d'autre ruë, & l'huile d'oliues meures, dans vn vaisseau de verre, l'espace de huict iours. Passés lesquels, vous les ferez boüillir *in diplomate*, iusques à ce que le suc soit consumé. Et apres auoir ietté dehors la ruë, y en mettrez de l'autre, que vous insolerez derechef autres huict iours. Puis vous cuirez & expri-

merez l'huile, comme dessus. Ce que reïtererez encores pour la troisiesme fois.

Vous ferez l'huile de marjolaine de mesme façon.

ORDONNANCE III.

De l'huile d'iris.

℞. Olei dulcis ℔. ij. ß,
Florum iridis integrorum,
Succi radicum eiusdem, aña ℔. j.
Radicum aliarum tunsarum ℔. ß.
ad oleum irinum componendum.

La maniere de le preparer.

APRES auoir concassé les racines de glayeux, faites les cuire, au bain marie, auec le suc d'autres racines, & l'huile d'oliues meures. Quelque temps apres, adioustez-y les fleurs, & les laissez bouïllir ensemble, iusques à ce que le suc soit consumé. Puis coulez l'huile, & le serrez. Aucuns font vne seconde & troisiesme decoction & expression, renouuellans par deux fois les racines & les fleurs.

ORDONNANCE IIII.

De l'huile de cappres.

℞. Olei maturi ℔. j.

Vini albi generoſi,
Aceti, ana ℥ ij.
Corticum radicum capparis ℥ j.
Corticum tamariſci,
Foliorum eiuſdem,
Scolopendrij,
Seminis agni,
Cyperi, ana ʒ ij.
Rutæ ʒ j.
ad oleum è capparibus componendum.

La maniere de le preparer.

APRES auoir pilé les eſcorces, racine, & ſemences, en vn mortier de bronze, & concaſſé les herbes à part, en vn mortier de pierre, faites les boüillir enſemble auec le vin, le vinaigre & l'huile, en double vaiſſeau, iuſques à ce que le vin & vinaigre ſoient conſumés. Puis exprimez l'huile & le ſerrez.

ORDONNANCE V.

De l'huile nardin.

℞. Olei dulcis ℔. j. ß.
Spicæ nardi ℥ iij.
Vini &
Aquæ, ana ℥ ij. ß.

ad oleum nardinum componendum.

La maniere de le preparer.

COVPEZ le nard Indic bien menu auec des ciseaux, puis le faites boüillir doucement auec l'huile, le vin & l'eau, en double vaisseau, quatre heures durans, pour consumer l'eau & le vin. Exprimez apres l'huile, & le gardez.

ORDONNANCE VI.

De l'huile de scorpions, de Mesué.

℞. Olei amygdalarum amararum ℔. j. ß.
Succi raphani ℔. ß.
Scorpiones n. xv.
Aristolochiæ rotundæ,
Gentianæ,
Cyperi,
Corticum radic. capparis, ana ℥ j.
ad oleum de scorpionibus componẽdum.

La maniere de le preparer.

CONCASSEZ premierement les racines, & les infusez l'espace de vingt iours, au Soleil, auec l'huile d'amandes ameres, & le suc de raifort, dans vn vaisseau de

verre, bien bouché. Puis les faites boüillir doucement au bain marie, autant qu'il sera besoin, pour consumer le suc. Sur la fin iettez les scorpions tous vifs dedans, & les laissez encore insoler ensemble, vn mois durãt. Exprimez apres l'huile & le gardez.

ORDONNANCE VII.

Des huiles d'euphorbe, & de castor.

℞. Olei keirini,
Vini odoriferi, ana ℥ v.
Euphorbij ℥ ß.
ad oleum ex euphorbio componendum.
Ex olei verò communis ℔. j. aquæ vitæ ℥ ij. & castorij ℥ j. fiat oleum ex castorio.

La maniere de les preparer.

PVLVERISEZ subtilement l'euphorbe, & le faites boüillir auec l'huile & le vin, iusques à la consomption du vin.

Vous ferez l'huile de castor de mesme façon.

ORDONNANCE VIII.

De l'huile de pierre.

PETROLEVM naturale comparetur, quale

ad nos è monte Gibio, & alijs quibusdam Insubriæ locis conuehitur, in quibus scaturit, & sua sponte ex petris & rupibus vberrimè certis temporibus emanat.

La maniere de le cognoistre.

QVAND vous achepterez du petrole, pour en fournir vos boutiques, prenez bien garde, qu'il ne soit point sophistiqué auec l'huile de noix, d'amandes, ou autre drogue: vous le cognoistrez à l'espreuue. Car s'il est pur, en approchant vne chandelle allumée aupres, il prendra promptement feu, comme l'eau de vie, & fera vne flamme claire, sans fumée, & se consumera entierement, ne restant rien qui soit au vaisseau. Au contraire, s'il est meslengé, il ne prendra point si tost feu, & produira vne fumée espesse, & incontinent qu'il y en aura vne partie bruslée, le feu s'esteindra à coup, l'huile meslé parmi demeurant au fond du vaisseau, sans se consumer. L'an. 1600, au mois de Septembre, estant à Orleans, à la requeste des Apothecaires, ie fus appellé par le Iuge de la Police, auec Messieurs de Massac, Maillard, Plot & Ridart, Docteurs en la faculté de Medecine, pour vi-

ſiter du petrole que vouloit vendre publiquement Antoine Marx de Mayence. Apres en auoir fait l'eſpreuue, nous le trouuaſmes ſophiſtiqué. Sur noſtre rapport, le trompeur fut à l'inſtant condamné à l'amende. Ie ſupplie tous les Magiſtrats & Gouuerneurs des Republiques, de ne plus permettre doreſnauāt tels Charlatans aller ainſi effrontément de ville en ville, vendre en détail le petrole & autres pareils remedes, aux places publiques, pour piper le ſimple peuple à veu d'œil, en baillant des faux biliers qui promettent la gueriſon de toutes ſortes de maladies. Car quand meſme le petrole ne ſeroit point falſifié, ſi eſt-il toutefois tres-dangereux, ſ'il n'eſt ordonné par vn Medecin experimenté, qui ayt eſgard à toutes les circonſtances requiſes en l'vſage d'iceluy.

Sur la preparation des huiles confortatifs & alteratifs.

ORDONNANCE I.

De l'huile Roſat.

℞. Olei omphacini ſalis expertis ℔. v.
Gemmarum roſarum rubrarum, re-

centium, vnguibus expurgatarũ,
Succi vel aquæ infuſionis roſarum,
ana ℔. j.
ad oleum roſatum componendum.
Si oleum deeſt omphacinum ſalis expers,
vulgare identidem lauandum.

La maniere de le preparer.

PRENEZ les fueilles de roſes rouges, qui ne ſont pas encores eſpanies. Apres les auoir mondées de leurs ongles, concaſſez les en vn mortier de pierre, auec vn pilon de bois. Puis les mettez tremper auec le suc de roſes, ou l'eau de leur infuſion, dans l'huile d'oliues vertes, non ſalé, en vn vaiſſeau de verre, ou de terre verni, bien bouché, que vous expoſerez ſept ou huict iours au Soleil. Au bout deſquels vous les ferez boüillir enuiron vne heure, *in vaſe duplici*; Au partir de là vous les coulerez à trauers d'vn linge, exprimant violemment les roſes, pour leur faire rendre leur ſubſtance; & en infuſerez quant & quant des nouuelles dans la colature, les remettant au Soleil, pour autres ſept ou huict iours; paſſés leſquels, vous les cuirez & coulerez comme deſſus. Quand vous aurez rechan-

gé de roses, pour la troisiesme fois, l'huile sera insolé ainsi qu'auparauant; cõsequemment boüilli au bain marie, iusques à la cõsomption du suc, ou de l'eau; Finalement exprimé, & gardé pour s'en seruir au besoin. Estant preparé de ceste façon, il a beaucoup plus de vertu, qu'en se contentant (comme plusieurs font auiourd'huy) d'vne simple infusion de roses, qu'ils mettent cuire dans vne bassine à la maniere accoustumée; & non pas *in diplomate*.

Au defaut de l'huile omphacin, vous prendréz le commun, l'ayant au prealable plusieurs fois laué au verjus d'aigrés (cõme conseille Fernel) ou en eau de fontaine; en battant & remuant longuement l'vn auec l'autre, auec vn baston, dans vne terrine; ou bien en les agitant rudement dans vne bouteille de verre à demy pleine des deux meslés ensemble.

ORDONNANCE II.

De l'huile violat, & de nenuphar.

℞. Olei immaturi, vel maturi quidem, aut amygdalini, sed aqua frigida eloti ℔. v.

Florum violarum purpurearum,
Succi, vel aquæ infusionis violarum recentium, ana ℔. j.
ad oleum violatum componendum.
Sic oleum nymphæatũ, ex albis nymphææ floribus, & oleo crudo, vel communi loco conficiatur.

La maniere de les preparer.

PRENEZ les violettes de Mars fraichement cueillies. Apres les auoir pilées, mettez les tremper auec le suc d'autres violettes, ou l'eau de leur infusion, en huile omphacin, ou bien en huile commun, ou d'amandes douces, preallablement laué, auec de l'eau froide, dedans vn vaisseau de verre, ou de terre verni, bien bouché. Puis l'exposez au Soleil seulement dix iours, en rechangeant de fleurs de iour à autre, y en mettant la derniere fois des seches. Preparez l'huile de nenuphar de mesme façõ, auec ses fleurs blanches, trempées en huile omphacin, ou huile commun laué. Mais vous le ferez insoler vingt iours, en renouuellant les fleurs par trois fois, pendant ce temps.

ORDONNANCE III.

De l'huile de mandragore, de Nicolas Alexandrin.

℞. Olei ℔.ij.
Succi pomorum, vel radicum mandragoræ ℥ iiij.
Succi capitum papaueris albi ℥ iij.
Succi hyoſcyami albi ℥ ij.
Succi foliorum violæ,
Succi cicutæ tenerrimæ, ana ℥ j.
Opij,
Styracis calamitis, ana ℥ ß.
Componatur oleum vt decet.

La maniere de le preparer.

VOVS meſlerez premierement les ſucs de pommes ou racines de mandragore, de teſtes de pauot blanc, de iuſquiame, de fueilles de violier & de ciguë, auec le ſtyrax, & l'opium pilé, parmi l'huile. Puis vous les tiendrez durant la grande chaleur d'Eſté, dix iours au Soleil; & les ferez boüillir apres au bain marie, iuſques à ce que les ius ſoient tous conſumés. Finalement vous exprimerez l'huile, & le ſerrerez, pour ſ'en ſeruir à la neceſſité.

ORDONNANCE IIII.

Des huiles de coings & de myrtilles.

℞. Olei omphacini ℔. j. ß.
Carnis cydoniorum præmaturorum,
cum cortice & ſemine tuſorum,
Succi cydoniorum, ana ℔. ß.
ad oleum melinum componendum.
Oleum verò myrtinum fiat ex oleo omphacino, myrti baccis ac folijs, addito etiã ſucco, cum haberi poteſt. Ambo parentur vt decet.

La maniere de les preparer.

APRES auoir pilé la chair des coings auec leur eſcorce & ſemence, & tiré le ius d'autres coings, meſlez tout parmi l'huile omphacin, dans vn vaiſſeau de verre, & le tenez l'eſpace de quinze iours au Soleil. Paſſez leſquels, vous le ferez cuire au bain marie, quatre heures durans, pour conſumer le ſuc; Puis le coulerez, & y mettrez des nouueaux coings, & du nouueau ſuc, que vous expoſerez derechef au Soleil, cuirez & exprimerez, comme auparauant. Quand vous aurez reïteré cela pour la troi-

ſieſme fois, vous garderez l'huile, pour ſ'en ayder au beſoin.

Vous ferez l'huile myrtin, comme celuy de coings, auec l'huile omphacin, les bayes & fueilles vertes de meurte, & leur ſuc, ou l'eau de leur decoction, ou du gros vin rouge. On tire auſſi l'huile des myrtilles par expreſſion.

ORDONNANCE V.

Des huiles de menthe, & d'abſynthe.

℞. Olei omphacini ℔. j.ß.
Foliorum menthæ ſatiuæ recentium,
Succi menthæ, ana ℔. ß.
ad componendum menthæ oleum.
Ex oleo omphacino, abſynthij comis atque ſucco, eadem quantitate ſumptis, fiat oleum abſynthij.

La maniere de les preparer.

PILEZ les fueilles de menthe verte, & les mettez tremper auec le ſuc tiré d'autre menthe, dans l'huile omphacin, en vn vaiſſeau de verre. Apres les auoir expoſez ſept ou huict iours au Soleil, faites les boüillir trois ou quatre heures, *in diplomate*; puis les coulez. Adiouſtez en la colature des

des fueilles de mẽthe fraichemẽt broyées, que vous insolerez de rechef, cuirez & exprimerez, comme auparauant. Ayant reïteré cela pour la troisiesme fois, vous garderez l'huile en vn pot bien bouché. Preparez l'huile d'absynthe de mesme façon.

ORDONNANCE VI.

Des huiles de mastic & de muscade.

℞. Olei rosati ℔. j.
Vini rubri ℔. ß.
Mastiches ℥ iij.

ad componendum oleum mastichinum. Oleum verò ex nuce moschata fiat per expressionem.

La maniere de les preparer.

APRÉS auoir concassé le mastic, vous le mettrez auec le vin & l'huile rosat, boüillir *in vase duplici*, iusques à la consomption du vin. Puis coulerez l'huile, & le serrerez en vn pot bien bouché.

Vous tirerez l'huile de muscade à la presse, ainsi que l'huile d'amandes.

ORDONNANCE VII.

De l'huile d'hypericon.

℞. Olei omphacini ℔. ß.
Comarum hyperici ℥ iiij.
Terebinthinæ claræ ℥ iij.
Croci ℈ j.
Vini rubri q. ſ.
ad oleum hypericinum componendum.

La maniere de le preparer.

PRENEZ les ſommités d'hypericon, quand il commence à fleurir. Laiſſez les tremper dans du vin rouge, l'eſpace de trois iours, ſur les cendres chaudes; & les faites bouïllir apres en double vaiſſeau, enuiron demie heure. Puis les exprimez. Infuſez dans la colature des nouueaux boutons auec les petites fueilles de mille pertuis, que cuirez & coulerez comme au parauant. Ayant encore reïteré cela pour la troiſieſme fois, vous y adiouſterez l'huile d'oliues vertes, la terbenthine, & le ſaffran pulueriſé, que vous ferez derechef bouïllir au bain marie, iuſques à ce que le reſte du vin ſoit conſumé. Au partir de là, gardez ſoigneuſement l'huile en vn pot de terre

verni, pour s'en seruir à la necessité. Il faut à ceste heure deduire

LES MOTIFS

De la suppression des huiles superflus.

IL n'est pas besoin de preparer l'huile rosat complet, de Mesué, *ad leniendum & resoluendum*; attendu que l'huile rosat omphacin que nous tenons de Myrepsus, *ad repellendum & refrigerandum*, passé vn an, deuient lenitif & resolutif, perdant son astriction. C'est pourquoy les Medecins n'auront qu'à l'ordonner recent, pour repercuter & rafraichir; & vieil, quand leur intention sera d'adoucir & digerer. Ioint qu'il y a assez d'autres huiles anodyns & diaphoretics, sans le rosat.

Tenant l'huile de nenuphar, & celuy de mandragore descrit par Myrepsus; l'on se passera bien de l'huile de iusquiame, qu'on exprime ordinairement de sa graine, & de l'huile de pauot, tiré de sa semence par expression, & de celuy qu'on prepare coustumierement auec ses fleurs, fueilles & testes, pilez, puis trempez, insolez & boüillis en huile omphacin.

I'ay omis l'huile de iasmin, pour ce qu'il

a ſemblable vertu, que celuy de keirj.

L'on n'a que faire de preparer l'huile de melilot, à cauſe qu'il a meſme vertu que celuy de camomille, comme teſmoigne Meſué.

Il ſuffit d'auoir l'huile de lis ſimple, ſans preparer le compoſé, qui a preſque forme d'onguent.

I'ay laiſſé l'huile enulat, pour ce qu'il reſſemble en vertu à l'irin.

Eſtant pourueu de petrole naturel, il n'importe pas beaucoup d'auoir l'artificiel, qu'on fait *è lateribus*.

Ie n'ay point fais mention de pluſieurs autres huiles deſcrits encores aux Antidotaires, ou pour ce qu'ils ſe peuuent promptement preparer au beſoin; ou pour ce qu'on n'en vſe guere ſouuẽt; ou bien qu'ils ſont inferieurs en vertu à ceux que i'ay ordonné.

Or d'autant que mon intention eſt de deſcrire ſeulement icy les medicamens ordinaires, ie me ſuis contenté d'ordonner les huiles qui ſe font par expreſſion & impreſſion; ſans toucher ceux qu'on extraict par reſolution: leſquels toutefois i'ay recogneu par experience merueilleuſement ef-

ficacieux, & singuliers pour la guerison de plusieurs maladies rebelles, en practiquãt çà & là, auec les plus celebres Medecins de nostre temps, aux villes & armées, où ie me suis trouué durant la guerre. Mais comme les vrays Philosophes qui en sçauent bien l'vsage, auec iceux font des cures admirables; ainsi voyons nous tous les iours des impudens charlatans, qui n'ont point la cognoissance des corps, ny des maladies, ny de la vertu des essences mesmes, desquelles ils font extraction, en faire mourir vne infinité de gens.

C'est pourquoy il m'a semblé plus expedient pour la Republique, de tenir ces remedes la secrets, que de les diuulguer par tout. Ioint que pour ce qu'on ne les peut preparer qu'auec grands frais, ie n'ay point voulu obliger les Apothecaires à le tenir ordinairement.

ORDONNANCES
SVR
LA COMPOSITION
DES ONGVENTS.

REFORMEES ET
ILLVSTREES

PAR

LE SIEVR DE LA
FRAMBOISIERE.



A MONSIEVR DE CHAVMONT.

MONSIEVR,

Le tesmoignage que vous m'auez tousiours rendu de vostre bonne affection en mon endroit, m'oblige de tant plus, que ie sçay qu'il procede de vostre seule bonté, & non de mon merite. Desirant vous faire paroistre combien ie reuere vostre bien-vueillance, i'ay trouué n'en auoir point pour le present autre moyen, qu'en vous offrant des fruicts de mon estude. Or d'autant que vous vous delectez en la composition des medicamens, afin d'en secourir vos amis au besoin, & exercer les

œuures de charité à l'endroit des pauures, i'ay publié ſous voſtre nom les Ordonnances des onguents, eſperant qu'elles vous ſeront agreables, pour vous auoir eſté preſentées de la part de celuy, qui ſera toute ſa vie,

MONSIEVR,

Voſtre ſeruiteur tres-humble
LA FRAMBOISIERE.

LISTE

Des Onguents que les Apothicaires doiuent dispenser.



TENEZ ordinairement en voz boutiques des onguents chauds, & des froids.

Dispensez entre les chauds.

1. Le Marciaton, *ad cerebri neruorúmque frigidos affectus, tremorem, conuulsionem, resolutionem; ad arthritidem, & ad præduros tumores lienis præsertim emolliendos.*
2. L'Aregon, *ad frigidos cerebri & neruorum affectus, epilepsiam, paralysim, spasmum; stomachi, ventris, vteri, spinæ, lumborum, articulorúmque dolores validiùs extenuando, atque digerendo, soluendos.*
3. Celuy d'Agrippa, *ad corporis œdemata discutienda, vetera neruorum vitia sananda, ac hydropicos lienosósque iuuandos, non tantum emolliendo, verumetiam validè attenuando & incidendo, necnon & ventrem subducendo.*
4. Le dialthæas, *ad neruorum duritiem emolliendam, ac pectoris laterísque dolores ex fri-*

gida causa leniendos.

5. Le Resumptif, *ad hecticos, supra modum extenuatos & exiccatos reficiendos, & ad asthmaticos, pleuriticósque iuuandos, mitigando & digerendo.*

6. L'Enulatum, *ad pruritum, ad scabiem, & ad alias cutis fœditates.*

7. Le Basilicum, *ad pus mouendum.*

8. L'Apostolorum d'Auicenne, *ad vlcera detergenda, & carne implenda.*

9. L'Ægyptiacum de Mesué, *ad vetera & fistulosa vlcera validiùs detergenda, excrescentémque aut emortuam carnem vehementer exedendam.*

10. Le Nicotianum, *ad vulnera recentia, contumaciáque vlcera detergenda, strumas discutiendas, ac scabiem exiccandam.*

11. L'Aureum de Mesué, *ad vulnera leniter detergenda, glutinanda, ac tutò curanda.*

Entre les froids,

1. Le Populeum de Nicolas, *ad phlegmonas, febrium æstus, renum capitísque ardores compescendos, ac somnum conciliandum.*

2. Le triapharmacon, *ad inflammationes, exustiones, omnésque biliosas eruptiones restinguendas.*

3. Le blanc Rhasis, *ad intertrigines, & ad ambusta.*

4. Le desiccatif rouge, *ad maligna vlcera cicatrice obducenda.*

5. Le diapompholygos, *ad fluxiones inhibẽdas, excrescentiáque astringendo reprimenda, ad calidam intemperiem solutioni continui coniunctam refrigerando corrigendam, & ad vlcera caua carne implenda & ad cicatricem siccando perducenda.*

6. Le styptic de Fernel, *ad laxiores partes contrahendas, ductus viásque coarctandas, fluxiones intercipiendas atque repellendas, ad vteri, sedis, intestiníque prolapsum cohibendum, & ad profluẽtem sanguinem sistendum.*

Mettez au reng des onguents,

1. Le Cerat refrigerãt de Galien, *ad phlegmonas, erysipelata, herpetas, & omnem calidiorem intemperiem.*

2. Le sentalin de Mesué, *ad phlegmonas & intemperaturas omnes calidas ventriculi, hepatis, aliarúmque partium potentißimè extinguendas.*

3. Le stomachic, *ad ventriculum & hepar roborandum, horum dolorem à frigida causa leniendum, & coctionem iuuandam.*



LES ORDONNANCES DE LA FRAMBOISIERE,

Sur la dispensation des onguents chauds.

ORDONNANCE I.

Du Marciaton, surnommé grand, de Myrepsus.

℞. Olei communis ℔.iiij.
Ceræ ℔.j.
Foliorum lauri,
Rorismarini,
Rutæ, ana ℥ iiij.
Amaraci potiùs, quàm tamaricis ℥ iij.
Ebuli,
Sambuci,
Sabinæ,
Balsamitæ, id est menthæ aquaticæ,
Ocimi,
Saluiæ, quam elelisphacon Græci vocant,
Polij,

Calaminthæ,
Artemisiæ,
Helenij, vulgò enulæ campanæ,
Betonicæ,
Acanthi, quæ est branca vrsina,
Aparines, vulgò spargulæ,
Anemones, id est herbæ venti,
Pimpinellæ,
Agrimoniæ, seu eupatorij Græcorum,
Absynthij,
Phlomi minoris, qui & herba paralysis, & primula veris dicitur,
Costi hortensis, quæ herba dicitur sanctæ Mariæ,
Semperuiui maioris, quod aïzoon Græcis dicitur,
Semperuiui minoris, quod telephium & crassula herba vulgò nominatur,
Millefolij,
Chamædryos,
Plantaginis, seu quinqueneruiæ,
Centaurij minoris,
Fragariæ,
Quinquefolij, ana ℥ ij.
Cumini,
Mirrhæ, ana ℥ j. ß.
Mucilag. althææ, &

Fœnigreci,
Olei nardini,
Butyri recentis, ana ℥ j.
Adipis vrſini,
Gallinacei,
Anſerini,
Maſtiches, ana ℥ ß.
Seminis vrticæ,
Papaueris albi,
Menthæ,
Menthaſtri,
Erithrodani,
Oxylapathi,
Polythrici,
Scolopendrij,
Cardiobotani, id eſt cardui benedicti,
Periclymeni, quod officinæ Matriſyluam vocant,
Herbæ moſchatæ, quæ eſt prima geranij ſpecies,
Florum chamæmeli,
Leucoij lutei,
Buphthalmi, aliàs criſpulæ,
Abrotoni, vulgò herbæ camphoratæ,
Thuris,
Styracis calamitæ,
Medullę ceruinæ, ana ʒ ij.

Vini

Vini optimi q. s.
ad vnguentum Marciatum componendum.

Declaration des ingrediens.

MYREPSVS fait entrer icy du laurier, du rosmarin, & de la ruë, plus que d'autres herbes, *pro basi*; de la marjolaine, de l'aluyne, de la menthe des iardins, de la sauuage & de l'aquatique, du cost vulgaire, du pouliot, du calament, du basilic, de la saulge, de la betoine, de l'agrimoine, de l'armoise, du centaure, du chamædrys, de l'auronne, du sauinier, de la prime-vere, des hyebles, du suseau, de l'aulnée, de la branche vrsine, de la garance, du polythric, du ceterac, de l'herbe muscate, du quinte-fueille, du grateron, de l'anemone, du chardō beniƈt, du cheurefueille, du buphtalme, des semences d'ortie & de cumin, des fleurs de camomille, & de gyroflée, de la myrrhe, de l'encens, auec du vin genereux, & de l'huile nardin, *ad excalfacientem, exiccantem, ac discutientem basis vim augendam*; de la grāde & petite joubarbe, du pauot, du plātain, du millefueille, du frazier, de la pimpernelle & de la parelle, *ad præfatorū medicamentorum*

calorem frigore suo contemperandum, affectásque partes astrictione sua roborandas; du mastic, *ad stypticam facultatem intendendam*; de la styrax, du beurre, de la mouëlle de cerf, de la graisse d'ours, de coq & d'oye, & des mucilages de guimaulue & fenegrec, *ad emolliendum, concoquendum, leniendum, & digerendum*; de l'huile commun *ad omnium vires excipiendas*; & de la cire, *ad formandum vnguentum*. I'ay diminué la dose d'aucuns simples, pour ce qu'elle me sembloit excessiue; & augmenté le poids de quelques autres, desquelles la quantité estoit trop petite. Apres auoir descouuert l'intention de l'autheur, qui a employé tant de materiaux au bastiment de ce grand onguent, il faut declarer tout d'vn train

La façon de les preparer.

SVR la fin du mois de May, ayant toutes voz herbes fraichement cueillies, & curieusement nettoyées, coupez les bien menu, & les concassez; Puis les mettez tremper auec du bon vin, dans vn pot de terre verni, l'espace de huict iours: passés lesquelles, vous les ferez cuire iusques à ce que le vin soit a moitié consumé. Versez-y

alors l'huile d'oliues & les mucilages, & les laissez derechef bouillir ensemble à petit feu, iusques à la totale cõsumption du vin, & de l'humeur aqueuse des herbes. Exprimez-les apres violemment auec vne toile neufue. La colature remise sur le feu, adioustez-y la cire taillée en petites pieces, & si tost qu'elle sera fõduë, la graisse, la mouëlle, le beurre, & l'huile nardin. Finalement estans à demy refroidis, meslez-y la styrax, la myrrhe, le mastic & l'encens subtilement puluerisés, en remuant tousiours l'onguent auec vn pilon de bois, iusques à ce qu'il soit froid.

ORDONNANCE II.

De l'Aregon, de Myrepsus.

℞. Olei communis ℔. ij. ß.
Ceræ ℥ ix.
Laureolæ ℥ iiij. ß.
Calaminthæ ℥ iij.
Sampsuci,
Serpylli,
Rorismarini,
Rutæ,
Radicis, cucumeris agrestis,

Iridis,
Butyri, ana ℥ ij.
Adipis vrsini,
Olei laurini,
Foliorum lauri,
Saluiæ,
Sabinæ, ana ℥ j ß.
Petrolei,
Pyrethri,
Euphorbij,
Zingiberis,
Piperis, ana ℥ ß.
Mastiches,
Thuris, ana ʒ iij.
Olei moschati ʒ ij.
Vini generosi q. s.
ad Aregonis vnguenti compositionem.

Declaration des ingrediens.

COMBIEN qu'Aregon, soit vn nom commun, si est-ce qu'il a esté proprement imposé à cest onguent, pour son efficace, de quelcun qui auoit leu en Nicolas, ἄλειμα ἀρῆγον εἰς πάντα πόνον στομάχου καὶ κοιλίας, c'est à dire, onguent proffitable à tout douleur d'estomac & de ventre. Car il est deriué du verbe Grec ἀρήγω, qui signifie

secourir & ayder. Ceste composition reçoit plus grande quantité de laureole, que d'autres herbes, *ad constituendam basim*; du calament, de la marjolaine, du serpollet, du rosmarin, de la ruë, de la saulge, du sauinier, du laurier, du concombre sauuage (que i'ay substitué au lieu de la guimaulue), de la flambe, du pyrethre, de l'euphorbe, du gingembre, du poiure, de l'encens, de l'huile laurin, du muscat, du petrole, auec du vin genereux, *ad excalfacientem, extenuantem, & resoluentem basis vim augendam*; du mastic, *ad affectas partes astrictione sua roborandas*; du beurre & de la graisse d'ours, *ad emolliendum, concoquendum, & leniendum*; de l'huile commun, *ad omnium vires conseruandas*; & de la cire, *ad formandum vnguentum*. I'ay rayé de la description vulgaire les racines de bryonia & de jarus, les fueilles de concombre sauuage (me contentant des racines) & celles de pulicaria tant grande que petite, pour ce que le texte Grec de Myrepsus n'en fait point mention. Ayant rendu la raison des ingrediens, ie m'en vay monstrer

La maniere de les preparer.

Apres auoir diligemment nettoyées tou-

tes les herbes, auec les racines recentes, coupez-les bien menu, & les concassez en vn mortier de pierre, auec vn pilon de bois: Puis les laissez infuser dans du bon vin, en vn pot de terre verni couuert, l'espace de huict iours. Au bout desquels, vous les ferez boüillir à petit feu, iusques à ce que le vin soit à moitié consumé. Mettez-y alors l'huile commun, & les acheuez de cuire ensemble. Quand le vin, auec l'humeur aqueuse des herbes sera entierement euaporé, exprimez les chaudement au pressoir dans vn sachet de toile neufue. Adioustez dans la colature la cire taillée en pieces, le beurre, & la graisse d'ours. Estans fonduës, meslez-y hors du feu, l'huile laurin, le muscat, & le petrole; Consequemment le pyrethre, le gingembre, le poivre, le mastic & l'encens, pilés separémẽt, & tout le dernier l'euphorbe redigé en poudre fort deliée.

ORDONNANCE III.

De l'onguent d'Agripa, selon Præpositus.

℞. Olei veteris ℔. iiij.
Radicum bryoniæ ℔. ij.
Cucumeris asinini ℔. j.

Scillæ ℔. ß.
Ireos ℥ iij.
Filicis,
Ebuli,
Eryngij, vice tribuli marini, ana ℥ij.
Ceræ q.s. ad formandum vnguentum.

Declaration des ingrediens.

L'On attribuë cest onguent à Agrippa Roy de Iudée, ou pour en auoir souuēt vsé, ou pour en estre l'inuenteur. Præpositus à mieux proportionné la dose des ingrediens, que Myrepsus, qui l'a descrit auparauant luy. Il y met des racines de couleurée plus que des autres, *ad constituendam basim*, des racines de concombre sauuage, de skille, de flambe, de feuchiere, d'hyeble & du tribule marin, au lieu duquel i'ay substitué la racine de panicaut, *ad abstergentem, incidentem & discutientem basis vim augendam*; de l'huile vieil, *ad omnium simplicium facultates intendendas, nedum conseruandas*; & de la cire, *ad formam exhibendam*. Voilà l'exposition des materiaux, expedions maintenant

La façon de les preparer.

Ayans laué trois ou quatre fois toutes les

racines fraichement cueillies, vous les pilerez tres-bien en vn mortier de pierre, auec vn pilon de bois, & les lairez tremper dans l'huile sept ou huict iours. Au bout desquels, vous les ferez quelque peu cuire, puis les exprimerez; & mettrez apres fondre dans la colature, autant de cire qu'il en faudra pour donner corps à l'onguent, que vous remuërez tousiours, iusques à ce qu'il soit froid.

ORDONNANCE IIII.

De l'onguent dialthæas, de Myrepsus.

℞. Olei ℔. ij.
Radicis althææ recentis ℔. j.
Seminum lini &
Fœnigræci,
Ceræ, ana ℔. ß.
Scillæ recentis,
Resinæ,
Colophoniæ, ana ℥ iij.
Terebinthinæ,
Galbani,
Gummi hederæ, ana ℥ j.
ad vnguentum dialthæas componendum,

Declaration des ingrediens.

CEST onguent reçoit la guimaulue, *pro basi, à qua nomen sumpsit*; la skille, les semences de lin & de fenegrec, la resine, la colophone, la terbenthine, & les gommes de lierre, & de galbanum, *ad emollientem, digerentem & mitigantem basis facultatem augendam*; l'huile, *ad omnium vires excipiendas*; & la cire, *ad formandum vnguentum*. Voilà l'efficace des ingrediens, il ne reste plus qu'à vous enseigner

La maniere de les preparer.

Apres auoir laué & pilé les racines & les semences, laissez les tremper trois iours, en cinq ou six liures d'eau, dans vn pot de terre verni. Au partir de là, faites les cuire longuement sur le feu, dans vne bassine de cuiure. Puis en exprimez les mucilages, & en mettez boüillir vne liure parmi l'huile, iusques à la cõsomption du suc. Dedãs l'huile qui restera, adioustez-y la cire taillée en pieces; & incontinent qu'elle sera fonduë, la terbenthine, la resine & la colophone concassées, & les gommes subtilement puluerisées, si elles sont seches & nettes; si non, dissoutes auec du vin & coulées, en les re-

muant tousiours, non seulement durant la coction, mais aussi hors du feu, tant que l'onguent soit froid.

ORDONNANCE V.

De l'onguent resumptif.

℞. Butyri recentis ℔.j.
Ceræ citrinæ ℔.ß.
Axungiæ suillæ recentis, insulsæ ℥ iij.
Adipum recentium gallinæ,
Anseris,
Anatis,
Oleorum violati,
Chamæmelini, &
Amygdalarum dulcium, ana ℥ ij.
Oesypi,
Mucilaginis rad. althææ,
Seminum lini &
Fœnigræci, in aqua rosarum extractæ, ana ℥ ß.
ad vnguenti analeptici compositionem.

Declaration des ingrediens.

LE beurre est icy mis en plus grande quãtité que les autres, *ad constituẽdam basim*; les graisses, les huiles, l'œsype & les mucilages, y sont adioustées, *ad emollientem rela-*

xantem, concoquentem, digerentem ac lenientem basis vim augendam, l'eau rose, *ad calidas mucagines contemperandas*; & la cire, *ad formandum vnguentum*. Suiuant l'aduis de Rondelet, i'ay retrenché de la description vulgaire, les gommes Arabique & diagragant, *quod hæc emplastica poros obstruendo, digestionẽ impediant*; & ay subrogué la semence de fenegrec, au lieu de celle de coing, *quoniam astrictione sua pectori nocet*: Mais contre son opinion, i'ay retenu l'huile violat, *quia laxat, lenit, ac citra astrictionem refrigerat, eóque nomine pleuritidi & febri conuenit*. Au surplus i'ay substitué la cire iaune, pour la blanche, *ob stypticam huius facultatem*. Voilà les motifs du changement que i'ay apporté en la cõposition de cest onguent, dont s'ensuit

La preparation.

FAITES premierement fondre la cire hachée menu, auec les huiles, *in diplomate*. Mettez-y apres le beurre & les graisses, puis l'œsypus, en les remuant auec vne spatule de bois. Estans à demy froids, adiouste-y les mucilages de guimaulue, de lin & de fenegrec, tirées au prealable auec eau rose; & les incorporez ensemble, en vn

mortier de pierre, auec vn pilon de bois, quand voſtre intẽtion eſt, de vous en ſeruir promptemẽt. Mais pour garder long temps l'onguẽt, faites bouillir les mucilages auec les huiles, tant que leur humidité excrementeuſe ſoit toute conſumée, & le ſerrez en fin dans vne boëtte de marbre. Car autrement il ſe rancira.

ORDONNANCE VI.

De l'Enulatum.

℞. Radicis enulæ campanæ ex aceto coctæ ℔. j.
Axungiæ porcinæ veteris,
Olei veteris, ana ℥ iij.
Hydrargyri puriſſimi,
Terebinthinæ claræ, ana ℥ ij.
Ceræ nouæ ℥ j.
Salis communis ℥ ß.
ad vnguenti enulati compoſitionem.

Declaration des ingrediens.

CEST onguent reçoit l'aulnée, *pro baſi, à qua nomen ſumpſit ; ad ſuperuacaneum humorem præ craſsitie poros obſtruentem extenuandum, cutímque rarefaciendam ;* la terben-

thine & le sel, *ad sordidum cutis strigmentum detergendum, expurgandúmque*; le vif-argent, *tùm ad craßius vltimæ coctionis excrementum suo lentore meatus obturans incidendum, liquandum, ac dißipandum, ignea vi, cuius particeps esse creditur: tùm ad serosi perittomatis subter cutem excalfacti, vel pituitæ salsæ, bilísve acrimoniam retundendam; feruorémque contemperandum, substantia aquea, frigida & humida, qua videtur abundare*; l'axunge de porc, *ad hydrargyrum extinguendum*; l'huile vieil, *ad digerendũ quod affectis partibus præter naturam est impactum*; & la cire, *ad formandum vnguentum*. Voilà l'energie des ingrediens, voyons maintenant

La maniere de les preparer.

Apres auoir bien laué les racines d'aulnée, coupez-les par pieces, & les laissez cuire en vne suffisante quãtité de vinaigre; Puis les pilez auec vn pilon de bois dans vn mortier de marbre, & les passez à trauers d'vn tamis renuersé. Faites quant & quant fondre la cire auec l'huile, & les meslez parmi. Adioustez-y en suyte la terbenthine & le sel subtilement puluerisé, & en fin le vif-argent, incorporé de longue-main au

mortier auec la graiſſe de porc. Si vo⁹ voulez cõpoſer auſſi ceſt onguẽt ſans Mercure, pour ceux qui craignent ſon vſage (encore qu'il ne ſoit pas ſi dangereux, qu'aucuns penſent) ie vous conſeille de mettre en ſon lieu du ſouffre, & du ius de limons, de chacun deux onces.

ORDONNANCE VII.

Du Baſilicon.

♃. Picis,
Reſinæ,
Ceræ flauæ, ana ℔. ß.
Olei communis q. ſ. ad formandum vnguentum.

Declaration de la matiere.

CEST onguent auiourd'huy appellé *Baſilicon*, pour ſon excellẽce, eſtoit anciennement nõmé *Tetrapharmacon*, à cauſe qu'il reçoit quatre medicamens, la poix, la reſine, la cire, & l'huile, *ad natiui caloris materiam parti impactam concoquentis vim augendam, cùm ſuo calore moderato, illi finitimo; tùm ſuo lentore ſpiracula cutis offarciendo.* Vray eſt qu'au lieu de l'huile, les anciens y met-

toient de la graisse de taureau, ou de veau, ou autre pareille. Pour le regard de

La façon.

Il ne faut que faire fondre les simples, les bien mesler, & en former vn onguent de consistence conuenable.

ORDONNANCE VIII.

De l'onguent nommé Apostolorum, d'Auicenne.

℞. Olei communis ℔. ij.
Ceræ flauæ potiùs quàm albæ,
Terebenthinæ,
Resinæ,
Ammoniaci, ana ℥ xiiij.
Lithargyri auri ℥ ix.
Aristolochiæ rotundæ,
Thuris masculi,
Bdellij, ana ℥ vj.
Galbani,
Myrrhæ, ana ℥ iiij.
Opopanacis,
Aeruginis, ana ℥ ij.
ad vnguẽtum Apostolorum componendũ.

Declaration des ingrediens.

CEST onguent est ainsi appellé, à cause qu'il y entre autant de drogues en sa composition, qu'il y auoit d'Apostres. Car outre l'huile qu'il reçoit, *ad omnium vires conseruandas*; l'on y trouuera douze simples, la terbenthine, la myrrhe, l'aristoloche, *ad vlcerum sordes expurgandas*; le verdet, *ad mortuam carnem absumendam*; l'ammoniac, le bdellium, le galbanum, l'opopanax, *ad duram emolliendam*; l'encens, la resine, le litharge, *ad amissam restaurandam*; & la cire, *ad formandum vnguentum*. Voilà la declaration des ingrediẽs, poursuiuõs maintenant

La maniere de les preparer.

APRES auoir bien broyé la litharge, vous la nourrirez quelque temps auec l'huile dans vne bassine, & la cuirez à petit feu, en la remuant continuellement: Puis vous ferez fondre parmi, la cire taillée en pieces & la resine concassée. Estans retirez du feu, vous y meslerez les gommes preallablement trempées au vinaigre l'espace de douze heures, consequemment coulées à trauers d'vne toile ou estamine; & finalement cuites en consistence de miel, auec la terbenthine.

terbenthine. Quand tout sera refroidi, vous y adiousterez l'aristoloche, la myrrhe, l'encens, & le verdet subtilement puluerisés, & les incorporerez tres-bien ensemble auec la spatule.

ORDONNANCE IX.

De l'ongent Egyptiac, de Mesué.

℞. Mellis communis ℥ xiiij.
Aceti acerrimi ℥ vij.
Æruginis ℥ v.
ad vnguentum Ægyptiacum componendum.

Declaration des ingrediens.

L'ONGVENT appellé Ægyptiac, pour sa couleur bazanée comme celle des Ægyptiens, reçoit le miel, *ad detergendum*, le verdet, *ad exedendum quicquid in vlcere superuacuum est*; & le vinaigre, *ad vtriúsque siccitatem intendendam, ac vehementiorem huius caliditatem sua frigiditate contemperandam.* Voilà le but des ingrediens, il ne reste plus qu'à toucher

La maniere de les preparer.

APRES auoir bien puluerisé le verdet,

vous le ferez cuire doucemēt auec le miel & le vinaigre, dans vn vaisseau de terre verni, iusques à ce que le vinaigre estant consumé, & la couleur du verdet changée, l'onguent ayt acquis vne espesseur conuenable. Quand il sera refroidi, vous le serrez dans vn pot de terre verni.

ORDONNANCE X.

De l'onguent de Nicotiane.

℞. Foliorum Nicotianæ ℔. ij.
Adipis suilli recentis, vel loti ℔. j.
Succi Nicotianæ ℔. ß.
Terebinthinæ venetæ ℥ iiij.
Radicis aristolochiæ rotundæ ℥ ij.
Ceræ citrinæ q. s.
ad vnguenti Nicotiani compositionem.

Declaration des ingrediens.

AYANT fait entrer la Nicotiane en la composition de cest onguent, *pro basi, à qua nomen sortitur*; au lieu de la resine, que les autres y adioustent, i'y ay mis la terbenthine, auec l'aristoloche, *ad abstergentem basis facultatem augendam*; la graisse de porc, *ad omnium vires excipiendas*; & la cire, *ad for-*

mandum vnguentum. Voilà les ingrediens esclarcis, continuons

La maniere de les preparer.

APRES auoir broyé l'herbe au mortier, mettez la tremper vne nuict entiere en vin rouge; & la faites boüillir le matin à petit feu auec la graisse. Quand le vin sera tout consumé, exprimez la. Versez alors le ius tiré de la mesme herbe fraichement pilée, dans la colature, & le laissez consumer en cuisant. Puis y meslez la terbenthine, & la cire taillée en pieces. Estans fonduës, retirez la bassine du feu, & y adioustez l'aristoloche subtilement pulverisée.

ORDONNANCE XI.

De l'onguent surnommé Aureum, de Mesué.

℞. Olei communis ℔. ij. ß.
Ceræ flauæ ℔. ß.
Terebinthinæ claræ ℥ ij.
Resinæ pineæ,
Colophoniæ, ana ℥ j. ß.
Thuris,
Masticheѕ, ana ℥ j.
Croci ʒ j.

ad vnguentum aureum componendum.

Declaration des ingrediens.

CEST onguent qui a le nom doré, tant pour son excellence, que pour sa couleur, reçoit l'encens, le mastic, la resine de pin, & la colophonienne, *ad vulnera glutinanda*; la terbenthine, *ad detergendum*; le saffran, *ad concoquendum*; l'huile, *ad omnium vires conseruandas*; & la cire, *ad formandum vnguentum*. Apres la declaration des ingrediens, il faut venir à

La maniere de les preparer.

Faites fondre auec l'huile premierement la cire taillée en pieces, puis les resines concassées. Meslez-y apres la terbenthine. Retirez quant & quant la bassine du feu, & y adioustez si tost qu'elle sera refroidie, l'encens, & le mastic puluerisé à part, & en fin le saffran bien battu, en les incorporant longuement ensemble auec vne spatule de bois.

Sur la dispensation des onguents froids.

ORDONNANCE I.

Du Populeum.

℞. Axungiæ suillæ insulsæ ℔. iij.

Aceti acerrimi, vice vini optimi, ℔. j.
Gemmarum populi recentium ℔. ß.
Cymarum rubi tenerrimarum,
Foliorum papaueris nigri,
Mandragoræ,
Hyoſcyami,
Semperuiui maioris &
Minoris,
Solani,
Lactucæ,
Violæ,
Vmbilici veneris, ana ℥ iij.
ad vnguentum Populeum componẽdum.

Declaration des ingrediens.

MYREPSUS fait entrer icy du pauot noir, de la mandragore, du juſquiame, de la joubarbe grande & petite, de la morelle, des laictuës, des violiers, des ronces & du nombril de Venus, ſeulement demie once de chacun: mais ſuyuant Præpoſitus, j'en ay mis trois onces, *ad impenſiùs refrigerãdum*: & au lieu du vin qu'ils y adiouſtent, ay prins du vinaigre, *ad refrigerantium vim non modò intendendam, verumetiam ſua tenuitate intrò deducendam*; I'ay oſté la bardane, non tãt pour ce que le texte Grec n'en fait point

de mẽtion, que pour ce qu'elle n'y eſt point conuenable, comme a bien remarqué Fuchſius. Au demeurãt ie me ſuis contenté de meſler demie liure de bourgeons de peuplier parmi l'axonge de porc, *cùm ad vehementiorem herbarum frigiditatem contemperandam ſuo calore moderato, tùm ad formandum vnguentum ſua glutinoſa ac ceraginoſa ſubſtãtia.* Car autrement il ſemble que ceſt onguent ſoit plus chaud que froid. Apres vous auoir aduerti pourquoy il eſtoit neceſſaire de reformer ainſi la doſe des ingrediẽs, ie pourſuiuray

La maniere de les preparer.

D'autant que le peuplier commence à bourgeonner à l'entrée du Printemps, & que les herbes ne ſont pas en vigueur deuãt le commencement de l'Eſté, vous ferez diligens de cueillir les bourgeons de peuplier au mois de Mars, leſquels vous concaſſerez auſſi toſt en vn mortier; puis vous y adiouſterez la graiſſe de porc mondée, qu'on appelle communément ſuif doux; & apres les auoir longuemẽt pilés enſemble, vous les ſerrerez en vñ pot de terre verni biẽ couuert, iuſques au mois de Iuin. Alors

vous prẽdrez les herbes fraichement cueillies & nettoyées, & les hacherez & pilerez chacune à part, auec vn pilon de bois. Estãs toutes pilées, vous les meslerez auec le suif de porc, & les boutons de peuplier, y adioustant le vinaigre parmi. Au bout de huict iours, vous ferez tout cuire, dans vne bassine, sur le feu, iusques à ce que la liqueur soit toute consumée. Puis vous l'exprimerez à la presse, auec vne forte toile. S'il est besoin, vous recuirez la colature, tant qu'elle ayt acquis l'espesseur d'onguẽt; que vous garderez en son pot, pour s'en seruir le long de l'année, à la necessité.

ORDONNANCE II.

Du Nutritum.

♃. Lithargyrij tenuissimè triti ℔. j.
Olei rosati,
Aceti, vtriusque quãtum lithargyrium continẽter in mortario subactum ebibere poterit, dùm iustam vnguenti crassitiem acquisierit.

Declaration des ingrediens.

CEST onguent est nommé de Mesué *Triapharmacon*, pour ce qu'il y entre

trois simples en sa composition, la litharge, *pro basi*; l'huile rosat, *ad refrigerantem atque reprimentem basis vim augendam*; & le vinaigre, *ad illam non modò intendendam, sed etiam intrò deducendam*. Mais il est vulgairement appellé *Nutritum*, d'autant que pour

La preparation,

AYANT subtilement pulverisé la litharge, il la faut arrouser peu à peu d'huile & de vinaigre, & la broyer cōtinuellement dans le mortier, afin de la nourrir tout-bellemēt, en l'abreuuant tantost de l'vn, tantost de l'autre, sans la noyer, iusques à ce que par longue agitation, elle ayt acquise l'espesseur d'onguent. Et quād on le veut reduire en forme d'emplastre, on le fait cuire, tant que le vinaigre soit consumé, & la litharge fonduë, pour la rendre plus espesse.

ORDONNANCE III.

De l'onguent blanc, de Rhasis,

℞. Olei rosati ℔. j.
Cerusæ lotæ ℔. ß.
Ceræ albæ ℥ iij.
Caphuræ ʒ j.
ad vnguentum album componendum.

Declaration des ingrediens.

CEST onguent descrit par Rhasis au 7. liure, *ad Almansorem*, chap. 18. reçoit la ceruse, *pro basi*; l'huile rosat, *ad refrigerantem ac repellentem basis vim augẽdam*; le canfre, *ad illam intrò deducendam*; & la cire, *ad formã exhibendam*. Voilà dequoy seruẽt les ingrediens: voyons maintenant

La maniere de les preparer.

Faites fondre la cire auec l'huile rosat. Estans retirés de dessus le feu, destrempez-y la ceruse, auparauant tamisée, puis lauée plusieurs fois en eau rose, & incontinent apres sechée au Soleil; & y adioustez sur la fin le canfre subtilement puluerisé, en remuant tousiours l'onguent, iusques à ce qu'il soit froid.

ORDONNANCE IIII.

Du desiccatif rouge.

♃. Olei rosacej,
Olei myrtini, vice violacej, ana ℥ vj.
Ceræ albæ ℥ v.
Lapidis calaminaris,
Terrę Blesianę, loco Lemnię, ana ℥ iiij.
Lithargyri,

Cerusæ, ana ℥ iij.
Caphuræ ʒ j.
ad vnguenti exiccatorij rubri cõpositionẽ.

Declaration des ingrediens.

LA cadmie minerale, appellée aux boutiques pierre calamine, entre en la cõposition de cest onguent, *pro basi*; I'en ay veu vne grande quantité à Aix en Allemaigne, tirée des mines qui sont aupres de la ville, laquelle sert aux ouuriers de ce pays là, qui besoigne en cuiure, à faire le leton de la rosete, La terre sellée, la litharge & la ceruse, y sont adioustées, *ad exiccantem & astringentem basis vim augendam*; Mais au lieu de la terre Lemnienne, qu'on nous apporte le plus souuent falsifiée par les Barbares, i'ay substitué la Blesienne, qui a mesme vertu & proprieté que celle là, comme Monsieur de Belleual Professeur du Roy en l'Vniuersité de Medecine à Montpellier, apres auoir curieusement recherché, & par sa diligente inquisition descouuert la conformité de l'vne à l'autre, en a dõné aduis à sa Majesté, pendant que i'estois en Cour. Au lieu de l'huile violat, qui pour son humidité relaxante, n'y est pas conuenable, i'ay mis le

myrtin, auec le rosat, & la cire blanche, *ad impensiùs & exiccandum & astringendum*; & le canfre, *ad crassa medicamenta tenuitate sua intrò deducẽda*. C'est assez discouru de la correction & de l'intention des ingrediens, touchons à ceste heure

La maniere de les preparer.

Ayant fait fondre la cire auec l'huile, vous y destremperez hors du feu la calamine, la ceruse, la terre de Blois, la litharge, & en fin le canfre, subtilement puluerisés, chacun à part, en remuant tousiours l'onguent auec vne spatule de bois, iusques à ce qu'il soit refroidy.

ORDONNANCE V.

De l'onguent diapompholygos.

℞. Olei rosati ℥ x.
Succi granorum solani ℥ iiij.
Cerusæ lotæ ℥ ij.
Plumbi crudi potiùs, quàm vsti & loti,
Pompholygis, ana ℥ j.
Corticis thuris ℥ ß.
Ceræ albæ q. s. ad formandum vnguentum.

Declaration des ingrediens.

CEST onguent ne reçoit pas la tuthie, dequoy on vse coustumierement aux boutiques, qui est vne espece de cadmie; ains la pompholyx, *pro basi, à qua nomen sumpsit*; la ceruse, & l'escorce d'encens, *ad exiccantem, astringentem, sarcoticam ac epuloticam basis facultatem intendendam*; le plomb, auec l'huile rosat, & le ius de morelle, *ad refrigerãtem reprimentémque vim augendam*; & la cire, *ad formam exhibẽdam*. Voilà les causes finales des ingrediẽs, parlons maintenãt de

La façon de les preparer.

Faites premierement boüillir le suc de morelle auec l'huile rosat, iusques à ce qu'il soit tout consumé. Puis y adioustez la cire. Estant fonduë, meslez-y le reste mis en poudre tres-deliée, en remuant continuellement l'onguent auec vn pilon de bois, tant qu'il soit froid. Mais afin qu'il ne soit point mordicant, vous lauerez auparauant la ceruse, la pompholyx, & le plomb, si vous l'y voulez mettre bruslé.

ORDONNANCE VI.

De l'onguent styptic, de Fernel.

℞. Olei rosati sæpiùs in aqua aluminosa

loti ℔. j. ß.
Ceræ albæ ℥ iiij.
Nucum cupressi,
Gallæ immaturæ,
Baccarum myrti,
Balaustiorum,
Malicorij,
Corticum glandium,
Acaciæ,
Rhoïs,
Mastiches, ana ℥ j.
Cum succis mespylorum & sorborum immaturorum, fiat vnguentum.

Declaration des ingrediens.

FERNEL fait entrer en la composition de cest onguent des noix de cyprés & de galle, des bayes de meurte, des fleurs & escorces de grenades, des calyces de glãds, de l'acacia (au defaut de laquelle nous prenons le suc de prunelles) du sumach & du mastic, *ad astringendum repellendúmque*; des sucs de nefles & de cormes vertes, & de l'huile rosat laué en eau d'alum, *ad astringentem ac repellentem illorum vim non modò excipiendam, verumetiam augendam*; auec de la cire, *ad formam exhibendam*. Voilà dequoy

seruent les ingrediens, il ne reste plus qu'à vous deduire

La maniere de les preparer.

APRES auoir bien pulueriſé les fruicts, les eſcorces, les balauſtes, l'acacia & le maſtic, laiſſez les tremper quatre iours durans dans les ſucs. Au partir de là, ſechez les à petit feu. Lauez quant & quant l'huile roſat par pluſieurs fois, auec de l'eau alumineuſe : puis faites fondre la cire dedans. Eſtans retirez du feu, meſlez les poudres parmi, & les remuez touſiours auec la ſpatule iuſques à ce que l'onguent ſoit refroidy.

Sur la diſpenſation des cerats.

ORDONNANCE I.

Du cerat refrigerant, de Galien.

℞. Olei roſati ex omphacino facti ℥ iiij.
Ceræ albæ elotæ ℥ j.

Fiat ceratum diu ex aqua frigidiſſima, ac pauco tandem aceto ſubigendum.

La maniere de le preparer.

FAITES premierement fondre la cire blanche auec l'huile roſat omphacin en

double vaisseau. Estans refroidis, battez les longuement dans vn mortier auec de l'eau bien froide, souuentefois renouuellée, & en fin auec vn peu de vinaigre clair & subtil. Si on veut rendre ce cerat encore plus refrigeratif, on le lauera auec de l'eau rose, ou de plantain, ou du ius de joubarbe ou de morelle purifié. Mais il a bien plus de vertu, fait sur le champ, quand la necessité le requiert, qu'estant gardé en la boutique.

ORDONNANCE II.

Du cerat santalin, de Mesué.

℞. Olei rosati loti ℔. j.
Ceræ albæ elotæ ℥ xxx.
Rosarum rubrarum ℥ xij.
Santali rubri ℥ x.
Albi &
Citrini,
Boli Armenæ, ana ℥ vj.
Spodij ℥ iiij.
Caphuræ ℥ ij.
Fiat ceratum.

Declaration des ingrediens.

CE cerat reçoit les trois santaux, ***pro basi,***

à qua nomen sortitur; les roses rouges, le bol d'Armenie, le spode, & l'huile rosat, *ad refrigerantem & corroborantem basis vim augendam*; le canfre, *ad aliorum penetrationem*; & la cire, *ad formandum ceratum*. Voilà la vertu des ingrediens, il ne reste plus que

La maniere de les preparer.

LAVEZ premierement l'huile rosat, & la cire blanche. Puis les faites fondre ensemble, *in vase duplici*. Si tost qu'ils seront refroidis, battez les quelque temps dans vn mortier, auec de l'eau froide, que vous verserez peu à peu dessus. Et apres auoir ietté l'eau dehors, y meslez les autres ingrediens, auparauant reduits en poudres bien deliées.

ORDONNANCE III.

Du cerat stomachic, de Mesué.

℞. Olei rosati ℔. j. ß.
Ceræ flauæ ℥ iiij.
Rosarum rubrarum,
Mastiches, ana ʒ xx.
Foliorum absynthij siccatorum ʒ xv.
Spicæ nardi ʒ x.
Fiat ceratum.

Declaration

Declaration des ingrediens.

MESVE' a descrit ce cerat bien autrement que Galien. Car outre ce qu'il a extremement augmenté la dose du mastic; au lieu de l'aloës, du jus d'aluyne & de l'onguent nardin, il y a mis des roses, des fueilles d'absynthe, du nard Indic & de l'huile rosat, *ad stomachũ impensiùs roborandum*; auec de la cire, *ad formam exhibendam*. Au surplus suyuant ce qu'il a ordonné sur

La preparation,

Apres que vous aurez fait fondre la cire & l'huile ensemble, lauez les plusieurs fois auec eau rose. Puis les ayans fait refondre, relauez les derechef auec du suc de coings, du vin rude & vn peu de vinaigre; & y adioustez en fin tout le reste en poudre. Voilà les onguents qu'il faut ordinairement tenir, tous declarés; entendez maintenant

De la suppresion des onguents superflus.

Tenant l'onguent Resumptif, l'on se passera bien de celuy qui porte le nom de pectoral, & de celuy *de adipibus*, descrits en plusieurs dispensaires.

L'on n'a que faire de tenir l'onguẽt Nea-

politain preparé aux boutiques, d'autant qu'il n'est pas conuenable à toutes sortes de verolle, comme aduerti Ioubert. Car celle qui est compliquée auec galle, ou vlcere, requiert autre remede, que celle qui est auec douleur de iointure, ou nodosité. C'est pourquoy le Medecin aduisé selon la diuerse disposition du patient, le doit diuersement ordonner.

Il n'est pas besoin de dispenser le Basilicum magnum de Mesué, pour ce qu'il approche aucunement à l'Aureum, auquel toutefois il cede en vertu, comme tesmoigne Rondelet.

L'onguent Craseos de Mesué ressemble tellement en composition & en vertu, à l'Apostolorum d'Auicenne, qu'ayant cestuy-cy, l'autre est superflu.

I'ay retrenché l'onguent rosat de Mesué, pour ce qu'il suffit d'auoir le populeum, & le cerat refrigerant de Galien, ausquels il est inferieur en vertu.

I'ay tout-expres omis l'onguent de la Cõtesse, inuenté par Varignana, pour prendre le styptic de Fernel, pour ce que cestuy-cy m'a semblé aussi efficacieux, & plus aysé à preparer que cestuy-la.

I'ay laiſſé l'onguent Citrin, à cauſe qu'il ne ſe peut garder long temps ſans ſe rancir. C'eſt pourquoy Du-bois conſeille de tenir ſeulement les poudres toutes preſtes, dans vn pot de verre bien bouché, & d'auoir les axonges à part dans vn vaze de terre verni, pour le compoſer au prime, quand la neceſſité le requerra.

Auſſi n'ay-ie point fais d'eſtat de pluſieurs autres onguents deſcrits par les Anciens, qui ne ſont pas auiourd'huy en vſage, n'y d'aucuns qu'on peut promptement preparer au beſoin; me contentant d'ordonner les neceſſaires.

ORDONNANCES
SVR
LA COMPOSITION
DES EMPLASTRES.

REFORMEES ET
ILLVSTREES

PAR

LE SIEVR DE LA
FRAMBOISIERE.



A MONSIEVR D'ORBAYS.

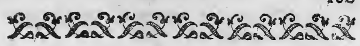
MONSIEVR,

Ie manquerois de mon deuoir en vostre endroit, si distribuant les parcelles de cest œuure à plusieurs personnes de qualité, ie ne vous en consacrois quelque vne, en consideration de l'amitié que vous m'auez tousiours porté. Iugeant donc qu'il n'estoit point raisonnable de laisser icy vostre nom sous silence, ie l'ay graué sur le front de ce liuret, tant pour luy donner lustre par la splendeur de vostre dignité, que pour vous

tesmoigner le desir que i'ay de demeurer à iamais

MONSIEVR,

Vostre seruiteur tres-humble
LA FRAMBOISIERE.



Liste
Des emplastres que les Apothicaires doiuent dispenser.

TENEZ ordinairemẽt en voz boutiques des emplastres remollitifs & resolutifs; des detersifs & incarnatifs; des restraintifs & conglutinatifs;

Dispensez entre les remollitifs & resolutifs,

1. Le diachylon blanc simple, *ad iecoris, lienis, externarúmque partium præduros tumores, incipientésque scirrhos emolliendos, sensimque dissipandos.*
   Et l'ireatum, *ad valentiùs resoluendum.*
2. Le diachylon magnum, *ad emolliendum digerendúmque potentiùs.*
3. Celuy de mucilaginibus, *non modò ad præduros tumores validè molliendos ac digerendos, verumetiam ad abscessus maturandos, eorúmque ruptorum pus abstergendum.*
4. Emplastrum filij Zachariæ, *cùm ad iuncturarum tophos molliendos ac dissoluendos, tùm ad crassa lentáque pulmonis & thoracis excrementa faciliùs expectoranda.*
5. Celuy de meliloto, de Mesué, *ad emolliẽ-*

dos ac digerendos ventriculi, iecoris atque lienis præduras tumores.

6. L'oxycroceum, de Myrepſus, *ad omnem duritiem molliendam atque diſcutiendam, ad articulorum ac membranarum dolores euocandos atque diſperdendos, imprimis verò ad oſſa fracta confirmanda, neruóſque contuſos ſanandos.*

7. Celuy de Vigo, *ad tumores duros à pituita viſcida & concreta, quales lue venerea laborantibus ſuperueniunt, diſſoluendos, materiam calfaciendo, incidendo, extenuando, liquando & euacuando.*

Entre les mondificatifs & incarnatifs,

1. Celuy de Ianua, *ad vulnera cum inflammatione ſananda.*
2. Le Gratia Dei, *ad vulnera detergenda & conſolidanda.*
3. Le Diuinum, *ad putrida malignáq; vlcera expurganda, carne implenda & cicatrice obducenda.*

Entre les reſtraintifs & conglutinatifs,

1. Le diachalciteos de Galien, *ad omnes recentes fluxiones ſiſtendas, ac veteres inſuper reſoluẽdas, vlceráque dyſepulotica glutinãda.*
2. Celuy de Fernel, *ad herniam.*



LES

ORDONNANCES

DE LA FRAMBOISIERE,

Sur la dispensation des emplastres remollitifs & resolutifs.

ORDONNANCE I.

Du diachylon blanc, de Mesué.

℞. Olei veteris ℔. iij.
Lithargyri à plombo & scoria purgati ℔. j. ß.
Mucag. radicis althææ,
Seminum lini &
Fœnigræci, ana ℔ j.
ad emplastrum diachylon simplex faciendum.

Misce pulueris iridis Florentinæ ℥ j. in ℔. singulas, ad ireatum componendum.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR fait entrer en ceſt emplaſtre les mucilages de guimaulue, de lin & de fenegrec, *pro baſi, à qua nomen ſortitur*; l'huile vieil, *ad digerentem illius vim augendam*; & la litharge, *ad formandum emplaſtrum.* Et y adiouſte l'iris de Florence, *vt valentiùs reſoluat.* Apres auoir touché le but des ingrediens, il faut monſtrer

La maniere de les preparer.

PVLVERISEZ ſubtilement la litharge, & la deſtrempez petit à petit auec l'huile. Les ayans bien meſlés au mortier à force de les demener longuement auec le pilon, faites les cuire tout bellement dans vne grande baſſine, en les remuant touſiours auec vne ſpatule, iuſques à ce qu'ils ſoient eſpeſſis. Verſez alors peu à peu les mucilages, & laiſſez cuire tout enſemble en conſiſtence d'emplaſtre. Et pour faire l'ireatum, la baſſine oſtée de deſſus le feu, vous y adiouſterez vne once de poudre d'iris, ſur chacune liure. Eſtant à demy froid, vous le reduirez en magdaleons, que vous enueloperez de papier blanc.

ORDONNANCE II.

Du diachylon magnum, de Mesué.

℞. Lithargyri puri, triti & creti ℔.j.
Oleorum irini,
Chamæmelini,
Anethini, ana ℥ viij.
Terebinthinæ ℥ iij.
Resinæ pini,
Ceræ flauæ, ana ℥ ij.
Mucag. seminum lini,
Fœnigræci,
Ficuum pinguium,
Vuarum passarum,
Succorum iridis, &
Scillæ,
Oesypi,
Ichthyocollæ, ana ʒ xij ß.
ad diachylon magnum componendum.

Declaration des ingrediens.

CEST emplastre reçoit les mucilages de lin, de fenegrec, de figues & de raisins, *pro basi, à qua nomen sumpsit*; la terbēthine, la resine de pin, & le suyn de laine, auec les sucs de glayeux & de skille, & les huiles d'iris, de camomille & d'aneth, *illa ad emol-*

lientem, hæc ad discutientem basis vim augendam; la colle de poisson, *ad concoctoriam facultatem intendendam, lentore suo meatus obstruendo*; la litharge & la cire, *ad formandum emplastrum*. Voilà l'efficace des ingrediens, voyons maintenant

La maniere de les preparer.

APRES auoir bien pilé & sassé la litharge, vous la nourrirez longuement auec les huiles, en la remuant tousiours; Puis la ferez cuire à petit feu, en y meslant peu à peu les mucilages. Quand elles seront presque consumées, vous y mettrez la colle de poisson dissoute auec les sucs. Et si tost qu'ils seront exhalés, vous y adiousterez la cire, & la resine de pin. Estant fonduës, vous retirerez la composition hors du feu, & y meslerez la terbenthine & l'œsype. La masse refroidie, vous en formerez des magdaleons.

ORDONNANCE III.

De l'emplastre de mucilages, de Præpositus.

℞. Mucaginum seminum althææ,

Lini,
Fœnigræci,
Mediani corticis vlmi, ana ℥ iiij. ß.
Terebinthinæ ℥ ij.
Oleorum chamæmelini,
Liliacei &
Anethini, ana ℥ j ß.
Ammoniaci,
Galbani,
Opopanacis,
Sagapeni, ana ℥ ß.
Croci ʒ ij.
Cum ceræ nouæ ℥ xx. fiat emplaſtrum.

Declaration des ingrediens.

Les mucilages de guimaulue, de lin, & & de fenegrec, ſont icy miſes en bonne quãtité, *pro baſi*; La terbenthine & les gommes, ammoniac, galbanum, opopanax, & ſagapenum, y ſont adiouſtées, *ad emollientem ac diſcutientem, baſis vim augendam*; Le ſaffran & les huiles de lis, de camomille, & d'aneth, *ad coquentem ac digerentem illius facultatem intendendam*; La moyenne eſcorce d'orme, *partim ad maturandum, ſpiracula cutis aſtrictione ſua obſtruendo, partim ad abſtergen-*

gendum, ſubamara qualitate ſua; & la cire, *ad formandum emplaſtrum*. Voilà dequoy ſeruent les ingrediens, pourſuyuons

La maniere de les preparer.

APRES auoir extraicts les mucilages, vous les lairez cuire parmi les huiles, iuſques à ce qu'elles ſoient preſque toutes cõſumées, en les remuant ſouuent. Puis vous ferez fondre la cire taillée en pieces, auec les huiles. Cela fait, vous retirerez la cõpoſition de deſſus le feu, & y meſlerez la terbenthine incorporée auec les gõmes, prealablement diſſoutes en vin, conſequemment coulées par vn linge, & finalement cuites en cõſiſtence de miel. Sur la fin vous y adiouſterez le ſaffran ſubtilement puluériſé; & de la maſſe bien malaxée en formerez des magdaleons.

ORDONNANCE IIII.

De l'emplaſtre filij Zachariæ, ſelon Meſué.

℞. Mucag. ſeminum lini,
Fœnigræci,
Althææ,
Ichthyocollæ,

Oesypi,
Adipis anatis &
Gallinæ,
Medullæ cruris vaccæ,
Olei keirini, ana ℥ iij.
Ceræ citrinæ q. ſ. ad formandum emplaſtrum.

Declaration des ingrediens.

LES mucilages de lin, de fenegrec & de guimaulue, tiennent icy lieu de baſe. La colle de poiſſon, l'œſype, la graiſſe de canart & de poulle, la moüelle, & l'huile, y entrent, *ad concoquendi ac digerendi vim augendam*; & la cire, *ad formam exhibendam*. Voilà la cauſe finale des ingrediens, il ne reſte plus que

La maniere de les preparer.

FAITES cuire les mucilages auec les graiſſes, moüelle & huile, iuſques à ce qu'elles ſoient conſumées, en les remuant continuellement auec vne ſpatule de bois. Adiouſtez-y apres la colle de poiſſon, l'œſype & la cire; & de ceſte maſſe, en formez des magdaleons.

ORDONNANCE V.

De l'emplastre de melilot, de Mesué.

♃. Meliloti,
Ceræ, ana ℥ vj.
Seui hircini,
Resinæ, ana ℥ ij ß.
Terebinthinæ ℥ j ß.
Ficus pingues n. xij.
Ammoniaci ʒ x.
Bdellij,
Styracis, ana ʒ v.
Radic. althææ,
Baccarum lauri,
Sem. fœnigræci,
Comæ absynthij,
Fol. sampsuci,
Florum chamæmeli, ana ʒ iij.
Radicum ireos,
Cyperi,
Spicæ nardi,
Cassiæ ligneæ,
Seminum apij,
Ameos,
Anisi,
Cardamomi, ana ʒ ij ß.
Oleorum sampsucini, &
Nardini q. s. ad formandũ emplastrũ.

Declaration des ingrediens.

MESVE fait entrer en la composition de ceft emplaſtre, le melilot à foiſon, *ad conſtituendam baſim*; la terbenthine, la reſine de pin, les gommes ammoniac, bdellium, ſtyrax, la racine de guimaulue, la ſemence de fenegrec, les figues graſſes, & le ſuif de bouc, *ad emollientem ac digerentem baſis facultatem augendam*; les racines de glayeux, de ſouchet, & de nard, l'aluyne, la marjolaine, la canelle, les ſemences d'ache, d'ammi, d'anis & de cardamome, les bayes de laurier, & les fleurs de camomille, auec les huiles, *ad diſcutiendi roborandique vim intendendam*; & la cire, *ad formam exhibendam*. Apres auoir deſcouuert la vertu des ingrediens, ie m'en vay declarer

La maniere de les preparer.

Faites premierement fondre le ſuif de bouc, la reſine, & la cire, auec les huiles. Adiouſtez-y après les figues broyées, & paſſées par le tamis: Puis les gommes ammoniac & bdellium diſſoutes en vinaigre & coulées; conſequemment la terbenthine; finalemẽt tout le reſte bien puluériſé & ſaſſé; ayant mis au premier reng de trituration

les racines & la canelle, au second les semẽces, au troisiesme les herbes & fleurs; & pilé la styrax à part.

ORDONNANCE VI.

De l'oxycroceum, de Myrepsus.

℞. Croci,
Picis naualis,
Colophoniæ,
Ceræ, ana ℥ iiij.
Therebinthinæ,
Galbani,
Ammoniaci,
Myrrhæ,
Thuris,
Mastiches, ana ℥ j. ʒ iij.
ad oxycrocej emplastri compositionem.

Declaration des ingrediens.

MYREPSVS fait entrer en la composition de cest emplastre, le saffran en bonne quantité, *ad constituendam basim*; auec la poix nauale, la colophonienne, la terbẽthine, le galbanum, l'ammoniac, la myrrhe, l'encens, & le mastic, *ad coquentem, emollientem, digerentem & astringentem basis vim augendam*; & la cire, *ad formam exhiben-*

dam. Mais on n'y met pas auiourd'huy tant de ſaffran, que l'autheur à ordonné. Apres auoir parlé des ſimples, il faut venir à

La maniere de les mixtionner.

Laiſſez tremper le galbanum & l'ammoniac en vinaigre toute vne nuict. Le lendemain faites les fondre ſur le feu, & les paſſez. Puis les mettez cuire iuſques à ce qu'vne partie du vinaigre ſoit conſumée. Adiouſtez-y alors la poix nauale coulée, & incontinent apres la cire, puis la colophonienne, puis la terbenthine. Meſlez-y en fin l'encens, la myrrhe, & le maſtic, reduits en poudre fort deliée, les remuant touſiours auec la ſpatule. Quand l'emplaſtre ſera cuit, plongez-le dedans de l'eau froide, & au partir de là l'exprimez bien fort. Malaxez-le quant & quant ſur vn marbre engraiſſé d'huile, auec le ſaffran ſubtilement pulueriſé, & en formez des magdaleons.

ORDONNANCE VII.

De l'emplaſtre de Ranis, de Vigo.

℞. Vini odoriferi ℔. ij.
Lithargyri auri,
Adipis ſuilli,

Vitulini, ana ℔. j.
Hydrargyri ℥ iiij.
Ranas viuentes n. vj.
Lumbricorum vino lotorum ℥ iij ß.
Adipis viperæ ℥ ij ß.
Terebinthinæ claræ,
Succorum rad. ebuli &
Enulæ campanæ,
Oleorum chamæmelini,
Anethini,
Liliacej,
De ſpica, ana ℥ ij.
Laurini,
Styracis calamitæ, ana ℥ j ß.
Thuris ʒ x.
Euphorbij ʒ v.
Schœnanthi,
Stœchados Arabicæ,
Matricariæ, ana M. j.
Ceræ citrinæ potiùs, quàm albæ. q. ſ. ad formandum emplaſtrum.

Declaration des ingrediens.

IEAN de Vigo au 5. liu. de ſa Chirurgie, chap. 2. deſcrit ceſt emplaſtre, où il fait entrer du Mercure, *pro baſi*; de l'euphorbe, des ſucs d'hyeble & d'aulnée, du vin odo-

rant, de l'huile laurin, & d'aſpic, *ad excalfacientem, extenuantem, incidentem, diſcutientem ac diſsipantem baſis vim augendam*; des huiles de lis, de camomille & d'aneth, des graiſſes de porc, de veau, & de vipere, de la terbenthine, de l'encens, du ſtyrax, du ſtœchas, du ſchœnãthe, & de la matricaire, *ad emolliendum, concoquendum, digerendum, ac roborandum*; des grenoüilles & des vers de terre, *ad articulorum neruorúmque cruciatus leniendos*; de la litharge & de la cire, *ad formam exhibendam*. Voilà pourquoy l'autheur a mis ces ſimples en compoſition. Ie vous veux maintenant declarer mon aduis, qui n'eſt pas ſemblable au ſien, touchant

La façon de les preparer.

Faites premierement cuire les grenoüilles toutes viues, & les vers de terre, dedans le vin, auec la graiſſe de porc & de veau. Puis y adiouſtez la matricaire, le ſtœchas, & le ſchœnanthe; & vn peu apres les ſucs, & les huiles d'aneth, de camomille, de lis, le laurin, & la graiſſe de vipere, ou en ſon defaut celle de ſerpent. Quand l'humidité ſera à demy conſumée, exprimez fort la decoction, & mettez cuire la litharge à petit feu dans la colature, en la remuant conti-

nuellemẽt auec vne ſpatule, depeur qu'elle ne bruſle. Incontinent apres iettez-y la cire taillée en pieces, & auſſi toſt qu'elle ſera fonduë, ayant oſté la baſſine du feu, meſlez-y l'huile d'aſpic, auec l'euphorbe, & l'encens en poudre; & en fin le ſtyrax & la terbenthine. L'emplaſtre eſtant froid, incorporez parmy, l'argent vif auparauant amorty & eſteint auec vn peu de terhenthine, ou de graiſſe de porc, pluſtoſt qu'auec la ſaliue humaine, en les malaxant tres-bien ſur vn marbre oinct d'huile, pour de ceſte paſte en former des magdaleons.

Sur la diſpenſation des emplaſtres deterſifs & incarnatifs.

ORDONNANCE I.

De l'emplaſtre de Ianua.

℞. Succorum betonicæ,
Plantaginis &
Apij, ana ℔.j.
Terebinthinæ,
Reſinæ,
Picis,
Ceræ, ana ℔. ß.
ad emplaſtrum de Ianua componendum,

Declaration des ingrediens.

CEst emplastre reçoit de la terbẽthine, auec des jus de betoine & d'ache, *ad saniem detergendam*; de la resine, & de la poix, *ad carnem gignendam, cicatricémque inducendã*; du suc de plantain, *ad vtrámque actionem meliorem reddendam, inflammationémque sedandã, exiccando & refrigerando*; & de la cire, *ad formandum emplastrum*. Voilà l'energie des simples, il ne reste plus qu'à exprimer

La maniere de les meslenger.

Faites cuire la cire, la poix, la resine & vne partie de terbenthine, dans les sucs, à petit feu, en les remuant continuellement iusques à ce que les jus soient du tout consumés: Puis y adioustez le reste de la terbenthine; & apres leur auoir laissé prendre vn bouillon ou deux, en formez des magdaleons.

ORDONNANCE II.

De l'emplastre appellé Gratia Dei, de Præpositus.

℞. Resinæ ℔. j.
Terebinthinæ ℔. ß

Ceræ albæ ℥iiij.
Mastiches ℥j.
Foliorum betonicæ,
Pimpinellæ,&
Verbenæ recentium, ana M. j.
ad emplastri gratiæ Dei compositionem.

Declaration des ingrediens.

L'AVTHEVR fait entrer icy de la terbẽthine, auec de la betoine, *ad vulnera detergenda*; de la resine, du mastic, de la pimpernelle, & de la veruaine, *ad eadem siccando & astringendo glutinanda*; & de la cire, *ad formandum emplastrum.* Pour le regard de

La preparation,

Hachez premierement les herbes fraichement cueillies, & les pilez en vn mortier de pierre auec vn pilon de bois: Faites les cuire apres en gros vin rouge, iusques à ce que la tierce-partie soit consumée. Puis les coulez, & ayant ietté là le marc, laissez boüillir tout doucement la cire & la resine dans la colature. Quand l'humidité sera exhalée, adioustez-y la terbenthine, & sur la fin le mastic subtilement puluerisé. L'emplastre estant presque refroidy, mettez-le en magdaleons.

ORDONNANCE III.

De l'emplastre nommé Diuinum, de Præpositus.

℞. Lithargyri,
Olei communis, ana ℔. j. ß.
Ceræ flauæ ℥ viij.
Magnetis ℥ iiij.
Ammoniaci ℥ iij. & ʒ iij.
Bdellij ℥ ij.
Galbani,
Myrrhæ, ana ℥ j. & ʒ ij.
Thuris ℥ j. & ʒ j.
Mastiches,
Opopanacis,
Aristolochiæ longæ,
Æruginis, ana ℥ j.
ad emplastrum Diuinum componendum.

Declaration des ingrediens.

L'EMPLASTRE appellé Diuin pour ses vertus singulieres, reçoit l'aymant, *pro basi*; (*quod vlcera ad cicatricem perducat, exiccando, astringendo, excrescentiáque reprimendo, fortassis etiam sordes eliciendo*) la myrrhe & l'aristoloche, *ad saniem detergendam*; le verdet, *ad putredinem absumendam*; l'ammoniac,

le bdellium, le galbanum & l'opopanax, *ad duritiem emolliendam*; l'encens, le mastic, & la litharge, *ad carnem proferendam*; l'huile, *ad omnium vires excipiendas*; & la cire, *ad formãdum emplastrum*. Apres auoir rendu compte de la recepte des simples, il ne reste plus qu'à satisfaire à

La façon de les preparer.

Broyez longuemẽt la litharge auec l'huile, puis les faites cuire iusques à ce qu'ils cõmencent à espessir. Alors mettez-y la cire taillée en pieces. Estant fonduë, retirez les du feu, & y adioustez les gommes destrempées en vin ou vinaigre, cuites & coulées. Meslez-y apres les poudres de myrrhe, de mastic, d'encens, de sarrasine, & d'aymant, & celle de verdet sur la fin, de peur qu'en le laissant trop cuire, l'emplastre ne deuienne rouge, au lieu d'estre vert. Estant quasi froid, vous le reduirez en magdaleons.

Sur la dispensation des emplastres astrictifs & agglutinatifs.

ORDONNANCE I.

De l'emplastre diachalciteos, de Galien.

℞. Lithargyri,

Olei myrtini, vice cōmunis, ana ℔. iij.
Axungiæ suillæ veteris, sine sale ℔. ij.
Vitrioli Romani, pro chalcitide ℥ iiij.
Cum palmæ, aut quercus, vel pruni, mespylíve ramis recentibus fiat emplastrũ.

Declaration des ingrediens.

GALIEN fait entrer icy de la chalcitis (au defaut de laquelle nous substituōs le vitreol Romain) *pro basi*; Il y adiouste de l'huile commun; mais i'ay trouué meilleur de prendre du myrtin, *ad astrictoriam basis vim augendam*; auec du vieil oing, *cùm ad acrimoniam eius retundendam, tùm ad discußoriã facultatem intendendam*; & de la litharge, *ad formandum emplastrum*. Quant à

La maniere de les preparer.

Apres auoir bien pilé & sassé la litharge, vous la nourrirez & cuirez à petit feu, auec l'huile & la graisse, en meslant dés le commencement le vitreol en poudre parmi, *vt acrimoniam coctione deponat*; si vous n'aymez mieux le calciner à part, & l'adiouster au prime sur la fin, quand l'emplastre sera du tout cuit. L'autheur ordonne de prendre vne spatule de branche de palmier frai-

chement coupée, mais d'autant que nous n'en pouuons pas recouurer, il la faudra faire de chesne, ou de meslier, ou de prunier, pour remuer continuellement la cõposition, durant sa cuite, *vt maiorem obtineat astringendi virtutem*. Et conseille encore de rongner plusieurs fois le bout du baston, toutesfois il vaut mieux renouueller souuẽt de spatules.

ORDONNANCE II.

De l'emplastre contre la rompure, de Fernel.

℞. Picis naualis ℔. ij.
Terebinthinæ ℥ vj.
Lithargyri auri,
Lapidis calaminaris præparati,
Boli Armenæ in aceto lotæ,
Sanguinis draconis, ana ℥ iij.
Mummiæ,
Masticbes,
Aloës,
Myrrhæ,
Thuris, ana ℥ ij.
Consolidæ maioris & minoris,

Caudæ equinæ,
Glasti,
Scolopendrij,
Radicum osmundæ regalis &
Filicis, ana ℥j.
Nucum cupressi,
Gallarum,
Cupularum glandium,
Myrtillorum,
Balaustiorum,
Psidiæ,
Seminum plantaginis,
Psyllij,
Nasturtij,
Fabarum torrefactarum,
Acaciæ,
Aristolochię longę & rotũdæ, ana ℥ ß.
ad emplastrum contra herniam componendum.

Declaration des ingrediens.

ENTRE tant de diuerses descriptions de l'emplastre *contra rupturam*, qui se trouuent en diuers autheurs, i'ay choisi celle de Fernel, pour la meilleure. Il y fait entrer la poix nauale en grande quantité, *ad emplastri basim constituendam*; & tous les au-

tres simples, *ad exiccantem, astringentem atque conglutinantem eius vim augendam*. Pour suyure son ordonnance touchant

La preparation,

APRES auoir separement pulucrisé les noix de cyprés & de galles, les calices de glands, les bayes de meurte, les fleurs & escorces de grenades, les semences de plantain, de psyllium, & de nasitort, les feues, l'acacia, la sarrasine tant longue que ronde, laissez-les tremper tous ensemble quatre iours durans en vinaigre rosat ; Puis les torrefiez & sechez. Cela fait, pilez encore à part la litharge d'or, la calamine preparée, le bol d'Armëie (le lauant aussi tost en vinaigre) le sang de dragon, le mastic, l'encens, la myrrhe, l'aloës, la mummie, la consoulde grande & petite, la queuë de cheual, le pastel, la scolopendre, les racines d'osmonde Royale & de feuchiere. Meslez en fin toutes ces poudres parmi la poix fonduë, & les incorporez tres-bien auec la terbenthine, pour former des magdaleons de ceste paste. Pour la perfection ce cest œuure, il ne reste plus qu'à vous signifier

LES CAVSES
De la suppreßion des emplastres superflus.

TENANT le grand *Diachylon*, l'on se passera bien du petit, qui a moins de vertu.

Dispensant l'emplastre *de mucilaginibus*, l'on n'a que faire du *diachylon gummatum*. Si toutefois quelcun s'en veut seruir, on le composera aysement sur le champ, en meslant les gommes parmi le *diachylon magnum*.

I'ay retrenché l'emplastre vulgairement appellé *Ceroneum*, pour ce qu'il est si peu different en vertu à *l'oxycroceum*, qu'ayant l'vn, il n'est pas besoin de l'autre.

I'ay omis l'emplastre *de baccis lauri*, tant pour ce qu'on le pourra facilemēt preparer à toute heure, la necessité le requerrant, que pour ce que l'electuaire de bayes de laurier cy deuant ordonné a mesme vertu.

I'ay supprimé l'emplastre de ceruse, pour ce qu'il ressemble tellement en composition & vertu, à l'onguent blanc de Rhasis, que l'vn n'est different de l'autre, que pour la consistence.

Me contentant de l'emplastre Diuin, i'ay laissé là l'Apostolic, comme superflu.

I'ay rayé l'emplaſtre qui porte le nom de maſtic, auec ceux qui ont eſté anciennemẽt deſtinés *pro ſtomacho*, & *pro matrice*, & vn tas d'autres emplaſtres, deſquels on ne ſe ſert plus guiere auiourd'huy, pour ce qu'on vſe maintenant en leur lieu d'autres remedes plus propres.

FIN.